

R A P P O R T

D U

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

D E L A

PROVINCE DE QUÉBEC

P O U R L E S

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1873.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



MONTREAL,

DES PRESSES A VAPEUR DE "LA MINERVE."

1873

MATIÈRES.

	PAGES.
Terres de la Couronne.....	V
Terres du Clergé.....	VI
Biens des Jésuites.....	“
Domaine de la Couronne.....	“
Seigneurie de Lauzon.....	“
Bois et Forêts.....	“
Mines d'Or.....	“
Recettes total.....	“

REMARQUES GÉNÉRALES.

Ventes des Terres, cancellations de ventes, etc.....	VII
Terres vacantes, Arpentages et Explorations.....	IX
Bois et Forêts.....	XII
Mines.....	XV
Cadastre.....	XVI

R A P P O R T

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1873.

*A Son Excellence l'Honorable René Edouard Caron, Lieutenant-Gouverneur de la
Province de Québec,*

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, j'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les transactions de mon département, comprises dans l'année fiscale terminée le 30 Juin 1873.

TERRES DE LA COURONNE.

Durant les douze mois qui viennent de s'écouler, il a été vendu 125,622 acres de terre au montant de \$49,724.19, sur lequel, joint aux arrérages dus sur d'anciennes ventes, il a été perçu \$53,123.62.

Pendant ce temps, il a été octroyé gratuitement, sur certains chemins de colonisation, 83 lots contenant 7,130 acres en superficie.

En vertu de la 16me clause du chap. 14 de la 32me Victoria, 7,486 acres de terre ont été mis en réserve en faveur des sociétés de colonisation.

Le premier juillet de la présente année, la superficie des terres arpentées et en disponibilité s'élevait à 6,033,851 acres.

TERRES DU CLERGÉ.

Durant la période que comprend ce rapport, 5,874 acres de ces terres ont été vendus ; ce qui, déduit des 208,720 restant en vente le 1er. juillet 1872, laisse une balance de 202,846 acres actuellement disponibles. Le prix de vente de ces terrains s'est élevé à \$2,677.79 et les perceptions à \$5,608.90.

BIENS DES JÉSUITES.

\$13,193.33, provenant de ses biens, ont été recueillis durant les 12 mois échus le 30 juin 1873 ; les dépenses, frais de commission et déboursés se sont montés à \$1,583.08.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Le domaine de la couronne de la province de Québec a produit la somme totale de \$4,749.41 ainsi répartie : lots de grève et en eau profonde \$3,931.35 ; domaine proprement dit, \$818.06. Coût d'administration \$939.55.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les rentes et divers autres droits perçus dans cette seigneurie ont donné un revenu de \$7,072.82, les frais de perception se sont élevés à \$813.98.

BOIS ET FORETS.

Les droits sur la coupe de bois, les primes et rentes foncières sur les limites ont produit durant l'année fiscale de 1872-73, la somme de \$518,682.62.

MINES D'OR.

L'émission des permis d'exploitation et les amendes imposées aux transgresseurs de la loi n'ont fourni à ce département que \$7 seulement ; le maintien de la police, pour une partie de l'année, a coûté \$1,594.42.

RECETTES TOTALES.

Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1873, \$611,811.88.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Après avoir parcouru le sommaire qui précède, comprenant le résumé des diverses transactions financières de mon Département, ainsi que l'aggrégé total des divers montants dont cet analyse se compose, Votre Excellence devra constater avec satisfaction, en comparant ce résultat avec celui obtenu auparavant, que le revenu de l'année fiscale 1872-73 est de beaucoup le plus élevé qui ait été perçu depuis l'inauguration de la Confédération, et qu'il dépasse considérablement le maximum des collections annuelles provenant des Terres de la Couronne de l'ancienne Province du Bas-Canada sous l'Union.

Toutefois, il est aussi de mon devoir d'indiquer franchement et de prime abord que plusieurs des principales sources de ce revenu ont diminué sensiblement depuis l'an dernier, et de donner un aperçu des diverses causes de cette diminution, laquelle, il faut aussi le dire, dans la plupart des cas, ne saurait être que momentanée.

Etablissons en premier lieu que les recettes provenant de l'achat des Terres de la Couronne et du Clergé, ainsi que des arrérages dus sur d'anciennes ventes, jointes à celles perçues sur droits et rentes se rattachant aux Biens des Jésuites et à la Seigneurie de Lauzon, constituent les item du revenu général de cette administration qui n'ont point suivi la progression sur laquelle nous avons lieu de compter. Comme certaines personnes pourraient être portées à attribuer la faible somme des recettes que je viens d'indiquer (comparativement aux montants d'arrérages dus) à l'inactivité des agents des Terres de la Couronne et des Biens des Jésuites, je m'empresse de mentionner que ce ne sont pas ces officiers qu'il faut blâmer de cet insuccès temporaire, car tous étant intéressés à la perception du revenu ont, à quelques exceptions près, fait des efforts incessants pour arriver à de meilleurs résultats.

Le seul obstacle, selon ces messieurs, à la collection de ce qui est dû à la Couronne, se rencontre dans l'indifférence signalée que manifestent la plupart des acquéreurs des terres publiques lorsqu'il s'agit de s'acquitter des montants accrus sur l'achat des lots dont ils jouissent, se laissant toujours aisément persuader, par qui veut les conseiller dans ce sens, que le gouvernement devra un jour ou l'autre leur faire remise des dettes qu'ils ont ainsi contractées.

Cette apathie, je dirai plutôt ce parti pris, se manifeste surtout dans les sections de notre Province où les terres du Domaine Public se vendent aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Or, comme l'on pourrait croire que l'infériorité du sol est la cause qui empêche les colons auxquels je fais allusion de rencontrer leurs engagements, j'ajouterai que ces terrains pour lesquels les agents de mon Département peuvent à peine réaliser 20 centins l'acre, se revendent presque invariablement (et le prix s'en acquitte) d'un particulier à l'autre, à des taux cinq à six fois plus élevés.

A part ce mauvais vouloir qui se rencontre presque partout chez les acquéreurs des Terres du Gouvernement, une des circonstances qui ont le plus affecté les transactions sur la vente de ces terres, ce sont les immenses réserves faites jusqu'ici aux Sociétés de colonisation qui n'ont pu être encore appelées à fournir leur contingent au revenu de la Province. Toutefois, les suspensions de ventes causées par les réserves en question vont bientôt cesser d'exister ; et, avant peu, les colons que protègent les Sociétés de colonisation seront tenus de se conformer aux exigences de la loi et des règlements de mon Département. Dans

deux sections de notre Province (offrant le champ le plus favorable à la colonisation) les réserves faites en faveur de la " Société Générale Forestière de France " et du " Canadian Company," en soustrayant de la vente la partie la plus rapprochée et la plus propre aux établissements agricoles, ont dû nécessairement retarder les transactions auxquelles je fais allusion.

Aussi, dois-je me hâter de le dire, les sociétés auxquelles ces réserves avaient été accordées n'ayant pu se conformer aux conditions imposées, ont reçu un avis formel leur signifiant que les privilèges à elles conférés, par défaut de leur part dans l'accomplissement des stipulations reconnues, cessaient par là même d'exister. Cette décision, arrêtée par un Ordre en Conseil en date du 19 Juillet 1873, a été transmise aux officiers de la compagnie dite " Canadian Company," représentant la " Société Générale Forestière de France " le 8 du mois d'août 1873, et l'autorisation qui avait été donnée aux agents de suspendre les ventes sur tout un territoire, comprenant plus de 350,000 acres en superficie, fut immédiatement mise à néant.

Aux allégués que je viens d'énoncer, il faut ajouter qu'une des raisons qui ont le plus contribué à diminuer les recettes provenant de la vente des Terres de la Couronne et du Clergé, se trouve dans les restrictions apportées, depuis mon entrée à ce Département, à la vente des terrains impropres à la culture ou apparaissant comme tels, et qui souvent m'étaient demandés pour terres à bois de chauffage ou seulement comme propres à l'exploitation de mines quelconques.

Bien que le système d'octroyer des terrains en bloc (sans tenir aux obligations de défrichement et d'occupation) eût été à peu près abandonné depuis la Confédération, comme étant des plus préjudiciables à la cause de la colonisation, vu les abus qui résultaient aussi de la vente de quelques lots souvent isolés, achetés au prix des terrains miniers, j'ai cru devoir restreindre le plus possible ces sortes de ventes et les arrêter, dans bien des cas, dans le but de me renseigner complètement sur la valeur des lots demandés et sur les intentions véritables des personnes voulant les acquérir, afin de mûrir des règlements sages qui pussent me permettre de disposer judicieusement de cette classe de terrains.

Dans le but de régulariser le mode de disposer des octrois gratuits sur certains chemins de colonisation, il m'a paru raisonnable de faire définir, par Ordre en Conseil, l'étendue du territoire à octroyer ainsi gratuitement; et, comme il existait sur quelques grandes voies certains espaces ne jouissant pas de ces privilèges, j'ai cru devoir remédier à cette anomalie en faisant disparaître ces exceptions qui ne semblaient avoir aucune raison d'être.

Le système d'inspection inhérent à la nouvelle organisation des agences, inauguré par mon prédécesseur, ayant produit par le passé de si bons résultats, l'inspecteur, M. Hume, résidant à Leeds, a repris ses fonctions un moment suspendues, et est aujourd'hui occupé à faire une visite générale des bureaux des agents de la Province.

Afin d'étendre cette surveillance directe sur toutes les branches de l'administration des Terres de la Couronne, j'ai donné récemment à L. L. Rivard, Ecr., Inspecteur des mines d'or, instructions particulières de faire une inspection détaillée et suivie des bureaux d'agence des Biens des Jésuites, afin de pouvoir, après avoir reçu les suggestions qu'il croira devoir me faire à cet égard, assimiler, en autant que possible, ce service à celui des agences des Terres et des Bois de la Couronne, en y établissant la même uniformité tant dans la comptabilité que dans la correspondance qui se rattache aux affaires qui y sont transigées.

TERRES VACANTES DE LA COURONNE, ARPENTAGES, &c.

L'étendue totale des terres de la Couronne, subdivisée en lots de ferme, qui s'élevait, le premier juillet de l'an dernier, à 6,115,505 acres, (1) moins la quantité vendue et octroyée gratuitement pendant l'année, et plus le nombre d'acres arpentés durant le même espace de temps (étant de 58,584 acres) nous laisse une superficie de 6,033,851 acres de terres actuellement disponibles et ouvertes à la colonisations. (Voir Appendice No 5 A.)

Quant aux propriétés foncières de la Compagnie de Gaspé, rachetées par le Gouvernement de cette Province durant le cours de l'été et de l'automne 1872, comprenant 122,275 acres, et que mon prédécesseur croyait pouvoir être prochainement réunies au domaine de la Couronne, malheureusement elles n'ont pu l'être encore jusqu'à ce jour, vu le désastreux incendie du Palais de Justice, lequel, en détruisant les documents relatifs à cette vente judiciaire, a retardé quelque temps la solution des arrangements pris à ce sujet.

Prévoyant toutefois la conclusion prochaine de cette affaire, j'ai cru devoir ordonner l'arpentage de cette partie de la Seigneurie de Pabos située en arrière du premier rang déjà concédé par les seigneurs, qui était instamment demandée, afin de permettre aux habitants de cette localité d'étendre leurs établissements ou d'en former de nouveaux dans l'intérieur du pays.

Des instructions à cet effet ont été adressées à M. Antoine Painchaud, Arpenteur Provincial, du Bassin de Gaspé, qui doit incessamment se rendre sur les lieux et commencer cette opération, en même temps qu'il fera un relevé de quelques terrains occupés dans le premier rang du canton Newport, sur lesquels ce Département ne possède que des renseignements fort imparfaits.

A l'exception d'une partie du canton Wolfe, situé dans le comté de Terrebonne, récemment arpentée par M. Barnard, des Trois-Rivières, et qui contient des terrains très-propres à la culture, devant servir par la suite à l'extension des établissements les plus avancés de la Rivière du Nord, et à relier ces nouvelles colonies à celles déjà formées sur les bords de la Rivière Rouge, les arpentages de cantons exécutés durant la période que comprend ce rapport, n'ont consisté qu'en opérations d'une importance secondaire ou en vérifications ou renouvellement d'anciens travaux dont les derniers vestiges étaient disparus avec le temps.

Durant le cours de l'année fiscale 1872-73, ayant réduit, autant que faire se peut, les arpentages de rivières, j'ai disposé de la subvention mise à cet effet au crédit de mon Département, de manière à pouvoir me permettre de faire entreprendre la subdivision de certains terrains, pressamment demandés pour satisfaire aux besoins de la colonisation. Ainsi, à la recommandation de quelques agents des Terres, j'ai donné instructions de changer la disposition de plusieurs lots dans le canton de Ware, comté de Dorchester, afin de leur donner front sur la rivière Etchemin, de compléter la division des cantons Massé et Duquesne, dans Rimouski, d'établir un rang de lots sur la rive sud-est du St. Maurice, dans le comté de Champlain, de tracer quelques rangs dans Aumond, comté d'Ottawa. De plus, j'ai aussi ordonné la vérification de certains arpentages dans le canton Onslow, comté de Pontiac, afin d'y faire cesser des disputes sérieuses qui se sont élevées entre les occupants de certains lots dont la superficie était affectée par d'anciennes opérations erronées.

(1) Comme il s'est glissé une erreur dans la récapitulation annuelle de la superficie des terrains disponibles, au commencement de chaque année fiscale, j'ai cru nécessaire de rétablir les chiffres à leur juste valeur. (Voir appendice No 5 A.)

Les divers levés de plans de rivières, ordonnés par mon prédécesseur, ont eu lieu, pour la plupart, de la manière projetée et telle qu'énoncée par lui dans son dernier rapport ; et, depuis quelque temps déjà, tous les documents, notes de champs et plans se rapportant à ces grandes explorations sont aujourd'hui déposés à ce Département.

Ainsi, les rivières Petite et Grande Bergeronnes, des Escoumains, Saut-au-Mouton, Portneuf, Saut-au-Cochon, ont été explorées jusqu'à leurs sources par M. l'arpenteur Dumais, et comprennent plus de 540 milles qui ont été mesurés et rapportés au plan, conformément aux instructions transmises à ce monsieur, et tel que décrit dans le rapport qu'il a dressé et auquel je renvoie pour tous les détails se rattachant à cette région de notre pays qu'il nous fait connaître. (Appendice No. 28.)

L'exploration et le relèvement des rivières Manicouagan, Godbout, Trinité et Pentecôte, qui avaient été confiés à M. J. Bignell, arpenteur provincial, formant collectivement un mesurage de 600 milles en longueur, sont aujourd'hui terminés. La première des rivières que je viens de mentionner, de dimensions au moins égales au St Maurice, prend sa source au-delà du cinquante-deuxième degré douze minutes de latitude nord et arrose une immense contrée jusqu'ici inconnue;

Cet important arpentage, le plus grand de ce genre entrepris et mené à bonne fin dans notre Province, par un seul géomètre, est représenté sur un plan dressé à l'échelle d'un mille au pouce, ayant plus de quinze pieds de longueur sur quatre de largeur. (Voir le rapport de M. Bignell ci-annexé Appendice No 29.) M. Eugène Casgrain, qui avait été chargé conjointement avec M. Lavergne d'arpenter et explorer les rivières Bersimis, aux Outardes, Papinachois, Blanche et Colombier, n'a pu accomplir entièrement la tâche qui lui avait été assignée. Cependant, ces messieurs ont exécuté plus de 400 milles de mesurages, dont 300 milles l'ont été par M. Casgrain. Un accident fâcheux, survenu à ce monsieur, l'ayant forcé de retarder le moment de son départ jusqu'à une époque de l'hiver où le transport des provisions nécessaires à l'expédition devenait extrêmement lent et pénible, a empêché le succès complet de cette exploration.

M. de la Chevrotière qui avait en 1871, reçu instructions d'arpenter la rivière Manouan ainsi que les grands lacs qui forment ses sources, en même temps que les trois branches supérieures de la rivière du Lièvre, ayant été dans l'impossibilité d'exécuter cet ouvrage, reprit, l'hiver dernier, le lever des lacs Wabaskoutyank et Némicashinque ; et, vu l'état avancé de la saison et les approches de la débâcle, il a été de nouveau forcé d'abandonner ses opérations à la décharge de cette dernière nappe d'eau, à l'endroit où elle s'échappe par la branche centrale de la rivière du Lièvre. De sorte que les trois tributaires en question restent encore à être explorés. (Voir Appendice No. 31.)

En Janvier dernier, mon prédécesseur ayant chargé M. Hospice Legendre ; A. P., de Maria, de relever les rivières Grand et Petit Pabos, Port Daniel, Petit Cascapédia et Nouvelle, ce monsieur, après avoir organisé son parti d'arpentage, se rendit en toute hâte sur le lieu de ses opérations, mais vu le court espace de temps qui lui restait, pour opérer, avant la descente des glaces et la fonte des neiges, il dut restreindre ses travaux aux trois premiers cours d'eau que je viens de mentionner. Le rapport et les documents relatifs à cette expédition ne me sont pas encore parvenus.

Vu le nombre de locataires possédant des coupes de bois dans la région arrosée par les rivières que je viens de nommer, et qui ne peuvent définir et établir leurs lignes de bornage, avant que le cours de ces mêmes rivières, servant de base à leurs locations, ait été arrêté, j'ai cru devoir autoriser la continuation de ces travaux aussi bien que le relèvement des trois branches de la Rivière-du-Lièvre, afin d'éviter les difficultés sans nombre qui pourraient surgir, par la suite, dans l'établissement des lignes limitatives d'un chacun.

Il doit être inutile de mentionner que les seuls frais occasionnés par ces levés de plans doivent être rencontrés par le Gouvernement de cette Province : toutes les opérations et les dépenses se rattachant aux bornages étant invariablement laissées à la charge des propriétaires de ces locations.

Mr. John Sullivan, I. C., qui avait été enjoint de s'enquérir de la possibilité de construire un chemin de fer de Gosford au Lac St. Jean, en prolongement du chemin à lisses de Québec à Gosford, ayant terminé ses opérations à l'époque de la publication du dernier rapport concernant les transactions du Département des Terres de la Couronne, mais n'ayant pu transmettre le compte-rendu de ces études assez à temps pour être inséré dans ce document, je crois devoir aujourd'hui combler cette lacune et servir les intérêts du district de Québec et du comté de Chicoutimi en publiant le mémoire préparé par ce monsieur, lequel donne une idée juste des travaux à entreprendre dans la construction du chemin de fer projeté. (Voir Appendice No. 32.)

Ne croyant pas qu'il soit de mon domaine d'émettre de nouvelles appréciations sur les avantages ou les désavantages que peut offrir la ligne suivie, je me contenterai de renvoyer à celles de mon prédécesseur dont je partage entièrement les vues à ce sujet.

Le sujet auquel je viens de toucher et l'extension que prennent de jour en jour les entreprises de chemins de fer, ainsi que les grandes constructions de tout genre, m'amènent naturellement à faire mention de connaissances de génie civil qu'un petit nombre d'arpenteurs de cette Province ont su acquérir, mais que la plupart d'entre eux devraient posséder : ces connaissances selon moi devant en ce pays former partie du programme des sciences requises de tous les hommes de cette profession.

Pour combler cette lacune et afin d'étendre le champ des études géodésiques en y renfermant celles que je viens d'indiquer, et dans le but d'en régulariser le cours, je me suis entendu avec le bureau des examinateurs des arpenteurs afin d'obtenir de ces messieurs les suggestions qu'ils croiront devoir me faire à ce sujet.

En conséquence les membres qui composent ce bureau sont présentement à l'œuvre et doivent prochainement me soumettre un rapport d'après lequel il me sera possible de préparer, je l'espère, un projet de loi qui comprendra les points principaux du système que je dois inaugurer pour atteindre les fins que je me propose.

L'établissement de la ligne frontière entre notre Province et celle d'Ontario, à commencer à la tête du Lac Témiscamingue et se prolongeant dans la direction vrai nord jusqu'à la hauteur des terres séparant les eaux du St. Laurent de celles coulant vers la Baie d'Hudson, devenu nécessaire, à cause des divers octrois et réserves de terrains faites dans cette localité, a été, l'automne dernier, définitivement arrêté par les gouvernements des deux Provinces. Mon prédécesseur s'étant entendu avec l'Honorable Commissaire des Terres d'Ontario, et, après avoir conclu avec lui tous les arrangements préliminaires à ce sujet, il fut résolu de transmettre de suite des instructions détaillées à deux géomètres compétents, choisis pour établir cette ligne de démarcation, et de leur enjoindre de se transporter sans délai sur les lieux et de procéder immédiatement à la mise à exécution de ce projet.

Le lever du plan du Lac Témiscamingue et de la rivière Ottawa depuis son confluent avec la Matawan jusqu'au Rapide des Quinze étant indispensable, afin d'établir correctement la position des lieux et la configuration de l'extrémité septentrionale de cette nappe d'eau dans le but de déterminer, avec connaissance de cause, le point de départ de la ligne frontière, à l'endroit qui serait considéré, aux termes du statut, comme formant la tête du dit lac, il fut donné ordre à MM. W. W. O'Dwyer & J. L. P. O'Hanly, arpenteurs provinciaux, nommés commissaires, l'un pour Québec et l'autre pour Ontario, d'en faire le relèvement jusqu'à

l'embouchure de la rivière Blanche où ils eussent à se rencontrer, de manière à pouvoir préparer un plan commun, puis dresser leur rapport avec les suggestions qu'ils jugeraient nécessaires de soumettre, et enfin expédier ces documents sans délai à leur gouvernement respectif.

Ces opérations, commencées en novembre dernier, ont été terminées ce printemps, et les pièces principales s'y rattachant ont été reçues à ce Département. Il ne reste plus aujourd'hui qu'à fixer le point d'origine de cette ligne frontière, laquelle, de l'endroit arrêté, devra être élevée et poursuivie dans la direction voulue jusqu'à la hauteur des terres, distance d'à peu près quarante quatre milles

Pour arriver au plus tôt au but proposé, je dois très prochainement rencontrer l'Honorable R. W. Scott, Commissaire des Terres de la Province d'Ontario ; et, dans cette entrevue, j'ose espérer que nous pourrons arriver à la solution satisfaisante de cette importante question. (1)

BOIS ET FORÊTS.

Les recettes provenant des Bois de la Couronne qui constituent actuellement plus des cinq sixièmes du revenu total perçu par ce Département, se sont élevées, durant l'année fiscale 1872-73, à \$518,632.62, accusant une augmentation de plus de \$73,929.94 sur celles de l'an dernier.

Malgré les prudentes restrictions apportées à la vente des limites, j'ai néanmoins l'espoir, vu l'étendue des terres maintenant sous licences et le montant considérable de rentes foncières qui en provient, (si toutefois les exploitations du bois ne sont pas trop restreintes), que ces chiffres se maintiendront à la hauteur qu'ils ont atteinte.

Durant les derniers six mois qui se sont écoulés depuis la passation de l'acte mettant fin à la vente privée des coupes de bois, il m'a paru d'une importance majeure de régler toutes les difficultés concernant les octrois des terrains qui avaient eu lieu quelque temps auparavant, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la prompte perception des sommes encore dues sur les ventes qui avaient été faites. Aussi, puis-je dire que, maintenant, à une exception près, ces transactions sont définitivement réglées.

Il restait encore à définir, pour certains concessionnaires, le choix des locations accordées ; mais la plupart se sont rendus à ma demande dans le temps fixé par mon prédécesseur, et il ne reste plus qu'un très-petit nombre qui se sont engagés à localiser leurs locations avant la fin du présent mois.

En vertu de la loi à laquelle je viens de faire allusion, l'acte 36 Vict. chap. 9, les coupes de bois qu'il sera jugé convenable d'offrir en vente, devant l'être annuellement à l'enchère, j'ai cru devoir, dans l'intérêt général de la Province et

(1) Depuis que ces remarques sont préparées, m'étant rendu à Toronto le 19 du mois présent et ayant eu l'avantage d'y avoir une entrevue avec l'Honorable R. W. Scott, Commissaire des Terres de la Couronne d'Ontario, nous avons pu ensemble jeter les bases d'un compromis par lequel les intérêts des parties engagées seront sauvegardés. Ces arrangements ayant été approuvés par le Gouvernement de chaque Province, et l'Honorable R. W. Scott étant dernièrement descendu à Québec, il nous a été facile d'arriver au règlement final de la question assez épineuse du point de départ de la ligne frontière. En conséquence, les commissaires ont reçu instructions de se transporter à l'endroit déterminé afin d'y élever et tracer la ligne qui, dans ces régions, devra servir, par la suite, de démarcation entre les deux Provinces. Je ne puis laisser passer cette occasion sans rendre hommage à l'urbanité, l'attention et l'empressement que m'ont toujours manifestés l'Honorable M. Scott et les Officiers de son Département dans le règlement de cette importante transaction : ce qui a, je dois le dire, considérablement facilité sa solution.

dans celui de quelques localités en particulier, choisir, pour cette année, certains territoires, situés dans la partie septentrionale de la péninsule de Gaspé, lesquels avaient déjà été demandés à plusieurs reprises par des maisons de commerce, ayant dans cette région des scieries assez considérables, et pour qui l'achat de nouveaux terrains était devenu un besoin urgent afin de se procurer les bois nécessaires à l'alimentation de leurs moulins. Ces terrains, qui bordent en général le fleuve St. Laurent, ou gisant à une petite distance de la côte, par leur situation, étant exposés à être constamment pillés et dépouillés des richesses forestières qu'ils contiennent, et s'étendant sur un littoral ayant tout près de 180 milles en longueur, pour être conservés intacts eussent nécessité une petite armée de surveillants, et, en les retenant plus longtemps, seraient devenus une source de dépenses sans rapporter aucun revenu à la Couronne.

Comme certaines personnes ont paru très désireuses de connaître la superficie actuellement sous licence dans ces localités, craignant que la plus grande partie n'en fût déjà accordée ou qu'elle fût du moins amplement suffisante aux besoins présents de l'exploitation, il est bon, je crois, d'insérer ici un tableau indiquant, en milles carrés, l'étendue jusqu'ici octroyée et comprise dans la région affectée, pour un cinquième à peu près, par la vente publique récemment annoncée dans les journaux et qui doit avoir lieu en octobre prochain.

ÉTAT indiquant la superficie et le nombre de limites, qui ont été octroyées dans les agences de Gaspé et dans cette partie de l'agence de Rimouski située à l'Est du chemin Matapédia, depuis le 21 novembre 1866 jusqu'au 1er décembre 1872.

Date de l'émission.	A qui accordée.	Superficie accordée.	Nombre total de milles octroyés.
1866	<i>Dans l'agence de Rimouski.</i>		
Novembre 21	Wm. Price et Cie	36	
"	do	36	
"	do	32	
"	do	32	
1872			
Mars 21	G. A. Lamontagne.....	8	
Avril 19	Price, Frères et Cie	3	
			147
1869	<i>Dans l'agence de Gaspé.</i>		
Décembre 4	Lowndes, Frères.....	105	
1871			
Octobre 1	King, Frères.....	227	
" 1	E. Vachon et Cie.....	150	
1870			
Octobre 29	O. A. Lamontagne	22	
			504
	Superficie qui doit être offerte en vente en Octobre prochain, comprise dans l'agence de Gaspé.....		442½
	Superficie qui doit être offerte en vente en Octobre prochain, comprise dans l'agence de Rimouski.....		1072½

XIV

Etendue des terres concédées en Seigneuries, vendues ou patentées, dans l'agence de Gaspé et dans la partie Est de celle de Rimouski telle que ci-dessus indiquée.....	663
Superficie totale octroyée.....	<u>2829</u>
Etendue totale de l'agence de Gaspé.....	4449
do do de cette partie de l'agence de Rimouski située à l'Est du chemin Matapédia.....	2700
Total.....	<u>7149</u>
Moins la quantité déjà cédée et à l'être par la vente du mois d'Octobre..	<u>2829</u>
Etendue en milles carrés restant encore d'ponible dans ces deux agences.....	<u>4310</u>

Ainsi, après avoir parcouru cet état, il sera facile de se convaincre du peu d'étendue des terrains maintenant sous licence de coupe de bois dans le comté de Gaspé et dans cette partie de Rimouski déjà décrite, et du fait que ceux offerts en vente ne sont nullement disproportionnés aux besoins des localités et à la superficie restant encore disponible dans cette région.

Donc, le seul motif qui m'ait engagé à offrir en vente les coupes de bois en question, de la manière voulue par la loi, était celui de suppléer aux besoins de toute une population, étant de plus intimement convaincu qu'il valait mieux, dans l'intérêt de la Province, céder un territoire qu'il était si difficile de préserver intact.

En faisant mention des difficultés sans nombre qu'il faut tous les jours rencontrer afin de préserver les bois croissant sur les Terres de la Couronne et les protéger contre les envahissements de tous les déprédateurs, je dois remarquer que les droits doubles jusqu'ici exigés des personnes coupant et exploitant, en contravention à la loi, sont bien loin d'être une pénalité suffisante pour arrêter ce genre de délit, et que nécessairement il faudra à l'avenir sévir plus énergiquement que par le passé, et user envers elles de toutes les rigueurs que la loi et les règlements permettent de mettre à exécution.

Il est un autre élément de destruction beaucoup plus désastreux et plus difficile à combattre que les incursions des déprédateurs et qui, chaque année, tantôt dans une région tantôt dans une autre, exerce des ravages plus ou moins graves dans les forêts de notre pays. Je veux parler des incendies causés souvent par l'incurie des défricheurs, des voyageurs et des coureurs de bois. Dans le but de prévenir ce fléau, en autant que possible, j'ai donné à cet effet des instructions spéciales à tous les agents des Terres et des Bois de la Couronne, et particulièrement aux Gardes Forestiers et aux Gardes-Chasse, leur enjoignant de donner toute la publicité désirable aux clauses de la loi en force pour la prévention des incendies; leur recommandant de plus d'avoir à sévir contre toutes personnes qui, soit en parcourant la forêt, soit en défrichant leurs terres, négligeraient de prendre les précautions qui sont stipulées par cette loi.

Vu les conséquences fatales qu'entraînent avec eux les défrichements trop étendus qui se poursuivent dans toutes les parties de la Province, je suis d'avis qu'il est d'importance première de s'occuper au plus tôt de la question du reboisement, et qu'il ne serait pas hors de propos de faire quelques expériences à ce sujet. Aussi, dans le but d'arriver à l'adoption de quelque mesure pratique qui puisse faire cesser ou contrôler cet état de choses, je me propose d'étudier la question à fonds et de m'enquérir de ce qui a été fait jusqu'ici sur le continent européen pour sauvegarder les forêts et les remplacer petit à petit par de nouvelles plantations partout où cette culture pourrait offrir des garanties de succès.

Le premier moyen que je me permettrai de suggérer et qui, selon moi, devrait le plus contribuer à l'encouragement de la culture des arbres forestiers de toutes les essences propres à notre pays, serait d'aider à la fondation de grandes pépinières à être organisées sur divers points de notre Province et dont les propriétaires recevraient, comme prime d'encouragement, une subvention annuelle de la Législature.

Ces pépiniéristes pourraient non-seulement s'occuper des semis et de la culture de jeunes plants d'arbres forestiers, mais aussi de toutes les espèces d'arbres fruitiers que l'on sait croître et réussir parfaitement dans notre pays, et que nos horticulteurs et nos agriculteurs vont chercher à grands frais dans les Etats voisins de l'Union Américaine.

La question d'arrêter sur des plans correctement dressés les octrois de coupes de bois récemment faits, conjointement avec ceux qui sont maintenant définis, ayant frappé l'esprit de mon prédécesseur, et comme déjà il avait ordonné la construction de quelques cartes devant représenter certaines régions pour lesquelles ces renseignements manquaient complètement, j'ai fait poursuivre ces travaux avec vigueur, et je puis dire aujourd'hui que tous les terrains dont les licences ont été émises, dans la région du Saguenay, sont désignés sur ces plans dans la position relative qu'ils doivent occuper, et que, bientôt, les octrois faits dans la péninsule de Gaspé le seront aussi avec la même exactitude.

Quant aux régions du St. Maurice et de l'Ottawa, malgré que mon Département ait en sa possession des renseignements assez justes sur ces contrées, je suis d'avis qu'avant peu ces données seront tout-à-fait insuffisantes et qu'il faudra entreprendre d'une manière sérieuse la reconstruction de ces anciens documents afin d'y ajouter toutes les nouvelles subdivisions et les travaux géodésiques récents que nous possédons aujourd'hui, afin de pouvoir définir les locations de tous les intéressés.

Avant de commencer la construction de ces cartes régionales, surtout celles des comtés d'Ottawa et de Pontiac qui, à cause de la configuration compliquée et le nombre de subdivisions les composant, demanderont par conséquent un soin particulier, il sera de nécessité première de faire exécuter sur le terrain quelques opérations spéciales devant consister dans certaines vérifications d'arpentages et principalement dans l'établissement de trois ou quatre positions géographiques indispensablement requises afin d'appuyer ces projections sur des bases inaltérables et d'assurer conséquemment à ces documents toute l'exactitude désirable. Les octrois de coupes de bois reposant sur les arpentages de cantons et ceux-là mêmes étant adossés à ceux des seigneuries, les travaux du Cadastre qui se poursuivent dans ces localités ne seront pas (comme je le dirai plus loin) sans offrir des avantages incalculables dans la construction de ces cartes dont le besoin se fait sentir d'une manière si urgente en ce moment.

MINES.

Les opérations des mines d'or, dans le district de la Chaudière, depuis quelques années diminuant sensiblement d'importance, et le nombre de licences d'exploitation demandées et émises n'ayant rapporté qu'un montant d'honoraires tout-à-fait insignifiant, le corps de police chargé de maintenir l'ordre, dans la région aurifère, qui avait été réduit depuis deux ans, a été définitivement aboli; de sorte que, à l'avenir, l'appropriation jusqu'ici annuellement demandée, pour l'entretien de cette organisation, cessera de figurer au budget de notre Province. L'émission des permis d'exploitation, qui était autrefois confiée au premier officier du corps de police que je viens de mentionner, est aujourd'hui laissée à l'inspecteur des mines d'or qui pourra, du Département même, répondre facilement à toutes les demandes, et ce sans aucune dépense. (Voir le rapport de l'Inspecteur, Appendice No. 23.)

A l'inverse de l'exploitation des mines d'or, celle des métaux moins précieux prenant tous les jours une extension de plus en plus considérable dans presque toutes les sections de la Province, et n'ayant aucun moyen d'en suivre les progrès, je dois donner ordre à chacun des Agents des Terres et des Bois de la Couronne de s'enquérir à ce sujet afin de pouvoir être en état, tous les ans, de me fournir des chiffres exacts sur l'industrie minière et métallurgique dans les limites de leurs agences.

A cette effet, j'ai fait préparer un tableau des principaux renseignements requis que je transmettrai à ces officiers, avec instructions d'en remplir les colonnes, s'il y a raison de le faire, de la manière voulue et indiquée.

CADASTRE.

Pendant la présente année fiscale, quatorze paroisses, et deux quartiers de la cité des Trois-Rivières ont été cadastrés par les trois bureaux de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ces circonscriptions territoriales, qui contiennent ensemble 11,900 parcelles désignées aux plans et livres de renvoi officiels, ont une superficie collective de 365,925 arpents.

Ces paroisses ainsi cadastrées sont : 1o. la Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, la Rivière des Prairies, le Sault-au-Récollet, St. Laurent et Lachine, comprises dans le district de Montréal ;—2o. Celles de Charlesbourg, St. Gabriel de Valcastier, St. Dunstan du lac Beauport et St. Augustin, dans le district de Québec ;—3o. Celles de St. Edouard de Gentilly, St. Pierre-Lesbecquets, Ste. Brigitte, Ste. Perpétue, formant partie du comté de Nicolet, et les quartiers St. Philippe et St. Louis, dans la cité des Trois-Rivières. De plus, M. Lefrançois, A. P., d'après des instructions qui lui ont été adressées de mon Département, a fait le cadastrage de la paroisse de Beauport laquelle comprend 1508 lots et lopins de terre ayant une étendue totale de 22,489 arpents.

L'an dernier, à pareille époque, mon prédécesseur, jugeant d'après les progrès faits jusque-là avec l'organisation qui existait alors, qu'il serait impossible d'atteindre les résultats attendus chaque année, afin de satisfaire aux justes exigences du public, recommandait une augmentation dans l'appropriation annuelle, destinée à rencontrer les dépenses occasionnées par ce service, qui pût lui permettre de prendre les moyens de faire accélérer les ouvrages.

Ces subsides additionnels ayant été votés pour l'année fiscale 1873-74, deux nouveaux bureaux furent créés en janvier dernier : l'un pour le district de Montmagny, l'autre pour celui de Terrebonne ; mais ce ne fut que le premier Juillet dernier que les travaux purent être commencés dans ces deux nouvelles divisions : les argents appropriés à cette fin ne pouvant être placés au crédit de mon Département avant cette époque. Les officiers choisis pour être directeurs de ces bureaux sont : J. A. Hervieux, Ecr., N. P., ex-régistrateur du comté de Terrebonne, résidant à St. Jérôme, et Ths. Breen, Ecr., A. P., ex-agent des Terres et des Bois de la Couronne, résidant à Montmagny ; de plus, J. H. Leclerc, Ecr., A. P., et F. X. Gendreau, Ecr., N. P., ont été chargés d'aider à ces messieurs, l'un en sa qualité de géomètre, l'autre comme premier assistant.

Aujourd'hui, ces organisations sont en état de fonctionnement régulier et me donnent lieu d'espérer qu'elles contribueront à augmenter proportionnellement le montant de travail et d'informations que nous sommes en droit d'attendre chaque année.

Malgré cet accroissement de forces et de moyens, j'ai tout lieu de croire que le nombre de paroisses qui seront ainsi cadastrées ne sera pas encore suffisant pour faire espérer de voir s'effectuer, dans un temps quelque peu limité, la partie de cette importante entreprise, la plus nécessaire et la plus demandée.

Car, si nous constatons que le nombre de paroisses civilement érigées et jusqu'ici non encore cadastrées, situées dans cette partie de notre Province autrefois comprise sous l'ancienne tenure seigneuriale, s'élève à plus de quatre cents, l'on admettra facilement que le montant de ces circonscriptions territoriales dont le cadastre devrait être annuellement requis (si l'on veut assigner à l'accomplissement de l'œuvre du cadastre un terme comparativement rapproché), devrait être au moins de quarante. De plus, il ne faut point perdre de vue que cette classe de paroisses sus citée est bien loin de couvrir la moitié de la partie habitée et subdivisée de notre Province, et que celles-là étant une fois cadastrées, il reste encore tous les cantons et toutes les paroisses y comprises dont le cadastrage, du moins pour les parties les plus anciennement concédées et peuplées, deviendra avant peu nécessaire.

En conséquence, dans le but de hâter la mise à exécution de la tâche commencée, et afin de pouvoir assurer son accomplissement dans un espace de temps prévu et limité, je serai porté à recommander la formation d'un sixième Bureau lequel, avec les deux récemment créés, en doublant la somme de travail jusqu'ici produite chaque année, amènerait au résultat voulu.

L'expérience acquise dans le cadastrage des paroisses de Beauport, l'Ange Gardien de Rouville, St. Paul d'Abbotsford, exécuté à mon entière satisfaction par Messieurs O'Dwyer et Lefrançois, sous engagement spécial, m'a porté à conclure des arrangements analogues avec Messieurs Sewell, Sullivan et Lefrançois qui sont aujourd'hui respectivement engagés à cadastrer les paroisses de Ste. Catherine, St. Raymond, dans le comté de Portneuf et celle de l'Ange-Gardien, dans le comté de Montmorency.

Confiant simultanément à plusieurs personnes la charge de ces opérations, il était d'absolue nécessité qu'elles suivissent un même système, en opérant sur le champ, et qu'elles adoptassent l'uniformité la plus complète dans la préparation des plans et livres de renvoi. Conséquemment, j'ai cru urgent de faire dresser des instructions spéciales à cet effet, lesquelles ont été adressées à chacune d'elles. Ce document que j'ai fait imprimer, afin d'en faciliter la distribution, contient toutes les données indispensables pour guider les arpenteurs et les nouveaux directeurs dans la mise à exécution de l'important ouvrage qui leur est confié.

En relation avec les travaux du cadastre et comme corollaire des informations de tout genre qu'ils nous procurent, il sera possible avant peu d'entreprendre, d'après les plans officiels, une série de cartes de tous les comtés de la Province, lesquelles étant dressées sur une grande échelle et renfermant toutes les données qui nous manquent sur les configurations des paroisses, les limites des comtés, les chemins, les anciens octrois seigneuriaux, les noms des concessions et leur forme, ainsi que toutes les divisions de propriétés, ne sauraient manquer d'avoir, pour toutes les classes instruites, un très haut degré d'utilité.

Afin de donner une idée des renseignements qu'un plan de ce genre pourra comprendre, j'ai fait construire, sur une projection géographique, à une échelle d'un demi-mille au pouce, une carte générale du comté de Québec contenant tous les détails que je viens de citer. Ce bel ouvrage, exécuté par M. P. L. Morin, géomètre du Bureau du Cadastre du district de Québec, sous la direction de l'assistant commissaire des Terres de la Couronne, et commencé le printemps dernier, est aujourd'hui terminé et peut être consulté tous les jours à ce Département.

Sous peu, je me propose de faire dresser la carte du comté de Nicolet, d'après les plans officiels des diverses paroisses qui le composent, préparés avec beaucoup de soin, au Bureau du Cadastre du district des Trois-Rivières, par M. L. O. Arcand, sous l'habile direction de M. G. A. Bourgeois.

Aussitôt que tous les plans officiels du comté Jacques-Cartier auront été terminés et transmis à mon Département, j'ai aussi l'intention, d'après les documents provenant du Bureau de Cadastre du district de Montréal et dont l'exactitude est bien reconnue, de faire construire une carte d'ensemble de toute l'Île de Montréal, semblable en tout à celles que je viens de mentionner et sur une même échelle.

Ainsi, à mesure que les données officielles concernant toutes les divisions d'un comté m'auront été transmises, il me sera possible de faire continuer ces cartes en comprenant les dernières informations ainsi reçues, ce qui devra former, par la suite, une collection d'une grande valeur qu'il serait peut-être possible un jour de faire graver ou lithographier et mettre ainsi à la portée de tout le monde.

Pour de plus amples détails sur les travaux du cadastre, voir les appendices Nos. 24, 24a, 25, 25a, 26, 26a, 27, 27a, ci-annexés.

Telles sont, Votre Excellence, les quelques remarques que je crois devoir vous adresser pour servir de notes explicatives aux comptes-rendus circonstanciés des diverses transactions du Département auquel je préside, ayant eu lieu pendant l'année fiscale 1872-73 et qui se trouvent insérés dans les appendices qui vont suivre.

Respectueusement soumis,

Par le très-humble et très-obéissant serviteur

De Votre Excellence,

P. FORTIN,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, }
Québec, 15 Septembre 1873.

APPENDICE

DU

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE,

POUR

Les 12 mois expirés le 30 Juin 1873.

TABLE DES APPENDICES.

APPENDICES.	PAGES.
1 Liste des Officiers, Clercs et Messagers du Département.....	2
2 Liste des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc.	3
3 Liste spéciale des Agents des Terres et des Bois de la Couronne.....	5
4 Liste des Agents pour les Biens des Jésuites, la Seigneurie de Lauzon, le Domaine de la Couronne et les Mines d'Or.....	6
5 Etat du nombre d'acres de terres vendues.....	7
5 a Etat du nombre d'acres de terres vendues, etc., etc.....	8
6 Etat des recettes.....	9
7 Etat des dépenses.....	10
8 Arpentages.....	11
9 Revenus des Bois et Forêts.....	12
10 Etat général des Bois et Forêts.....	13
11 Mines d'Or.—Etat des dépenses et des recettes.....	16
12 Rapport spécial du Bureau du Cadastre.....	17
13 Tableau spécial des Clercs surnuméraires.....	18
14 Etat des terres octroyées par Lettres Patentes.....	19
15 Etat des lots de grèves et en eau profonde accordés par Lettres Patentes.....	20
16 Nombre de Lettres reçues.....	21
17 Etat montrant le nombre d'Instructions données aux Arpenteurs, Copies de plans tracés, Rapports, etc.....	22
18 Etat montrant le nombre d'acres de terres inspectés et classifiés.....	23
19 Etat montrant le nombre d'acres de terres réservés aux Sociétés de Colonisation...	24
20 Octrois gratuits sur chemins de Colonisation, Agents, conditions de l'octroi des terres sur ces chemins.....	25
21 Etat des chemins de Colonisation.....	28
22 Rapport de l'Inspecteur des Agences.....	29
23 Rapport de l'Inspecteur des Mines d'Or.....	30
24 Rapport du Directeur du Cadastre de Montréal.....	32
24 a Tableau synoptique des travaux du Bureau du Cadastre de Montréal.....	33
25 Rapport de P. L. Morin, écuyer, du Bureau du Cadastre de Québec.....	34
25 a Tableau synoptique des travaux géodésiques du Cadastre de Québec.....	35
26 Rapport du Directeur du Cadastre des Trois-Rivières.....	36
26 a Tableau synoptique des travaux du Bureau du Cadastre des Trois-Rivières.....	37
27 Rapport de N. V. LeFrançois, écuyer, sur les travaux du Cadastre.....	38
27 a Tableau synoptique des travaux du Cadastre.....	39
28 Rapport du relevé des rivières Petite et Grande Bergeronnes, etc., par P. H. Dumais, écuyer, A. P.....	40
29 Rapport de Joan Bignell, écuyer, A. P.....	51
30 Rapport de E. Casgrain, écuyer, A. P.....	54
31 Rapport de T. C. LaChevrotière, écuyer, A. P.....	62
Estimation du coût d'un chemin à lisses en fer de Québec au lac St. Jean.....	73

APPENDICE No. 1.

LISTE des Officiers, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1873.

Divisions.	Noms.	Désignation.	Date de la nomination.	Salaire.	Par qui nommé.	Remarques.
	Hon. J. O. Beaubien...	Commissaire.....	1867 Juillet 15.....	\$ 3,750	Gazette Officielle.....	Résigné 27 février.
	Hon. P. Fortin.....	Do	1873 Février 27.....	3,750	
	E. E. Taché	Assistant Commissaire.....	1869 Septembre 20...	2,000	Ordre en conseil.	
	Jos. Bouchette.....	Député arpenteur général..	1818 Mars 18.....	2,400	Sir T. C. Sherbrooke.	
	E. T. Fletcher.....	Arpenteur, dessinateur et inspecteur d'arpentages.	1841 Décembre 21...	1,400	Arpent. général Parke.	
Arpentages	G. G. Dunlevie.....	Arpenteur et dessinateur..	1852 Mars 22.....	1,400	Commissaire des Terres.	
	H. B. Dufort.....	Des-inateur	1861 Juin 7.....	900	do	
	Jules Taché	Dessinateur	1868 Juin 6.....	800	do	
	F. Chassé	Clerc	1855 Mai 28.....	1,100	do	
	T. Morkill.....	Clerc	1858 Avril 24	1,240	do	
Vente des terres.....	W. F. Collins.....	Chef de section.....	1843 Août 7.....	1,800	do	
Section Ouest	F. D. Dugal	Clerc	1854 Février 18.....	1,100	do	
	W. E. Collins.....	Clerc	1854 Novembre 28..	1,060	do	
	L. Berthelot.....	Clerc	1861 Septembre 25...	1,060	do	
Régistrateur	J. J. Prendergast.....	Régistrateur.....	1851 Août 1.....	1,200	do	
Bois et Forêts	L. A. Robitaille.....	Surintendant.....	1855 Avril 1	1,500	do	
	A. Paré	Clerc	1867 Novembre 2....	1,000	Ordre en conseil.	
Comptes	J. V. Gale.....	Comptable	1856 Septembre 11...	1,600	Commissaire des Terres.	
	G. G. Gale.....	Clerc	1866 Mars 1.....	800	do	
Vente des terres	L. D. Lemoine.....	} Chefs de section..... {	1858 Avril 22	1,340	Ordre en conseil.	
Section Est	L. L. Rivard.....		1868 Juin 16.....	1,400	do	
	D. C. Mackenzie.....	Clerc	1860 Janvier 18	1,060	Commissaire des Terres.	
	J. B. N. Proulx.....	Clerc	1873 Janvier 1.....	800	Ordre en conseil.	
Concierge	P. Potvin.....	Concierge	1859 Septembre 1	450	Commissaire des Terres.	
Messager	P. Cahill.....	Messager	1856 Septembre 2	450	do	
Do	C. Dumontier.....	Do	1864 Mars 26.....	450	do	

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

E. F. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne etc., (en rapport avec le Département des Terres de la Couronne) donnant le nom de l'agence, la résidence, le salaire annuel, la date de la nomination et le montant à eux payé pour commission sur perceptions à compte des terres, pour l'année expirée le 30 juin 1873.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Commission pour l'année expirée le 30 juin 1873 sur perception à compte des terres.	REMARQUES.
			\$		\$ cts.	
Edmund Heath.....	Coulonge.....	Clarendon.....	800	13 août 1869.....	159 21	
Robert Farley.....	Gatineau.....	Hull.....	800	do.....	499 02	
G. W. Cameron.....	Petite Nation.....	Thurso.....	800	do.....	166 05	
O. B. Kemp.....	Magog.....	Granby.....	400	do.....	194 42	
Wm. Farwell.....	St. François.....	Robinson.....	600	do.....	426 51	
A. Gagnon.....	Arthabaska.....	Arthabaskaville.....	800	do.....	307 65	
J. A. Fortin.....	Chaudière.....	St. Joseph.....	600	do.....	308 95	
C. T. Dubé.....	Grandville.....	Rivière-du-Loup.....	800	do.....	181 47	
J. B. Lepage.....	Rimouski.....	Rimouski.....	800	do.....	197 37	
J. N. Verge.....	Bonaventure.....	Carleton.....	600	do.....	75 02	
L. J. Riopel.....	Bonaventure.....	New-Carlisle.....	600	7 mai 1873.....		Décédé le 13 Février 1873.
G. Duberger.....	Saguenay.....	Chicoutimi.....	600	do.....	21 84	Vice Verge.
J. O. Tremblay.....	Lac St. Jean et Chicoutimi.....	Chicoutimi.....	800	do.....		
J. Dumais, assistant		Roberval.....	200	do.....	123 59	
L. Z. Rousseau.....	St. Charles.....	Québec.....	600	do.....	91 69	
A. Dubord.....	St. Maurice.....	Trois Rivières.....	1,200	do.....	481 86	
J. B. Delfausse.....	L'Assomption.....	Joliette.....	800	do.....	177 50	
C. E. Belle.....	L'Assomption et Petite Nation partie de.....	Montréal.....	1,200	do.....	219 89	
John Eden.....		Gaspé (partie de).....	Bassin de Gaspé.....	400	3 Fév. 1870.....	48 13
L. Roy, senior.....	Gaspé (partie de).....	Cap-Chat.....	200	do.....	14 39	
Thomas Breen.....	Montmagny.....	Montmagny.....	800	27 juin 1870.....	69 41	
C. de Salaberry.....	Agent forestier.....	Chambly.....	1,400	17 juil. 1869.....		
L. H. Gosselin.....	do.....	Rimouski.....	1,200	7 Fév. 1873.....		
A. B. Filion.....	Petite Nation.....	Grenville.....	450	20 Déc. 1872.....	4 86	
John Hume.....	Inspecteur.....	Leeds.....	1,000	13 août 1869.....		
W. C. Willis.....	Canton de l'Est.....	Sherbrooke.....	100	Nov. 1867.....		Garde chasse
Alfred Blais.....	Rimouski.....	Rimouski.....	100	Nov. 1867.....		do
A. Labbée.....	Charlevoix.....	St. Urbain.....	100	7 mars 1873.....		do

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne etc.—*Suite.*

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Salaire annuel.	Date de la nomination.	Commission pour l'année expirée le 30 juin 1873 sur perception à compte des terres.	REMARQUES.
			\$		\$ cts.	
Paul Duchesne.....	Chicoutimi.....	St. Urbain.....	100	7 Mai 1873.....		Garde chasse.
A. J. Russell.....	Haut Ottawa.....	Ottawa.....				Agent des Bois seulement. L'agent des bois de la couronne à Ottawa agit pour les provinces d'Ontario et de Québec et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'est pas encore déterminée
M. L. Stewart.....	Agent général pour la perception des droits sur les bois et sur les glissoires.....					Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.

Département des Terres de la Couronne, }
 Québec 30 juin 1873.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 3.

Liste spéciale des Agents des Bois et des Terres de la Couronne, date de leur nomination, salaires annuels et commission allouée; aussi des employés attachés à chaque Agence pour l'année expirée le 30 Juin 1873.

Noms.	Agence.	Date de la Nomination.	Salaire annuel.	Commission sur Retour des Terres.	REMARQUES.
C. E. Belle, Agent.....	L'Assomption et Petite-Nation. (Partie de).....	6 mai 1864...	\$ 1,200	\$ cts. 219. 89	Agent des Bois et des Terres
J. C. Coursolles, Clerc.....	1er mai 1858...	800		
A. Dubord, Agent.....	St. Maurice.....	26 do 1859...	1,200	431. 86	Agent des Bois et des Terres.
Wm. Lamb, Clerc.....	2 sept. 1861...	800		
A. J. Russell, Agent.....	Haut Ottawa.....	juin 1846...	* 1,840	Pas de commission allouée.....	
C. S. McNutt, Assistant.....	13 avril 1858...	* 1,200		
J. Ritchie, Clerc.....	22 juin 1864...	700		
E. T. Smith, do.....	25 do 1864...	* 550		
McL. Stewart, Agent.....	Percepteur Gén. des Droits sur les Bois et sur les Glissoires.....	27 sept. 1845...	* 2000	Pas de commission allouée.....	Agent des Bois seulement. L'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec, et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les Gouvernements Provinciaux et le Gouvernement Fédéral n'est pas encore déterminée.
Wm. O'Kane, Assistant.....	1er juin 1861...	* 1,200		Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.
John McKay, Assistant.....	27 mai 1864...	* 1,200		Décédé, 14 septembre 1872.
Pierre Mille, Clerc.....	7 nov. 1872...	* 1,000		O. C. 7 novembre 1872. Transféré du Bureau des mesureurs de Bois.

* Ces salaires sont payés par le Gouvernement Fédéral.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 4.

Liste des Agences, etc., Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines d'Or, pour l'année expirée le 30 Juin 1873.

Nom.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Commission payée durant l'année.	REMARQUES.
			\$ cts.	
Laurin, Jos.....	Agent du Domaine de la Couronne et de commutation, censive de Québec, Surintendant des lots de grève et d'eau profonde, et Agent pour la Seigneurie de Lauzon	1865, Septembre 5 et 1868, Janvier 3.....	817 00	
Varin, J. B.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Montréal	1840, Avril 1	345 32	
Lottinville, F.....	Agent de perception et de commutation, Cap de la Magdelaine et Biens des Jésuites, Ville des Trois-Rivières	1855, Juin 1..	167 67	
Guillet, Jr., Ls.....	Agent de perception et de commutation, Seigneurie de Batiscan	1848, Juin 1	93 40	
L. L. Rivard	Inspecteur des Mines d'Or.....	1871, Novembre. 3.....	Sans salaire.	
Huot & Larue	Agents de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec.	1868, Janvier 3	652 13	

E. E. TACHÉ.

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 5.

ETAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus sur les terres du Clergé et de la Couronne,
pour l'année expirée le 30 juin 1873.

Date.	Service.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions
12 mois expirés, 30 juin 1873.	Terres de la Couronne.....	125,622	\$ cts. 49,724 19	\$ cts. 53,123 62
	Terres du Clergé.....	5,874 <hr/> 131,496	2,677 79 <hr/> 52,401 98	5,608 90 <hr/> 58,732 52

E. E. TACHÉ.

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 5a.

ETAT Montrant le nombre d'acres de terre vendus, le nombre d'acres accordés gratuitement, les réserves faites aux Sociétés de Colonisation, le nombre d'acres arpentés et le nombre d'acres disponibles à l'expiration de chaque année fiscale, — depuis le 1^{er} Juillet 1867 jusqu'au 30 Juin 1873.

ANNÉES.	Acres vendus.	Octrois gratuits.	Réserves faites aux Sociétés de Colonisation	Nombre d'acres arpentés.	Nombre d'acres disponibles.
Du 1 ^{er} Juillet 1867 au 31 Décembre 1868.....	202,703	10,502	54,014	6,170,375
Du 1 ^{er} Janvier 1869 au 30 Juin 1870.....	151,103	8,051	6,129	371,173	6,321,265
Du 1 ^{er} Juillet 1870 au 30 Juin 1871.....	163,056	21,302	93,122	120,498	6,164,283
do do 1871 do 1872.....	168,183	11,212	43,703	174,320	6,115,505
do do 1872 do 1873.....	125,622	7,130	7,486	58,584	6,033,851
Total.....	810,667	58,197	205,440	778,089

RÉSUMÉ.

Nombre d'acres disponibles le 1 ^{er} Juillet 1867.....	6,329,566	
Nombre d'acres octroyés, du 1 ^{er} Juillet 1867 au 30 Juillet 1873. {	par ventes..... 810,667	} ... 1,074,304
	do octrois gratuits..... 58,197	
	aux Sociétés de Colonisation..... 205,440	
	1,074,304	5,255,262
		778,589
Montant disponible.....	6,033,851	Arpentés depuis le 1 ^{er} juillet 1867.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 6.

Etat des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée
le 30 juin 1873.

	\$	cts.	\$	cts.
Bois et Forêts.....			518,682	62
Biens des Jésuites.....			13,193	33
Domaine de la Couronne.....			4,749	41
Seigneurie de Lauzon.....			7,072	82
Terres de la Couronne.....			53,123	62
Terres du Clergé.....			5,608	90
Service Spécial.....			26	50
Fonds d'Honoraires des Arpentages.....			183,	96
Arpentages.....			3	00
Mines d'Or.....			7	00
Commission sur les Bois.....			1	08
Honoraires de Patentes.....			65	50
Honoraires Casuels.....			39	29
Honoraires d'Inspections.....			84	00
Honoraires sur Cessions.....			61	50
Honoraires sur Certificats d'Etablissement.....			988	16
Licences de Sucrieries.....			18	30
Honoraires de Locations.....			122	00
Honoraires d'Enregistrement.....			389	00
Honoraires de Recherches.....			2	00
COMPTES EN SUSPENS.			604,421	99
Dépôts.....	6,908	79		
Dépôts à compte des bois.....	481	10	7,389	89
			611,811	88

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

APPENDICE No. 7.

Etat des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne pour
l'année expirée le 30 Juin 1873.

	\$	cts.	\$	cts.
Salaires des agents.....			18,788	00
Déboursés des agents.....			5,191	44
Cadastré.....			18,202	00
Remboursements.....			1,651	97
Arpentages.....			24,000	00
Bureau des examinateurs d'arpenteurs.....			220	00
Commission aux agents.....			3,735	66
Service spécial.....			389	70
Mines d'Or.....			1,594	42
Bois et Forêts.....			6,961	37
Publication d'avis dans les journaux.....			135	56
Frais de Poste.....			747	29
Biens des Jésuites.....			1,583	08
Domaine de la Couronne.....			939	55
Seigneurie de Lauzon.....			813	98
Chemin de fer de Gosford.....			6,633	48
Compagnie des pêcheries et mines de charbon de Gaspé.....			35,566	67
Terres de la Couronne.....			1,248	28
Vieux comptes.....			7	10
Ligne frontière entre les Provinces d'Ontario et Québec.....			8,000	00
Moins.—Cadastré.....	18,202	00	136,409	55
Chemin de fer de Gosford.....	6,633	48		
Compagnie des pêcheries et mines de charbon de Gaspé.....	35,566	67		
Ligne frontière entre les Provinces d'Ontario et Québec.....	8,000	00	68,402	15
Dépenses réelles.....			68,007	40
COMPTES EN SUSPENS.				
Dépôts à compte des bois.....	862	11		
Dépôts.....	5,230	49	6,092	60
			74,100	00

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 8.

PROVINCE DE QUÉBEC.—Etat des arpentages, du 1er Juillet 1872 au 30 Juin 1873.

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage	Acres arpentés.	Lignes extérieures et rivières, Milles.	Comtés.	REMARQUES.
St. Pierre G. E.....	Canton de Bégon.....	\$ cts. 1,528 80	19,710	13½	Témiscouata.....	Subdivision du restant.
Dorval Urg.....	do Joliette.....	798 58	18,394		Joliette.....	do do
Brabazon S. L.....	do Huddersfield.....	1,165 12	20,470		Pontiac.....	do La moitié Ouest.
Gagnon G.	Rivière Malbaie, arpentage d'une partie de.....	3,492 50	58,584	52		Depuis l'arrière ligne de le Seigneurie de Murray Bay.
Bignell John.....	Exploration des sources des rivières St. Maurice, Gatineau et Ottawa.....	1,474 81				
Lachevrotière T. C. de... Casgrain C.....	do Rivières Manouan..... do Terres à être octroyées à la Compagnie du chemin de fer Gosford.....	2,095 84 326 85	Environ 85	297		Commencant au poteau du 190 mille sur le lac Asiawanan. Commencant au poteau du 51e mille sur le lac Manouan.
Desmeules J. C.....	Cantons Labarre et Kenogami.....	101 20				
Legendre J. B. O.....	do Bulstrode, partie de.....	1,828 36				
Du Tremblay P. P. N.... Duval J. N.....	do Lejeune..... do Ashford.....	778 10 230 74	37	37	Portneuf & Champlain. L'Islet.....	Lignes extérieures du Canton. Vérification de partie de
Painchaud A.....	Les Iles dans la Rivière York.....	211 36				
	58,884 acres subdivisés en lots de à 5½ centins par acres.	\$15,000 33				Sur le front des Cantons York et Gaspé Bay sud.

N. B.—Les quantités et sommes ci-dessus énumérées se rapportent aux arpentages qui ont été achevés et payés dans le courant de l'année, à part de ceux en voie d'opération, sur la plupart desquels des avancés ont été faites.

Département des Terres de la Couronne, }
Québec 30 Juin 1873.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 9,

BOIS ET FORÊTS.

Etat du Revenu perçu durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873.

Montant des perceptions du Territoire de l'Ottawa Supérieur, par					A. J. Russell.....	\$ cts.	\$ cts.
do	do	do	do	do	McLean Stewart.....	220,353 32	
do	do	do	do	do	Chs. E. Belle.....	64,779 96	
						1,202 19	286,335 47
do	do	do	do	Inférieur	Chs. E. Belle.....	75,340 23	
do	do	do	do	do	McLean Stewart.....	41 03	
							75,381 26
do	do	do	du St. Maurice		A. Dubord.....		68,687 79
do	do	do	d'Arthabaska		Ant. Gagnon.....	4,695 41	
do	do	do	do	do	McLean Stewart.....	576 38	
							5,211 79
do	do	do	de Magog		O. B. Kemp.....		26 80
do	do	do	de St. François		Wm. Farwell.....		4,026 89
do	do	do	de la Chauvière		J. A. Fortin.....		7,101 99
do	do	do	de Montmagny		Thos. Breen.....		11,146 80
do	do	do	de Grandville		Chs. T. Dubé.....		5,682 09
do	do	do	de Rimouski		J. B. Lepage.....		2,692 16
do	do	do	de Bonaventure		J. N. Verge.....	395 44	
do	do	do	do		L. G. Riopel.....	9,400 00	
							9,795 44
do	do	do	de Gaspé		John Eden.....	2,990 40	
do	do	do	do		Louis Roy.....	1,556 50	
							4,546 90
do	do	do	de Chicoutimi		J. O. Tremblay.....		27,714 53
do	do	do	du Saguenay		Geo. Duberger.....		10,332 71
							518,682 71

NOTE.—A part ce qui précède la somme de \$481.10, a été perçue pour valeur des bois des colons, applicable (moins déduction pour charges) au paiement des Terres, faisant la perception totale pour l'année \$519,163.72.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Bois et Forêts,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 10.

ETAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes (Bonus), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873.

Noms des agents.	Superficie comprise dans les Licences.	Billots de Sciage.			Erable.		Chêne.		Frêne.		Orme.		Epinette rouge.	
	Milles carrés.	Pin blanc Etalons.	Pin blanc Pièces.	Epinette Pièces.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.
A. G. Russell.....	17,546	705,245	493,280	2	67	6	148	13	509	311	9,136	146	5,022
Chs. F. Belle.....	5,476½	197,244½	157,889½	41,402	2	57	128	3,139	44	744
A. Dubord.....	9,760	114,524	204,989	129,718
Ant. Gagnon.....	458½	2,462	12,500	26,745	376	7,973
O. B. Kemp.....	536
Wm. Farwell.....	789½	428	613	802
J. A. Fortin.....	1,124	15,644	10,654	12,141½
Thos. Breen.....	1,356	13,524	17,150	74,508
Chs. T. Dubé.....	792	1,036	2,935	14,886
Jos. N. Verge.....	16	224	1,615
J. B. Lepage.....	531	705	411	21,005½
L. G. Riopel.....	900
John Eden.....	332	269	912	2,497
Louis Roy.....	172
J. O. Tremblay.....	3,542	4,989	58,750	70,174
Geo. Duberger.....	1,491½	4,012	5,927	40,492
	44,286½	1,060,082½	966,770½	435,986	2	67	8	205	13	509	439	12,275	566	13,739

APPENDICE No. 10.—*Suite.*

ETAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes (Bonus), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1873.

Noms des Agents.	Pin blanc.		Pin rouge.		Merisier.		Bois blanc.		Epinette blanche.		Pruche.		Cèdre.		Bois de chauffage.	
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Dur corde.	Mou corde.
A. J. Russell.....	88,553	4,934,162	7,680	298,382	2	66	4	95	1	47	434	6,914
Chs. E. Belle.....	659	20,838	4	100	6	272	185	1,515
A. Dubord.....	46
Ant. Gagnon.....	137	1,890	1,779	30,962	177
O. B. Kemp.....
Wm. Farwell.....
J. A. Fortin.....	65	988	66	1,056
Thos. Breen.....	152	3,144
Chs. T. Dubé.....	53	1,670	120	2,800
Jos. N. Verge.....	217	5,387	205	5,320
J. B. Le age.....	202	1,440	637	8,320
L. J. Riopel.....
John Eden.....
Louis Roy.....	133	1,000
J. O. Tremblay.....
Geo. Duberger.....	977
	89,973	4,968,531	7,684	298,482	2,939	49,390	2	66	10	367	67	1,103	619	8,429	1,200

APPENDICE No. 10.—*Suite.*

ETAT Général des bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, etc.

Noms des Agents.	Perches de cèdre.	Genoux.	Courbes.	Bardeau.	Tra- verses.	Intérêt.	Infract's.	Droits sur bois.	Rentes foncières.	Primes (Bonus.)	Total.
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Caisses.	Pièces.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
A. J. Russell.....						810 47	135 57	220,202 14	37,063 35	28,123 94	286,335 47
Chs. E. Belle.....				619	9,349	6 59	477 85	46,846 42	11,250 00	16,800 40	75,381 26
A. Dubord.....						509 79		44,168 00	19,520 00	4,490 00	68,687 79
Ant. Gagnon.....	5,268	132	109	137½				3,635 98	951 85	54 00	5,211 79
O. B. Kemp.....								26 80			26 80
Wm. Farwell.....					1,000		72 65	185 60	1,590 64	2,178 00	4,026 89
J. A. Fortin.....							181 48	4,052 51	2,248 00	610 00	7,101 99
Thos. Breen.....						35 00		8,108 30	2,913 50	90 00	11,146 80
Chs. T. Dubé.....							135 02	1,249 07	1,588 00	2,710 00	5,682 09
Jos. N. Verge.....							126 45	236 99	32 00		395 44
J. B. Lepage.....						3 81	2 73	1,417 12	1,091 00	177 50	2,692 1
L. J. Riopel.....									1,800 00	7,600 00	9,400 00
John Ed'n.....								256 40	664 00	2,070 00	2,990 40
Louis Roy.....						2 50		10 00	344 00	1,200 00	15,556 50
J. O. Tremblay.....						25 90		12,768 63	7,084 00	7,836 00	27,714 53
Geo. Duberger.....						80 90		3,197 31	2,810 50	4,244 00	10,332 71
	5,268	132	109	756½	10,349	1,474 96	1,711 71	316,361 27	90,950 84	78,183 84	518,682 62

Département des terres de la Couronne,
Bois et Forêts.
Québec, 30 Juin 1873.

E. E TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 11.

ETAT des dépenses et des recettes des Mines d'Or, Province de Québec, pour
l'année expirée le 30 Juin 1873.

DÉPENSES.	
Salaire et dépenses de la Police pour partie de l'année expirée le 30 Juin 1873.....	\$1,594 52
•	
RECETTES.	
L. L. Rivard. Montant perçu durant l'année pour licences.....	\$7 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 30 Juin, 1873.

APPENDICE No. 12.

TABLEAU SPÉCIAL indiquant les noms et salaires des Officiers et Clercs employés aux Bureaux de Cadastre à Montréal, Québec et Trois-Rivières en rapport avec l'Acte d'Enregistrement, pour l'année expirée le 30 juin 1873.

NOMS.	Désignation.	Salaire par année.
MONTRÉAL.		\$ cts.
J. B. Varin.....	Directeur.....	1,600 00
F. W. Blaiklock.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,200 00
L. W. Sicotte.....	Clerc.....	1,000 00
J. B. Leclair.....	Arpenteur et dessinateur.....	800 00
QUÉBEC.		
P. L. Morin.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,400 00
G. A. Varin.....	Clerc.....	800 00
R. D'Estimauville.....	do.....	300 00
F. Lachaine.....	do.....	800 00
G. A. Bouchette.....	Dessinateur et clerc employé au département, pour la correspondance générale, la copie des plans et livre de renvoi; a résigné le 20 oct. 1872.....	par jour 2
Charles Gauvin.....	Clerc.....	par jour 1 50
TROIS-RIVIÈRES.		
G. A. Bourgeois.....	Directeur.....	1,400 00
L. O. A. Arcand.....	Arpenteur et dessinateur.....	1,200 00
P. Guillet.....	Clerc.....	600 00

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

APPENDICE No. 13.

TABLEAU special des clerks surnuméraires employés dans le Département des
Terres de la Couronne durant l'année fiscale expirée le 30 Juin 1873.

P. M. A. Genest—clerc surnuméraire du 13 Octobre 1872 au 30 Juin 1873, à \$1 50 per diem	\$390 00
---	----------

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 14.

PROVINCE DE QUÉBEC.—Etat des terres octroyées par Lettres Patentes, du 1^{er} juillet 1872 au 3 juin 1873.

Octrois de 100 acres et au-dessous.		Octrois de 100 acres et au-dessous de 500 acres.		Octrois de 500 acres et au-dessus.			Acres octroyés.	Par octroi gratuit ou autrement.	Nombre total d'acres octroyés.
Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.	Octrois.	Noms des personnes auxquelles ont été accordées les patentes.	Acres.			
372	27,828	174	33,423				372	27,828	Acres. Octroyés au 30 juin 1872. 5,750,297 Octroyés au 35 juin 1873. 73,414 <hr/> 5,823,711
				1	Théo. Girouard, Stanfold, et Elizée Beaudet, Québec	570	174	33,428	
				1	Benson Bennett	1,972			
				1	Alice Wicksteed, Inverness.....	554			
				1	Représentants légaux de feu George Desbarats, Montréal.....	1,333			
				1	Les révérends Pères Oblats.....	693			
				1	G. B. Hall, Québec.....	819			
				1	Steph n S. Phelps, Bolton	500			
				1	G. R. Eaton, Berlin, New-Hampshire.....	1,050			
				1	Thos. Bennett, Bury	1,474			
				9	8,965	9	8,965	
39	3,193						555	70,221	Par vente. Octroi gratuit.
							39	3,193	
							594	73,414	Total.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 30 juin 1873.

E. E. TACHÉ,
 Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 15.

ETAT montrant le nombre de lots de grève et de lots en eau profonde accordés par Lettres Patentes, depuis le 1er Juillet 1872 jusqu'au 30 Juin 1873,—aussi les noms des acquéreurs, la date des octrois, et les lieux où sont situés ces lots.

Nom de l'acquéreur.	Date de l'octroi.	Localité.	Lots de grève.	Lots en eau profonde.
Jos. Léger Hardy	20 Juillet 1872.....	St. Charles des Grondines.	1	1
Jas. A. Sewell, Jr, M. D., & al., <i>es-qua</i>	4 Octobre 1872 ..	Embouchure de la Rivière Jacques-Cartier.....	1
La Cie. du chemin de fer "Le Grand-Tronc".....	20 Février 1873...	St. Jean.....	1	1
John McDougall & Fils.....	13 Mars 1873.....	Trois-Rivières	1	1
Charles W. Carrier.....	17 Mars 1873	Lévis.....	1	1
		Total	5	4

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 16.

Etat du nombre de lettres reçues par le Département des Terres de la Couronne,
depuis le 1^{er} Juillet 1872 jusqu'au 30 Juin 1873.

Nombre de lettres reçues depuis le 1 ^{er} Juillet '872 jusqu'au 30 Juin 1873.....	4,314
Nombre d'Ordres en Conseil reçus durant la même période.....	34

E. E. TACHÉ,
Assist.-Commissaire.

Bureau des Terres de la Couronne,
Québec 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 17.

ÉTAT montrant le nombre d'instructions données aux arpenteurs, le nombre de tracés et de plans copiés, le nombre de cantons et de paroisses érigés, le nombre de rapports préparés et d'adjudications faites, le nombre de ventes et locations anulées, le nombre de lots compris dans ces ventes et locations, et le nombre de lettres expédiées du 1^{er} Juillet 1872 au 30 Juin 1873.

Instructions aux arpenteurs.....	28
Plans et tracés.....	349
Cantons érigés.....	1
Paroisses et villages érigés.....	13
Rapports.....	91
Adjudications.....	133
Ventes et locations anulées.....	586
Lots compris dans ces ventes et locations.....	724
Lettres expédiées.....	2,979
BUREAU DU CADASTRE.	
Lettres expédiées.....	180
Plans copiés.....	30
Nombre de descriptions copiées.....	15,064
do plans comparés.....	105
do descriptions collationnées.....	17,648

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 18.

ETAT montrant le nombre de lots de terres publiques inspectés et classifiés, les noms des Agents, des Agences et des Cantons dans lesquelles les inspections ont été faites, durant l'année expirée le 30 juin 1873.

NOMS. de l'Agent et de l'Agence.	Cantons.	Nombre de lots.	Total des lots inspectés et classifiés.
J. O. TREMBLAY, Agence du Lac St. Jean.....	Chicoutimi	250	961
	Bagot.....	523	
	Roberval.....	188	
Is. DUMAIS (assistant).			
Is. ROY, Agence de Gaspé (partie de l').....	Christie.....	48	48
J. A. FORTIN, Agence de la Chaudière.....	Linière.....	19	19
EDM. HEATH. Agence de Coulonge.....	Onslow.....	150	217
	Leslie.....	67	
ROBERT FARLEY, Agence de Gatineau.....	Lowe.....	1	6
	Masham.....	1	
	Aylwin.....	2	
	Portland Ouest.....	2	
GEO. W. CAMERON, Agence de la Petite Nation (partie de l')...	Lochaber.....	2	10
	Augu. de Grenville.....	6	
	Ripon.....	1	
	Buckingham.....	1	
O. B. KEMP, Agence de Magog.....	Grantham.....	12	15
	Nickham.....	3	
W. FARWELL, Agence de St. François.....	Hereford.....	6	41
	Auckland.....	25	
	Hampden.....	10	
ANT. GAGNON, Agence d'Arthabaska.....	South Ham.....	7	28
	Ham.....	13	
	Chester.....	1	
	Warwick.....	1	
	Aston.....	3	
	Bulstrode.....	1	
	Stanford.....	2	
			1,345

E. E. TACHÉ,
Asst.-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 Juin 1873.

APPENDICE No. 19.

ETAT des réserves de terres accordées aux Sociétés de Colonisation, en vertu de l'Acte 32 Vict., chap. 14, durant l'année expirée le 30 juin 1873, indiquant les noms des Sociétés qui les ont obtenues, la quantité de lots et d'acres réservés pour chaque Société, les cantons où sont situées les dites terres, avec la date de l'ordre en conseil accordant chaque réserve.

Nom de la Société.	Date de l'Ordre en Conseil.	Cantons.	Nombre de Lots.	Nombre d'acres réservés à chaque Société.
TémiscouataNo. 1	14 septembre 1872 ..	Bégon	16	1,600
OttawaNo. 1	5 juillet 1872	Aumond	54	5,241
Montréal Ouest.....No. 1	21 septembre 1872 ..	Marston	6	645
Total.....	7,486

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

E. E. TACHÉ.
Assistant-Commissaire

APPENDICE No. 20.

OCTROIS GRATUITS.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les cantons qu'ils traversent, les noms et résidences des agents, le nombre d'acres de terre encore disponibles, à titre d'octroi gratuit, sur chacun de ces chemins, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois sont faits.

CHEMIN TACHÉ.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
C. T. DUBÉ, do Rivière-du-Loup (en bas).
EUG. RENAULT, do Montmagny.

10,140 acres disponibles.

Le chemin Taché n'est qu'en partie parachevé et traverse une partie du canton de Buckland et celui de Mailloux, dans le comté de Bellechasse, les cantons Montminy et Patton, dans le comté de Montmagny, ceux d'Arago, Garneau et La-fontaine, dans le comté de L'Islet, ceux de Chapais, Painchaud, Chabot et Pohenegamook, dans le comté de Kamouraska, les cantons Armand, Demers, Hocquart, Raudot, dans le comté de Témiscouata, ceux de Bédard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il aboutit au chemin de Matapédia.

CHEMIN MATAPÉDIA.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
Ls. J. RIOPEL, do New-Carlisle,

12,614 acres disponibles.

Ce chemin part de Ste. Flavie, sur le fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski, passe à l'extrémité est du chemin Taché, dans le canton de Fleuriau, et de là, (faisant fréquemment intersection avec le chemin Kempt,) passe à travers le canton de Cabot, la seigneurie du lac Matapédia et les cantons Lepage et Casupscull, dans le comté de Rimouski, et les cantons d'Assemetquagan et Ristigouche, à l'embouchure de la rivière Matapédia, dans le comté de Bonaventure.

CHEMIN KEMPT.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.
Ls. J. RIOPEL, do New-Carlisle.

20,526 acres disponibles.

Le chemin Kempt a son point de départ sur la rivière Ristigouche, dans le canton Ristigouche, traverse ce canton et celui d'Assemetquagan, dans le comté de Bonaventure, les cantons de Casupscull et Lepage, la seigneurie de Matapédia, le canton de Cabot, la seigneurie de Métis, dans le comté de Rimouski, jusqu'à la rivière Métis, sur le fleuve St. Laurent.

CHEMIN MATANE ET CAP-CHAT.

Ls. Roy, Agent, Cap-Chat.

2,775 acres disponibles.

Ce chemin part de St. Jérôme, dans la seigneurie de Matane, comté de Rimouski, et longe la rive sud du fleuve St. Laurent, à travers les cantons St. Denis,

APPENDICE No. 20.— *Continué.*

Cherbourg, Dalibaire et Romieux, dans le même comté, et le canton de Cap-Chat, jusqu'à Ste. Anne, dans le comté de Gaspé.

CHEMIN WARE ET LANGEVIN.

J. A. FORTIN, Agent, St. Joseph, Beauce.

272 acres encore disponibles.

Ce chemin traverse partie des cantons de Ware et Langevin.

CHEMIN MAILLOUX.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

11,000 acres disponibles.

Le chemin Mailloux part du chemin Taché, dans le canton Mailloux et traverse ce dernier canton et ceux de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne Provinciale.

CHEMIN TEMISCOUATA.

CHS T. DUBÉ, Agent, Rivière-du-Loup.

17,522 acres encore disponibles.

Le chemin Témiscouata, dans le comté de ce nom, part de la Rivière-du-Loup et traverse les comtés de Whitworth et Armand et la Seigneurie de Témiscouata où il aboutit à la ligne Provinciale.

CHEMIN ELGIN.

EUG. RENAULT, Agent, Montmagny.

2,300 acres encore disponibles.

Le chemin Elgin, dans le comté de l'Islet, part du fleuve St. Laurent, à St. Jean Port Joly, traverse les seigneuries et passe dans la ligne de division entre les cantons Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et fait intersection avec le chemin Taché, entre les cantons Garneau et Lafontaine.

CHEMIN DU LAC ST. JEAN.

L. Z. ROUSSEAU, Agent, St. Roch de Québec.

15,758 acres encore disponibles.

Le chemin du lac St. Jean part du canton Tewkesbury, dans le comté de Québec, traverse le canton Canchon, et passe à travers les terres non arpentées et le canton Métabetchouan, jusqu'au village du même nom dans le comté de Chicoutimi.

 APPENDICE No. 20. — (Suite.)

 CHEMIN MARITIME.

JOHN EDEN, Agent, Bassin de Gaspé.
LOUIS ROY, do Cap-Chat.

23,682 acres encore disponibles.

Le chemin Maritime part de la seigneurie de Ste. Anne-des-Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie du Mont-Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse à l'Étang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

 CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

- 1^o Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là, perdu tout droit à l'obtenir.
- 2^o Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente, pour cet octroi.
- 3^o S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'Agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.
- 4^o Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
- 5^o Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

NOTE. — Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix acres pour maisons d'école, hôtels de ville, etc., et les octrois n'excédant pas cinquante acres pour les lieux de culte public, et cent acres pour fermes, modèles ou industrielles, est restreint par la loi aux terres mises en réserve pour cette objet, le long de chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

APPENDICE No. 21

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents, et le nombre de Locations émises sur ces Chemins depuis le 1er de juillet 1872 au 30 juin 1873 inclusivement, etc.

CHEMINS.	AGENTS.	Locations. émises.	No. d'acres.	Locations annulées.	No. d'acres.
Taché	J. B. Lepage, C. T. Dubé, E. Renault	15	1,450	1	100
Témiscouata	C. T. Dubé	12	1,088		
Matapédia	J. B. Lepage et L. J. Riopel	15	1,381		
Kempt	do do	3	300		
Matane et Cap Chat	Louis Roy... J. B. Lepage	7	542	6	532 $\frac{1}{2}$
Elgin	Eug. Renault				
Etchemin	J. A. Fortin				
Mailloux	Eug. Renault	12	600		
Ware & Langevin	J. A. Fortin	2	20		
Lac St. Jean	L. Z. Rousseau				
Maritime	John Eden et L. Roy	16	1,518		
Kennebec	J. A. Fortin	1	50		
	Total	83	7,130	7	632 $\frac{1}{2}$

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 30 juin 1873.

APPENDICE No. 22.

Québec, 4 Septembre 1873.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

En ma qualité d'Inspecteur des Agences des Terres et des Bois de la Couronne, j'ai l'honneur de vous faire rapport que durant l'année expirée le 30 Juin dernier, je n'ai fait que très-peu d'inspections.

Comme j'avais, durant l'année précédente, fait, de toutes les agences de la Province, une visite générale que je ne complétais seulement qu'en Janvier 1872, il ne fut pas jugé opportun de les visiter de nouveau pendant l'année suivante.

Une des Sociétés de Colonisation ayant demandé une réserve de tous les lots non patentés dans certains rangs du canton Marston, dans l'agence de St. François, j'ai été occupé, pendant quelque temps, durant l'été de 1872, à faire l'inspection des terres dans ce canton, afin de constater quels étaient les lots vendus sur lesquels on n'avait pas fait d'améliorations ; et ce, dans le but d'annuler telles ventes des dits lots qui paraîtraient avoir été faites à d'autres qu'à des colons sérieux et ayant l'intention de s'établir comme tels.

Au commencement de Juin dernier, j'ai aussi, en obéissance aux instructions reçues de votre Département, commencé une visite régulière de toutes les agences de la Province ; à l'accomplissement duquel devoir je suis maintenant et serai encore quelque temps occupé.

Dans ce rapport, je ne puis convenablement parler que des agences qu'il m'a été possible de visiter avant l'expiration de la dernière année fiscale, et elles sont peu nombreuses vu que j'ai commencé par les plus éloignées de Québec, savoir : celles de Gaspé et Bonaventure.

Comme trois nouveaux agents avaient été récemment nommés, je reçus instruction de les visiter aussitôt que possible, afin de leur donner toutes les instructions nécessaires. Je dois dire que ces messieurs m'ont paru très-intelligents et désireux d'acquérir toutes les connaissances requises pour l'accomplissement de leurs devoirs ; et je suis convaincu qu'ils seront de très bons agents.

Dans les agences que j'ai visitées pendant le temps mentionné plus haut : Gaspé et Bonaventure, je ne vois rien qui mérite des remarques particulières.— J'ai trouvé que les comptes des agents, depuis ma dernière visite, avaient été tenus correctement et qu'il n'y avait rien à reprocher sous les autres rapports, si ce n'est une grande diminution dans les perceptions qui, dans ces deux agences, n'ont pas excédé, pendant les deux dernières années, celles qu'on a faites, dans les mêmes endroits, durant l'année expirée le 30 Juin 1871. Et cette diminution est plus grande dans Bonaventure que dans Gaspé, quoique les terres y soient meilleures et le montant d'arrérages des trois fois plus élevé.

Je ne crois pas que les agents soient à blâmer pour cela ; car, je regrette de le dire, cette remarque ne saurait s'appliquer exclusivement à ces deux agences. Il me semble que, parmi le peuple généralement, il y a redoublement de négligence et de mauvaise volonté, lorsqu'il s'agit de payer ce que l'on doit sur les terres de la Couronne ; et je suis porté à croire que beaucoup de gens retardent leurs paiements, parce qu'ils ont été induits à s'attendre et espérer qu'il sera fait une réduction dans le prix des terres ou au moins une remise des intérêts.

Dans presque toutes les agences il y a un grand nombre de ventes sur lesquelles il n'a été payé qu'un seul versement, les arrérages s'accumulant depuis bon

APPENDICE No. 22.—*Suite.*

nombre d'années. Et c'est sur de telles ventes que l'on paie le moins de versements subséquents : les nouveaux acquéreurs étant plus ponctuels à faire leurs paiements que les anciens.

Je suis d'opinion que ce serait agir contre les vrais intérêts des habitants eux-mêmes et leur rendre un mauvais service que de permettre, pendant un temps indéterminé, l'accumulation d'arrérages dont on devrait plus tard exiger le paiement complet ; c'est pourquoi, il me semble que la plus sage politique serait ou de contraindre les débiteurs à payer le plus tôt possible tous les arrérages dus depuis un certain nombre d'années, ou de les encourager à le faire par l'offre d'une remise d'une partie des intérêts à tous ceux qui, dans un délai déterminé, bénéficieraient de cette indulgence en payant ce qui reste dû.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN HUME,
Inspecteur des agences.

APPENDICE No. 23.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,

Québec, 5 Septembre 1873.

A l'Honorable

Commissaire des Terres de la Couronne,

P. Q.

MONSIEUR,

En ma qualité d'Inspecteur des Mines d'Or, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant touchant les opérations et transactions qui ont eu lieu relativement à cette Branche du service durant l'année expirée le 30 Juin dernier :

Les opérations minières qui ont été à peu près nulles durant l'année 1871-72 n'ont aucunement progressé pendant les derniers douze mois ; car, depuis le 1^{er} Juillet 1872, je n'ai été appelé à émettre que sept licences pour l'exploitation du minerai dans la Seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Je ne crois pas hors de propos toutefois de déclarer ici qu'une nouvelle compagnie vient d'être formée et organisée sous les noms et raisons de " Gilbert & Chaudière Gold Field & Mining Company of Canada Limited. " Le capital de cette compagnie est de £125,000 stg." On m'informe qu'elle a acquis de la Compagnie de Lévy le droit de mine sur environ 15,000 acres de terre dans la Seigneurie de Rigaud-Vaudreuil où elle a intention de diriger et commencer ses opérations dans l'alluvion et le quartz, cet automne même, sur une grande échelle ;—dans ce but, la nouvelle compagnie a, paraît-il, pris des arrangements à Londres pour se procurer les instruments et le matériel nécessaires.

Comme il est depuis longtemps constaté que le précieux minerai existe abondamment dans la Division de la Chaudière, et qu'il ne manque que des capitaux pour l'exploiter, on a tout lieu d'espérer que les efforts de cette nouvelle compagnie seront couronnés de succès.

APPENDICE No. 23.—*Suite.*

Les services du corps de Police sous mes ordres, dans cette division, étant devenus inutiles par suite de la cessation des opérations minières, j'ai, en obéissance à vos instructions et en vertu des pouvoirs à moi conférés par la loi, déchargé et licencié, à compter du 1er Mai dernier, les constables formant le dit corps de Police, en sorte que, depuis cette dernière date, les dépenses occasionnées par l'entretien de cette force ont complètement cessé.

J'ai dû aussi faire transporter à Québec les armes, munitions, en un mot tout le matériel qui était à l'usage des dits hommes de police ; et le tout est maintenant déposé dans les dépendances de votre Bureau.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
(Signé,) L. L. RIVARD,
I. M. O.

APPENDICE No. 24.

BUREAU DU CADASTRE,
Montréal, 30 juin 1873.

A l'Honorable Commissaire
des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous présenter mon Rapport sur les opérations du Bureau du Cadastre à Montréal pendant l'année qui vient de s'écouler.

Nous avons cadastré les paroisses suivantes, savoir : La Longue-Pointe, la Pointe-aux-Trembles, la Rivière-des-Prairies, le Sault-au-Récollet, St. Laurent et Lachine. Le nombre de lots numérotés et désignés dans ces six paroisses s'élève au chiffre de cinq mille cinq cent quarante.

Le 15 mars dernier j'ai transmis au Département les Plans et Livres de Renvoi de la Longue-Pointe, la Pointe-aux-Trembles, la Rivière-des-Prairies et du Sault-au-Récollet, cet envoi complétait le cadastre du comté d'Hochelaga.

Les Plans et Livres de Renvoi de St. Laurent et Lachine, comté de Jacques-Cartier, sont maintenant soumis à l'examen des personnes intéressées. Aussitôt après l'expiration des trente jours accordés pour l'inspection de ces documents, je vous les enverrai.

Il reste à cadastrer dans le comté de Jacques-Cartier les paroisses de la Pointe-Claire, Ste. Anne, Ste. Geneviève, l'Île Bizard et la ville de Lachine. Nous avons commencé le cadastrage de cette dernière localité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. B. VARIN,
Directeur.

APPENDICE No. 24a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Bureau du Cadastre, District de Montréal, J. B. VARIN, Directeur pour l'année fiscale 1872-73.

LOCALITÉ.	Superficies des Terrains. Cadastres.			Nombre de Parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de Clôture.	Date de l'envoi du Département des Terres de la Couronne.	Date du Dépôt.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle doivent compter les 24 mois accordé pour renouveler l'Enregistrement.	REMARQUES.
	Arpents.	Perche.	Pieds.							
COMTÉ D'HOCHELAGA.										
—										
Paroisse de la Longue-Pointe.....	9,716	54	163	506	2 Oct. 1872	} 15 Mars 1873.				
“ La Pointe-aux-Trembles.....	8,267	97	26	236	26 Nov. “					
“ La Rivière des Prairies.....	7,116	30	13	177	24 Déc. “					
“ Sault-au-Récollet.....	13,523	15	14	508	4 Jan. “					
COMTÉ JACQUES-CARTIER.										
—										
Paroisse St. Laurent.....	22,094	16	249	3,086	3 Avril “					
“ Lachine.....	10,446	23	96	1,027	30 Mai “					
Total.....	71,164	36	237	5,540						

APPENDICE No. 25.

Québec, 1er Juillet 1873.

A l'Honorable P. FORTIN, Ministre,
Commissaire des Terres de la Couronne,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous présenter un état détaillé des travaux géodésiques que le Bureau du Cadastre de Québec a fait depuis le mois de Juillet 1872, jusqu'à ce jour.

La superficie des paroisses dont le cadastre vient d'être achevé cette année, est de 163,784 arpents carrés, immense étendue de terrain divisé en 2,781 parcelles réparties comme suit : Charlesbourg 1,060, St. Gabriel de Valcartier 894, St. Dunstan du Lac Beauport 295 et St. Augustin 532.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. L. MORIN,
Géomètre du cadastre.

APPENDICE No. 25a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux géodésiques du Cadastre du District de Québec.

P. L. MORIN, Ecr., Géomètre.

LOCALITÉ.	Superficie des Terrains Cadastres.		Nombre de Parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Département des Terres de la Cou- ronne.
	Arpents.	Pieds.		
COMTÉ DE QUÉBEC.				
Charlesbourg	23,857	1,060	28 Septembre 1872.
St. Gabriel de Valcartier.....	95,592	894	30 Janvier 1873.
St. Dunstan, Lac Beauport.....	18,883	295	21 Avril 1873.
COMTÉ DE PORTNEUF.				
St. Augustin.....	25,452	532	30 Juin 1873.
Total.....	163,784	2,781	

APPENDICE No. 26.

BUREAU DU CADASTRE.

Trois-Rivières, 5 septembre 1873.

Honorable P. FORTIN,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

MONSIEUR,

Je vous transmets, sous ce pli, un tableau contenant l'état détaillé des travaux exécutés par le Bureau du Cadastre du district des Trois-Rivières depuis le 19 octobre 1872, jusqu'au 30 juin 1873, c'est-à-dire pendant une période d'environ huit mois. Les opérations entrées dans ce tableau comprennent le parachèvement de la division d'enregistrement du comté de Nicolet, et le cadastrage des quartiers St. Philippe et St. Louis de la cité des Trois-Rivières; le tout couvrant une superficie de 103,488 arpents, divisée en 3,191 lots ou parcelles désignées au Livre de Renvoi sous autant de numéros.

Depuis le 30 juin dernier le cadastre de la cité des Trois-Rivières a été terminé et les Plans et Livres de Renvoi officiels qui le composent vous seront expédiés sous peu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

G. A. BOURGEOIS,

Directeur.

APPENDICE No. 26a

TABLEAU SYNOPTIQUE des travaux du Bureau du Cadastre du District des Trois-Rivières, depuis le 19 Octobre 1872 jusqu'au 30 Juin 1873.—G. A. BOURGEOIS, Directeur.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.			Nombre de lots ou parcelles désignées au Livre de Roi.	Date de l'envoi au Département des terres de la Couronne.	Date de la Proclamation.	Epoque de laquelle doivent compter les deux ans accordés pour renouveler l'enregistrement.	Remarques.
	En pieds pour villes et villages incorporés.	En arpents pour les paroisses exclusivement situées dans les seigneuries.	En acres pour les paroisses ou parties d'icelles situées dans les townships.					
DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.								
COMTÉ DE NICOLET.								
Paroisse de St. Edouard.....		34,200		874	1 Mars 1873	18 Juin 1873	15 Juil. 1873	
do St. Pierre les Becquets.....		57,271		890	1 Mars do	18 Juin do	15 " do	
do Ste. Brigitte.....		15,252		203	1 Mars do	18 Juin do	15 " do	
do Ste. Perpétue.....				106	1 Mars do	18 Juin do	15 " do	
CITÉ DES TROIS-RIVIÈRES.								
Quartier St. Philippe.....	5,280,000 =	1,602 arp. 85 pr. 160 pds.		620	7 Fév. do			
do St. Louis.....	51,932,500 =	162 arp. 96 pr. 96 pds.		498	28 Juin do			
Total.....	67,212,500	108,488 arp. 81 pr. 256 pds.		3,111				Subdivision d'un lot déjà cadastré, superficie entrée dans le rapport de 1871-72.

APPENDICE No. 27.

A l'Honorable P. Fortin, Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre le plan cadastral, ainsi que le Livre de Renvoi de la paroisse de Beauport, contenant quinze cent huit désignations et formant une superficie totale, pour la dite paroisse, de 22,489 arpents, 76 perches et 89 pieds. Pour arriver à ce résultat, j'ai fait suivre le cours astronomique, le relevé des chemins et routes existant dans cet endroit,—formant en tout une distance de 928 arpents, 2 perches et 15 pieds.

Le relevé du fleuve St. Laurent bornant en front la dite paroisse a aussi été fait suivant le même cours :—ce qui forme une distance de 122 arpents, 5 perches et 16 pieds, de même aussi le relevé et le renouvellement de partie de la ligne seigneuriale entre Beauport et Notre-Dame-des-Anges, ainsi que les lignes limitant la profondeur des concessions Ste. Thérèse, St. Ignace, Ste. Marie, St. Louis et partie de la concession St. André, formant une distance de 520 arpents et 15 pieds.

Je crois devoir vous faire remarquer que, outre ces mesurages, les rivières, les ruisseaux et toutes les lignes limitant la profondeur des concessions ont été relevés. J'ai aussi fait le chaînage de chacun des lots séparément, en établissant aussi des chaînages de profondeur assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir préciser d'une manière satisfaisante la surface de chacun des lots qui, pour un très-grand nombre, sont de figure irrégulière.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre un plan pour le premier rang seulement de cette paroisse,—lequel est sur une échelle plus grande que celle du plan général, afin de pouvoir démontrer, avec plus d'avantage, l'irrégularité de la subdivision des lots qui s'y trouvent.

Le tout fait avec la plus scrupuleuse attention par celui qui a l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

(Signé,) N. V. LEFRANÇOIS.

Ange-Cardien, ce 31 Mai 1873.

APPENDICE No. 27a.

TABLEAU SYNOPTIQUE des Travaux du Cadastre faits par N. V. LEFRANÇOIS, Ecuier, A. P.,
dans le Comté de Québec.

LOCALITÉ.	Superficies des Terrains cadastrés.		Nombre de parcelles dési- gnés au Livre de Renvoi.	Date de l'envoi au Départe- ment des Terres de la Couronne.
	Arpents.	Pieds.		
Peroisse de Notre-Dame de la Miséricorde de Beauport.....	22,489	1,508

APPENDICE No. 28

RAPPORT du relevé des rivières Petite et Grande Bergeronnes, Escoumains, Saul au Mouton, Portneuf et Sault au Cochon, &c., &c., fait d'après les instructions du Bureau des Terres de la Couronne de la Province de Québec, en date du 12 Novembre 1872.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

HONORABLE MONSIEUR,

Conformément à votre lettre d'instructions en date du 12 Novembre 1872, m'enjoignant en ma qualité d'Arpenteur Provincial, de faire le relevé des rivières sus mentionnées, situées sur la rive nord du fleuve St. Laurent, en bas de la rivière Saguenay, dans le comté de Saguenay, je procédai immédiatement, après leur réception, à organiser mon parti d'hommes, préparer les bagages, acheter les provisions, et aussitôt les préparatifs terminés, je me suis transporté avec toute la diligence possible sur le lieu de mes opérations, profitant pour ce long et difficile trajet, à cette saison avancée de l'année, du dernier voyage du bateau à vapeur, le "Clyde," de la compagnie des Remorqueurs du St. Laurent pour me transporter à Tadoussac, où une partie de mes provisions était déjà rendue depuis quelque temps. Je trouvai difficilement, à cet endroit, des voitures pour le transport de nos effets et de nous mêmes, dans l'impossibilité de me servir de la voie du fleuve, à cause des glaces et des vents, nous nous rendîmes enfin heureusement à la Petite Bergeronne, point de départ de mes opérations.

La rivière Petite Bergeronne étant encore à l'eau claire, et ne pouvant la relever correctement sur ses rives, j'employai le temps d'attente à explorer le terrain des environs, à relever plusieurs lacs assez importants, tels que le lac à Gobeil, à Paradis, à Patrie, le lac Bergeronne et des Sables, et aussitôt que la rivière fut passable sur la glace (cette rivière prend bien rarement en bonne glace, et il se rencontre souvent des endroits qui ne prennent jamais,) je procédai au relevé, après avoir déterminé la variation de l'aiguille aimantée, de mon instrument et vérifié la longueur de ma chaîne.

Cette rivière offre un havre de refuge assez facile aux embarcations d'un faible tirant d'eau, qui peuvent rencontrer son cours jusqu'au pont bâti par le gouvernement sur le chemin de Tadoussac aux Escoumains. L'entrée proprement dite de la rivière est bordée de hautes montagnes, bien boisées au sud-ouest et de rochers dépouillés de toute végétation au nord-est. Mais après avoir pénétré un demi mille dans l'intérieur, la vallée s'étend peu à peu et forme bientôt un joli bassin que la nature s'est plu à abriter, de tous côtés, contre les grands vents si fréquents dans ces parages. Raoul Bouliane, comprenant l'importance du site et de la richesse du sol, a fondé son établissement au centre de cette vallée, et y cultive d'une manière avantageuse, cette ferme isolée, mais admirablement située.

Le sol se compose d'argile et de terre d'alluvion dans les fonds, de terre grise et jaune, mêlé de sable sur les contours, le bois sur les hauteurs, est de plusieurs essences, parmi lesquelles, le bouleau, le sapin et l'épinette dominant, on y voit quelques pins jaunes et rouges, cyprès, &c., &c.

Le flux et reflux se font sentir près de trois milles dans la rivière, et la rendent navigable à cette distance, pour les moyennes embarcations.

Plusieurs habitants cultivent avec avantage l'étroite lisière laissée au pied des hautes montagnes de chaque côté de la rivière ; mais tout signe de culture disparaît à la fin du 4^{ème} mille. Sur ce mille se trouve un pouvoir d'eau remarquable, qui est d'une force à mouvoir des manufactures de toutes sortes, surtout depuis que des travaux importants y ont été exécutés.

M. Alfred Larouche y a construit depuis deux ans un moulin à scie, avec écluses et glissoires très dispendieuses, pour faciliter la descente du bois, capable de suffire aux besoins de l'endroit et fournir un fort surplus au commerce.

Sur les premières chaînes du 5^{ème} mille, une chute de deux cents et quelques pieds de hauteur, presque perpendiculaire, a obligé le propriétaire du moulin d'y construire une seconde glissoire, pour la descente des billots, qui a dû coûter des sommes assez importantes ; une écluse de 150 pieds environ de largeur, et d'une hauteur de 10 à 12 pieds, a fait disparaître tous les obstacles qui se rencontraient sur le parcours supérieur de cette rivière, en refoulant l'eau jusqu'au lac des Sables. La rivière est ici emmurée, pour ainsi dire jusqu'à ce lac ; sur le 7^{ème} mille, une assez étroite lisière qui longe la rivière, s'élargissant plus ou moins en différents endroits, permet d'y passer un chemin, sur le côté ouest seulement, pour communiquer dans l'intérieur. Le bois de construction a été en grande partie enlevé jusqu'au lac ; on y voit encore quelques pins, épinettes grises et rouges, le cèdre, sapin, bouleau, tremble et épinette noire, sont les espèces de bois qui dominent. Le sol susceptible de culture n'a pas assez d'étendue pour former des établissements ; mais sa valeur peut rémunérer suffisamment ceux qui le défrichent.

Le lac des Sables, le plus important sur cette rivière, a 13 ou 14 milles de pourtour, mesurant 4 milles environ de longueur, sur 2½ milles de largeur.

Des chantiers sont établis dans les environs, mais le plus grand nombre des billots se *drave* sur la partie supérieure de cette rivière, au nord-est du lac. Les hautes montagnes qui l'entourent sont bien boisées de toutes les essences de bois qui se trouvent dans le Saguenay, l'épinette, le bouleau, le sapin, pin blanc et rouge, le merisier, le tremble, le peuplier, le cèdre, l'aulne et le bois blanc s'y trouvent, soit isolément ou mêlé.

A part la Pointe de Sable et d'une partie étroite de la vallée, en remontant le cours sinueux de la rivière jusqu'à sa source, tout ce terrain est impropre à la culture, se composant en grande partie de montagnes et de rochers presque inaccessibles. Le lac à Paradis se décharge au nord-ouest, dans le lac des Sables par un cours d'eau de quelques chaînes. Le lac à Patix, en fait autant au nord-est, ainsi qu'une foule d'autres petits lacs qui alimentent les petits cours d'eau dans les coupes des montagnes aboutissant au lac. En remontant la rivière au-dessus du lac des Sables, on la trouve interrompue dans son cours paisible par deux chutes de peu d'importance ; une surtout, que l'on peut considérer comme un gros rapide, ne peut gêner en rien la descente des billots.

Sur le 15^{ème} mille, la rivière se divise en deux branches ; la principale se dirigeant vers l'ouest, tandis que l'autre coule vers le N. E. L'aspect du pays est partout le même. Le bois est moins feuillu à mesure que l'on avance. Le pin y est plus commun, et l'épinette plus nombreuse à mesure que l'on avance.

Sur le 19^{ème} mille, une nouvelle branche prend la direction du sud-ouest, et se prolongeant jusqu'au lac des Bergeronnes, sert à en décharger le surplus de ses eaux. Un petit lac se trouve sur le 20^{ème} mille, et après avoir franchi un petit brûlé sur la rive ouest, on arrive à la source de cette rivière, dans un petit lac alimenté par un ruisseau du côté nord-est, lequel se perd bientôt dans un ravin presque impénétrable.

Au poteau du 20ème mille, source de la rivière Petite Bergeronne, une gorge étroite se prolonge à l'ouest, et l'on aperçoit à deux milles environ de distance la chaîne de montagnes qui borde la rivière Ste. Marguerite, et plus loin, à l'horizon, les hautes cimes qui bordent le Saguenay, à l'ouest.

On trouve du pin et de l'épinette jusqu'à la source de la Petite Bergeronne, qui peut porter des billots sur tout son parcours, sans autres améliorations que celles déjà faites.

Je relevai ensuite le bras du nord-est, afin de rejoindre la source de la Grande Bergeronne, passant le lac Caribou et d'autres petits lacs, jusqu'à la source de ce bras. Je prolongeai ma course au nord-est dans ce but, mais au lieu de tomber dans les eaux de la Grande Bergeronne, je touchai celles de la Rivière à Poletie, tributaire des Escoumains. Prenant une nouvelle direction, plus à l'est, je ne pus rencontrer les eaux que je cherchais, mais bien celles de la rivière à Cassette, autre tributaire des Escoumains.

Après avoir pris des informations auprès des hommes de chantier qui travaillent sur cette rivière, sur la position probable des sources de la rivière Grande Bergeronne, ce que j'en appris me décida à aller commencer le relevé de cette rivière par le fleuve. C'est ce que je fis en descendant aussitôt la Petite Bergeronne, et reprenant le relevé de cette rivière depuis mon premier point de départ en allant vers le fleuve. Cela fait et ayant détourné la Pointe des Sauvages, je commençai à remonter la Grande Bergeronne. Mais ayant considéré que j'avais à relever plusieurs grandes rivières dans le cours de l'hiver, et craignant qu'en relevant la Grande Bergeronne, qui est la plus courte, la saison du dégel m'eût empêché de terminer les plus longues. Réservant la Grande Bergeronne pour ma dernière opération, je continuai ma route jusqu'aux Escoumains et commençai l'exploration et chaînage de cette rivière, après avoir été retardé quelques jours pour renouveler nos raquettes et préparer les bagages et provisions nécessaires.

Il m'a été impossible de vérifier la variation de l'aiguille à mon départ, le temps ne l'a pas permis.

Après informations de monsieur Barry, l'agent de M. Têtu, j'ai constaté qu'il ne restait aucun poteau des arpentages antérieurement faits dans le village ou dans les environs. En conséquence, je dus établir mon point de départ au coin nord-est de la cage du pont qui traverse cette rivière près de son embouchure dans le fleuve, vis-à-vis de l'extrémité sud-ouest du moulin à scie.

Le village des Escoumains et l'établissement de M. Têtu, se trouvent bâtis sur le rivage de la petite baie dans laquelle se décharge la rivière. Le village est peu considérable, une église en forme le centre et domine le paysage. La culture y est assez avancée, mais sur une petite échelle. Le sol est bien propre à toute espèce de culture, sur une étendue de plusieurs milles, le long de la rivière, surtout au nord-est. Il se compose d'argile, marne, terre à grain jaune, et sable mêlé de petits graviers. Le bois est une nouvelle pousse de sapin, tremble, peuplier, bouleau, épinette, saule et aulne.

Plusieurs habitants, sur le 2me mille, ont fait d'assez importantes améliorations sur leurs terres, ce qui leur permet de récolter suffisamment pour leurs propres besoins, et leur laisse même un surplus à vendre. Sur le 3e mille, un pont fait par le Bureau de Colonisation, traverse la rivière Escoumains, et le chemin continue sur sa rive ouest, en remontant son cours, mais aussi en s'en éloignant plus ou moins pour éviter les coulées et les côtes qu'elles auraient nécessitées.

En partant du 4ème mille, le terrain s'élève peu à peu et la vallée se rétrécit tellement que, dans plusieurs endroits, les montagnes ne laissent aucun passage sur l'une ou l'autre des rives de la rivière.

Sur le 10ème mille, se décharge la rivière à Cassette venant de l'ouest-nord-ouest, petit tributaire sur lequel la maison Têtu a fait les premiers chantiers l'hiver dernier. Sur le 11e mille, les brûlés ont complètement remplacé la forêt primitive. On y trouve seulement çà et là quelques petits bouquets épargnés par l'incendie. Sur tout le terrain jusqu'au 18ème mille, qui a passé au feu, quelques petits taillis de saules, trembles et aulnes poussent dans les fonds et ravins ; les troncs calcinés et les souches des pins et épinettes abattus sur les flancs des montagnes et rochers environnants, forment le fonds du tableau.

La rivière à Polette, venant du ouest-nord-ouest, sur le 16ème mille, laisse voir le bois vert à quelques milles de son embouchure, sur les flancs des montagnes qui la longent.

La maison Têtu a renouvelé sur ce tributaire d'anciens chantiers pour le pin et l'épinette. Cette branche des Escoumains prend sa source dans une suite de lacs qui limite au sud-ouest les eaux de la Petite Bergeronne.

Sur le 17ème mille, la rivière Parent, faible cours d'eau, venant de l'est, se décharge à un demi-mille plus haut que la rivière à Polette. J'en ai relevé et exploré le cours ainsi que des lacs ; beaucoup de bois de commerce a été enlevé le long de ce cours d'eau ; ce qui en reste a passé au feu.

Les montagnes, en s'éloignant de ce cours d'eau, s'élèvent considérablement, mesurant de 800 à 900 pieds d'altitude, presque perpendiculaires et ne laissent aucun passage sur la rive est de la rivière Escoumains. Des éboulis de crans et de roches en ont encombré la rive et une partie du lit de la rivière. A l'ouest, les montagnes, en s'éloignant, s'élèvent à une hauteur de 1200 pieds environ. J'ai fait l'ascension d'une de ces montagnes et sur son sommet, j'eus une magnifique vue du St. Laurent, depuis St. André de Kamouraska jusqu'à Ste. Flavie de Rimouški, ainsi que de toutes les Isles entre ces deux points. On aperçoit les sources des rivières Petits Escoumains et Parent à l'est, et celles des Bergeronnes, à Cassette et à Polette à l'ouest, ainsi que la vallée de la Rivière Ste. Marguerite, tandis que les montagnes du Saguenay se perdent au-dessus, dans l'horizon, vers l'ouest.

Sur le 18e mille, le surplus des eaux du lac des Petits Escoumains, lorsqu'arrive la fonte des neiges, le printemps, se décharge dans la rivière Escoumains, par un ruisseau d'un mille environ de longueur.

Sur la fin du 21ème mille, la rivière s'est creusé un passage dans le roc vif : les crans serrés offrant une suite continue de rapides, de chutes et de cascades qui interrompent tout à fait la navigation de cette rivière. J'en continuai cependant le relevé en la suivant sur tout son parcours, les hommes, de leur côté, profitant d'un portage pour passer leurs charges, s'épargnant ainsi beaucoup de difficultés et de peines. Ces obstacles disparaissent sur le 24e mille d'où la rivière continue en eau morte jusqu'au 25e mille, où un rétrécissement donne à l'eau un courant extraordinaire. Une petite rivière dans la direction du nord-est, se décharge au pied de ce dernier rapide. On y a fait chantier les années dernières, et l'on voit encore ici et là les vieux camps qui ont servi à l'exploitation, lesquels sont encore pourvus de tout ce qui servait aux travaux du chantier.

La petite rivière à Maclure venant du sud-ouest, se jette dans les Escoumains sur le 26e mille. Le lac du même nom que j'ai relevé, ainsi que la rivière, est peu considérable et la région qu'elle arrose a formé son contingent de bois de construction. Il y reste encore un peu d'épinettes et quelques pins. Les mon-

tagnes sont plus éloignées vers le sud-ouest, mais au nord-est elles suivent toujours la rivière aussi près que possible, en se maintenant à une hauteur de 7 à 800 pieds au-dessus du niveau de son cours. Au 28e mille elles changent tout à coup de direction, celles du sud-ouest se perdent à l'ouest, tandis que celles du nord-est forment un angle droit comme la rivière et s'affaissent peu à peu en suivant son cours. La petite rivière Chatigny va prendre sa source sur les hauteurs, à l'ouest, dans une suite de lacs qui en facilitent la navigation. Tout le bois disponible sur ces terrains a déjà été exploité pour les chantiers de la maison Têtu.

La rivière en eau morte sur l'espace de quelques mille, change d'aspect avec les rapides que nous montons pour ainsi dire, jusqu'au lac Gorgotton, sur le 43e mille. Deux cours d'eau déjà exploités se trouvent, le 1er sur le 37e mille que l'on appelle rivière à Jos. Boucher, et l'autre sur le 38e mille appelé rivière à la Savane.

On n'a pas encore exploité le pin et l'épinette surtout, au-dessus du lac Gorgotton ; du reste dans cette région il y a peu de bois propre au commerce ; une bonne partie de la forêt a passé au feu depuis longtemps, et la nouvelle pousse de bois n'y sera jamais propre à l'exploitation. On trouve partout quelques coupes où le bois est d'une belle venue, mais en petite quantité ; en continuant jusqu'à la hauteur des terres l'aspect du pays ne change presque pas. L'épinette et le sapin sont les espèces de bois qui dominent. Les rochers y sont partout les mêmes, prenant parfois les dimensions des montagnes et s'élevant de 4 à 500 pieds de hauteur. Une branche de la rivière Portneuf passe à l'ouest de la tête des Escoumains et en la cernant, limite la longueur de cette rivière à 66 milles, en tenant compte des sinuosités des lacs et de la rivière.

J'ai marqué à la hauteur des terres un poteau numéroté 66e mille, avec la date et ma signature. J'ai relevé les principaux lacs que traverse la rivière et quelques-uns sur les principales branches, et les ai explorés de temps à autre, suivant les circonstances et l'occasion.

Je redescendis le cours de cette rivière jusqu'au lac des Cœurs, et de là je me dirigeai vers le sud-est du lac et remontai un cours d'eau et les lacs menant à la hauteur des terres, afin de rencontrer, s'il était possible, les eaux de la rivière Sault au Mouton ; mais le premier cours d'eau que nous trouvâmes, sur le penchant opposé des Escoumains, à l'est, formait partie de la rivière aux Ours, tributaire de Portneuf. Alors prenant une direction nouvelle, au sud-ouest, nous trouvâmes bienôt les eaux supérieures de la rivière Sault au Mouton, que je chassai depuis sa source, en descendant, jusqu'à son embouchure dans le St. Laurent.

Cette rivière mesure 54 milles et $\frac{1}{4}$ de chaîne, en suivant toutes les sinuosités de son cours. Les branches principales sont celles de la rivière aux Castors, à Roussel, le ruisseau à Martel et les petites rivières de l'est et de l'ouest.

Les chantiers établis l'automne dernier sur la rivière Sault au Mouton ont pris des billots jusque sur les bords du lac de la Petite Montagne, et ce qui reste de bois au-dessus de ce lac, a aussi été exploré dans le but d'en pousser l'exploitation jusqu'à sa source, s'il est possible. La descente du bois, avec les améliorations importantes faites sur cette rivière, peut se faire avec facilité sur presque toute sa longueur.

La maison Têtu n'a rien épargné pour enlever les roches et écluser les rapides impraticables, afin de donner à cette rivière le volume d'eau nécessaire à la flottaison des billots. A la décharge du lac de la Petite Montagne, une écluse de 18 pieds de hauteur, sur une longueur d'au moins 100 pieds, permettra de refouler l'eau jusqu'à six ou sept milles, en remontant la rivière et aidera puissamment à la descente des billets, en créant un courant par l'ouverture des pelles disposées à cet effet.

Les bois dominants sont l'épinette, le bouleau, le sapin, le cyprès, le tamarac et le pin; le sol est généralement onduleux et rocheux. Les montagnes, dans la partie supérieure, ont peu d'élévation; mais après avoir descendu la Grande Chute sur le 24^{ème} mille, les hauteurs qui bordent la rivière doublent leur élévation, par le fait d'une descente subite de 300 pieds, et les sommets conservant leur niveau, malgré le changement de celui de la rivière.

On trouve de distance en distance, sur le parcours de cette rivière, plusieurs pouvoirs d'eau remarquables; en jetant un coup d'œil sur le plan qui accompagne ce rapport, vous jugerez de leur position et de leur hauteur approximative. Il y a peu de terrain propre à la culture dans la vallée du Sault-au-Mouton, quelques étroites lisières, en deux ou trois endroits, en de ça de la Grande Chute, et à l'embouchure de la rivière, sont les seuls points susceptibles de défrichement et d'amélioration. La baie de Mille Vaches, près de la sortie de cette rivière, offre de bons établissements au colon. Une chapelle a été bâtie près du fleuve St. Laurent, et un prêtre y réside depuis plusieurs années. Les terres ont peu d'étendue, mais sont d'excellente qualité; d'immenses prairies naturelles s'étendent autour de la baie, et sont d'un grand avantage aux cultivateurs qui s'y occupent de l'élevage du bétail.

Le poste du Sault-au-Mouton, située à l'entrée de cette rivière, forme un joli petit village, coquettement et proprement bâti aux environs des moulins de la maison Têtu. Une chute de 60 pieds de haut, tombant dans le fleuve, est le dernier des nombreux Saults qui se trouvent sur cette rivière, qui porte bien son nom. Vue du fleuve, cette chute, d'une hauteur imposante, donne au paysage un reflet de grandeur que les monts pittoresques du voisinage encadrent admirablement, le tout formant un bien charmant tableau.

Après avoir terminé sur la rivière Sault-au-Mouton les opérations voulues, je me transportai immédiatement à l'embouchure de la rivière Portneuf et commençai le relevé de cette rivière, en prenant pour point de départ à la chapelle du poste de Portneuf, sur la rive sud-ouest de cette rivière.

Le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson a été abandonné depuis quelques années. Un missionnaire vient, deux ou trois fois l'an, donner ses secours spirituels, aux trois ou quatre familles qui demeurent aux environs. La culture est peu avancée à Portneuf; sa population en dit assez là-dessus; cependant une assez grande étendue de bon terrain y permettrait la formation d'une petite paroisse, avec tous les éléments pour réussir, aussitôt qu'un bon chemin serait ouvert sur le bord du fleuve, rejoignant les postes plus bas, avec le chemin de la baie de Mille Vaches à Tadoussac.

La marée se fait sentir près de trois milles dans la rivière, et dans cette partie, elle a une largeur de 15 à 20 chaînes, et une profondeur de 3 à 4 pieds à marée basse. Les rives sont escarpées, et le plateau domine la rivière d'une centaine de pieds. Le sol se compose de sable, terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol d'argile. Le premier rapide rétrécit considérablement la rivière qui, sur l'étendue de 50 milles environ, n'a pas plus de 2 à 3 chaînes de largeur.

Un moulin à scie a été mis en opération ici autrefois par une maison de Québec, et le bois manufacturé à ce moulin par les propriétaires, a dû leur rapporter de grands profits, vu l'abondance du bois et sa descente facile au moulin: 4 hommes suffisent à *draver* n'importe quelle quantité de billots sur les 50 ou 60 milles du parcours de cette rivière qui ont été exploités. Le moulin a été détruit par le feu, ainsi que l'écluse, il n'y est resté qu'une maison d'occupation ou office.

Sur le 7^{ème} mille, la rivière s'est creusé un lit étroit et profond dans une coupe de rochers aux flancs perpendiculaires et inaccessibles, et les eaux franchis-

sent cette dalle naturelle, avec la vitesse de l'éclair. Avant de prendre les eaux mortes, une chute de 30 pieds de hauteur précipite la rivière par trois issues également distantes les unes des autres, dans la dalle plus haut mentionnée. Le partage se trouve à l'est de la rivière et a un peu plus d'un mille de longueur.

A partir de cette chute, la rivière maintient une largeur de 2, 3 et 4 chaînes, jusqu'à la seconde chute sur le 20ème mille.

Les brûlés sur cette rivière commencent immédiatement sur la rive sud-est de la rivière Noire, sur le 16ème mille, à l'est. Au 18ème mille, à l'ouest, la rivière Portneuf reçoit la décharge de la rivière des Cèdres; le brûlé ne s'étend pas à plus d'un mille le long de cette dernière, et l'on aperçoit dès son embouchure, les hauteurs boisées qui suivent son cours et se continuent jusqu'au Sault-au-Mouton.

A l'est, le brûlé s'étend environ à moitié distance du Sault-au-Cochon. La quantité de pin qui a été enlevée dans toutes les directions ayant fait disparaître une bonne partie de la forêt, le feu trouvant un aliment tout préparé dans ces abattis, a balayé complètement le sol, ne laissant que les traces calcinées qui témoignent suffisamment de la richesse plus qu'ordinaire de la forêt primitive.

Au-dessus de la 2nde chute, sur le 20ème mille, un rétrécissement d'une demi-chaîne, pour l'espace de quelques chaînes, a fait donner le nom de cran serré à cette partie de la rivière.

Une 3ème chute sur le 25ème mille, de 20 pieds de hauteur, oblige le canotier à un portage de quelques arpents à l'est de la rivière.

Les brûlés sont interceptés ici et là par des lisières de bois vert; on y distingue quelques pins et épinettes d'une bonne grosseur; le sapin, le bouleau et l'épinette noire sont les espèces de bois qui y dominent; le sol se compose de sable et cailloux sur les plateaux. Les montagnes des deux côtés montrent à nu la roche dont elles sont formées. Le peu de bois qui les domine n'a aucune valeur. Les brûlés finissent à peu près sur le 30ème mille. La vallée est étroite et bordée de hautes montagnes. Une coupe à l'est donne passage à la rivière à la Louvre, sur le 38ème mille. Une autre, à l'ouest, en fait autant sur le 43ème mille, pour la rivière aux Ours dont j'ai exploré la source à la tête du Sault-au-Mouton lors du relevé de cette dernière.

Des montagnes de 500 à 1,200 pieds d'élévation suivent parallèlement la rivière, les formes variées et accidentées de leurs sommets, jointes aux profondes coupes qui livrent passage aux tributaires, plus haut mentionnés, forment le tableau le plus pittoresque, comme aussi le plus grandiose de cette région.

Les plateaux élevés, couverts de cyprès ou de pin gris qui bordent la rivière et s'étendent jusqu'au pied des montagnes, sont formés de sable, terre jaune et petits cailloux roulés. Leur hauteur varie de 30 à 100 pieds et leur largeur, suivant la direction des montagnes, de 20 à 40 chaînes. Ils disparaissent absolument à la fourche de la rivière sur le 56ème mille.

C'est là que la rivière Portneuf proprement dite, change d'aspect et de caractère, sur l'espace de 5 longs milles, elle franchit une suite continue de chutes et de rapides, entre deux murailles, à une chaîne ou deux de distance, les unes des autres, et aussi hauts que celles du Saguenay. Les rayons du soleil (d'hiver) n'ont jamais éclairé les profondeurs de ce ravin. Nous avons franchi cet obstacle avec difficulté, surtout pour les portageurs, obligés qu'ils étaient de se couper un passage à travers des glaciers venant des hauteurs et se poussant les uns les autres sur une grande distance.

Au poteau du 60ème mille, il fallut faire un détour de 2 milles pour franchir 4 ou 5 chaînes impraticables, par la rivière.

Sur le 62ème mille, la rivière reprend pour ainsi dire son premier aspect en partant du fleuve. Sa largeur varie de 2 à 8 chaînes, presque sans courant. Ses rives s'élèvent graduellement à une hauteur de 500 à 600 pieds et ont été ravagées par le feu depuis de longues années. Une pousse de petits trembles, bouleaux, cyprès et saules, couvre les hauteurs aussi bien que les fonds, il se rencontre souvent des endroits où l'on ne voit aucun signe de végétation. L'épaisseur de la neige (8 à 10 pieds) qui recouvrait les côtes et les montagnes au moment de l'exploration en février, dérobaient sans doute à nos regards, les arbustes et les taillis, qui doivent tout naturellement y croître; ombrageant les petits vallons et les bords unis de la rivière pendant les beaux jours de l'été.

Le premier obstacle sérieux qui arrête le cours si facile de la navigation de cette partie de la rivière, se trouve sur le 86e mille. Une chute s'élevant par degrés à une hauteur de 40 pieds, reçoit les eaux du lac Caché, qui se trouve immédiatement au-dessus. L'on y arrive par un petit portage du côté ouest. Les lacs se succèdent à partir de là, sans interruption, jusqu'au 99ème mille, et les brûlés disparaissent sur le 103ème mille, chaîné sur la branche supérieure nord-est; ayant pris cette dernière pour la principale, vu sa largeur plus apparente, celle du nord-ouest venant, par un ravin inaccessible et étroit, se joindre à la précédente, ne donne aucune idée des changements qui surviennent un mille plus haut, et des grands lacs intérieurs qui s'y déchargent.

Sur le 104ème mille, le feu a endommagé une partie du bois de la rivière nord-ouest, mais le bois en général, à cette hauteur, est d'une qualité bien inférieure, se composant d'épinette noire, bouleau et sapin. La rive est du lac à l'île Verte et exempté du feu, ainsi que la partie nord-est de sa charge que j'ai explorée, jusqu'au 111ème mille, où je terminai mes opérations sur cette partie de la rivière.

Je descendis alors la rivière Portneuf jusqu'à sa principale branche, sur le 56ème mille. Delà je relevai cette fourche jusqu'à la hauteur des terres en suivant toujours la branche est, afin de parvenir au plus vite sur la rivière Sault-au-Cochon et y rencontrer les approvisionnements que je faisais transporter à mi-chemin pour l'exploration de cette dernière rivière.

Dans tout le cours de cette exploration je n'ai rencontré aucun changement dans la nature du sol. Le bois, tel que pin et épinette, cyprès ou pin gris se rencontrent de temps à autre sur le parcours des 7 premiers milles; mais lorsqu'on a franchi la Grande Chûte, l'épinette noire et le bouleau couvrent la plus grande partie de tout le terrain arrosé par les eaux de cette branche, qui a plusieurs petits tributaires du côté ouest et une foule de lacs qui s'y déchargent. Parvenu à la hauteur des terres entre Portneuf et Sault au Cochon, j'ai rencontré en descendant le penchant opposé, les eaux de la Petite Rivière au Bouleau que j'ai relevée ainsi que les lacs sur son parcours, jusqu'à sa décharge, dans le Sault au Cochon, sur le 65ème mille, suivant le chaînage de cette dernière du haut en bas. Cette petite rivière porte on ne peut mieux le nom qu'elle a emprunté à l'immense forêt de bouleaux qui recouvre toutes les montagnes qu'elle contourne, soit d'elle-même ou par ces tributaires et qui ressemble si bien à autant de belles sucreries comme on en voit dans les townships de l'est, qu'on la prendrait pour une immense érablière.

Ayant renouvelé mes approvisionnements je montai immédiatement la rivière au Sault au Cochon jusqu'à sa source, afin de la chaîner en descendant. En me rendant sur les hauteurs, j'ai eu occasion d'y rencontrer plusieurs familles d'indiens, qui m'ayant parfaitement renseigné sur la branche principale de Port

neuf, et me trouvant bien près de cette rivière, je pris sur moi d'aller explorer à la hâte cette partie de la rivière et ses grands lacs, afin d'en faire un plan aussi exact que possible pour servir au plan général. (Voir ce plan).

Commençant mes opérations à la partie nord du lac qui fait la tête de la rivière Sault au Cochon, je relevai ce lac et une foule d'autres lacs plus petits, en descendant leur cours jusqu'au grand lac Kakuskanus ou lac des Pêcheries, que je relevai complètement, explorant seulement la partie ouest qui forme un lac à part sous le nom de lac des Baies, ainsi nommé pour cause. On ne trouve sur cette partie supérieure de la rivière qu'un terrain rocheux et montagneux, couvert d'épinette noire, bouleau et sapin d'une longueur et grosseur moyenne.

Le lac Kakuskanus est une magnifique nappe d'eau d'une forme très irrégulière et capricieuse, entourée de montagnes et de côtes très variées dans leurs contours comme dans leurs élévations, d'un ensemble agréable et tant qu'original, pouvant rivaliser avec les petits lacs canadiens ou américains tant sous le rapport du pittoresque que sous celui des beautés naturelles de ses nombreux points de vue. Laisant à regret derrière moi cette perspective séduisante, je continuai la descente de la rivière en la relevant ainsi que les nombreux petits lacs qui en font partie, jusqu'au Grand Portage, sur le 44ème mille. Ce terrain a, en grande partie, passé au feu depuis nombre d'années; la nouvelle pousse de trembles, cyprès, bouleaux, saules et aulnes qui recouvre les plateaux et les montagnes environnantes lui donne un aspect particulier, agréable à contempler après avoir franchi un certain espace de forêt primitive où l'épaisseur du fourré et les hautes cimes des arbres nous dérobaient à la vue les sinuosités de la rivière et les contours variés des montagnes qui la bordent.

Ne voulant pas risquer la descente de la rivière par les crans serrés et le Grand Rapide, je relevai le portage des Indiens ainsi que les lacs que l'on rencontre sur son parcours, jusqu'au pied du dit portage, sur le 56ème mille. Ce sentier que les sauvages ont tracé et fréquenté depuis des siècles, côtoie le flanc des montagnes, arrivant insensiblement sur les hauteurs, et de là fait les mêmes ingénieux détours, pour descendre de l'autre côté, sans fatiguer ni allonger le chemin. Les hauteurs sont couronnées d'épinette noire mêlée de bouleau, tremble et sapin; dans les coupes le bois est plus gros, l'épinette grise surtout, mais en petite quantité si on le compare aux autres essences.

Après avoir franchi le portage sans trop de difficulté, je continuai le relevé de la rivière en descendant son cours capricieux par ces sinuosités, mais facile, et d'une largeur de 2 à 10 chaînes sans rapides ni courant, jusqu'au 62ème mille. Ici une chute de 18 pieds de hauteur et un rapide d'un mille et demi, forcent le canotier à suivre le portage légèrement onduleux, qui se trouve sur la rive ouest et revient de nouveau à la rivière, qui est en tout semblable à la partie située au-dessus de ce rapide en bas du Grand Portage. Le bois est de meilleure qualité à partir du Grand Portage, mais les essences qui y dominent, sont le bouleau, cyprès l'épinette et le sapin; les montagnes mesurent de 600 à 700 pieds de hauteur, avec une vallée entre elles, la rivière comprise, de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ mille. Le terrain est sablonneux sur les rives et plateaux, et rocheux sur les hauteurs. Au pied du dernier rapide se trouve la Fourche nord-est, presque aussi considérable que le Maître Bras. Cette branche va rejoindre au nord-est les sources de la rivière Laval. Depuis le 63ème mille jusqu'au 62ème mille, la rivière n'est interrompue par aucun rapide et coule paisiblement entre les deux chaînes de montagnes parallèles qui la dominent, et traverse de distance en distance l'étroite vallée, baignant tantôt le pied des monts d'un côté, pour aller en faire autant l'instant d'après, du côté opposé.

La rivière des Bouleaux se décharge au côté ouest, sur le 65e mille. Plusieurs autres petites rivières en font autant, soit d'un côté soit de l'autre, et

les coupes des montagnes qui donnent passage à ces tributaires sont généralement mieux boisées que la vallée même de la rivière.

L'épinette, le pin, le bouleau, le cyprès, le sapin et le tremble, sont d'une bonne grosseur et d'excellente qualité ; le pin, cependant, depuis qu'il a été exploité, n'est pas aussi recommandable, les meilleurs ayant disparu.

La maison Price a ouvert des chantiers l'automne dernier, depuis la rivière ou lac à Cassette, sur le 88ème mille, en descendant vers les chûtes, sur le 101ème mille. Malgré la quantité extraordinaire de neige tombée dans le cours de l'hiver dernier, les employés ont cependant réussi à manufacturer un nombre assez important de billots, vu le petit nombre d'hommes employés dans les commencements de l'hiver.

J'ai relevé le lac à Cassette, et je crois que la meilleure partie du pin et de l'épinette se trouve dans les environs de ce lac, cependant, on a déjà exploité ces terrains, il y a près de 20 ans ; or, il est tout naturel que depuis ce temps, le bois ait pris des proportions qui le rendent propre à l'exploitation. A partir du 101ème mille, les montagnes disparaissent entièrement, la rivière s'est creusé alors un canal de 80 à 100 pieds de hauteur dans le plateau qui s'étend depuis le pied des montagnes, au nord, jusqu'au fleuve St. Laurent, courant à l'est à perte de vue, vers la rivière Betsiamites, et à l'ouest jusqu'à la baie de Mille Vaches. Tout ce plateau est presque d'un niveau parfait et se compose de sol sablonneux, mêlé de terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol d'argile et de marne.

Les espèces de bois qui dominent, sont le cyprès, épinette noire, grise et rouge, le sapin, le bouleau, le tremble, le peuplier, le pin, le bois bock et l'aulne. Des pouvoirs d'eau magnifiques se suivent en descendant jusqu'au fleuve ; le sol est de meilleure qualité ; le bois d'une grosseur et d'une longueur propres seulement aux meilleures. C'est un terrain très-propre à la culture et qui devra, avant longtemps, former l'assiette de beaux établissements, si les chantiers qui s'ouvrent le long de la côte nord du St. Laurent, savent attirer dans leur voisinage nombre de ces vaillants colons, comme on en trouve partout dans le Haut-Saguenay.

Sur le 111ème mille se trouve le grand *Boom* et l'écluse pour retirer les billots juste au dessus de la dernière chute, haut d'environ 40 pieds, qui domine le petit village de Forrest-Ville, avec sa chapelle et ses moulins. Ces moulins n'étaient pas encore terminés lors de mon arrivée au fleuve, en Avril dernier ; mais les travaux progressaient et faisaient espérer que tout serait prêt pour les opérations à la descente des billots. Ce qui manque aux différents postes, sur cette partie de la côte nord, c'est une voie de communication par terre, surtout l'hiver. Il est très dangereux et souvent impossible de suivre le rivage du fleuve. Bien souvent les tempêtes font détacher la glace formée au rivage et sur laquelle est tracé le chemin, le voyageur se trouve alors arrêté dans sa marche et obligé de retourner sur ses pas, souvent après un long trajet et beaucoup de misères et de fatigues pour lui même comme pour son attelage.

J'ai terminé mes opérations sur la rivière Sault au Cochon, à son embouchure dans le St. Laurent, où j'ai planté un poteau sur le petit Ilet qui s'y trouve, dument marquée III $\frac{1}{2}$, avec la date et mon nom, suivant les instructions

Ayant été retardés quelques jours par le vent contraire et les glaces, nous n'avons pu remonter le fleuve immédiatement jusqu'à la Grande Bergeronne. Je profitai de ce retard pour explorer le terrain des environs et j'ai pu constater la possibilité d'y trouver un endroit favorable pour y passer un chemin.

Nous avons repris ensuite notre voyage, tantôt par eau et tantôt par terre, jusqu'à la Grande Bergeronne. Là j'ai continué immédiatement les opérations com-

mencées en Janvier. Je relevai cette rivière aussi correctement que possible, en suivant les rives soit d'un côté soit de l'autre. Cette rivière ne prenant presque jamais à glace et étant très embarrassée d'aulnes, de renversis et autres obstacles, j'ai été obligé de suspendre mes opérations de chainage au-dessus des chutes sur le 9ème mille. La fonte des neiges, la difficulté des travaux et le peu d'importance de ce cours d'eau, jointes aux fatigues causées par les longues courses de l'hiver et à la diminution des vivres, m'obligèrent de restreindre mes explorations à une partie seulement de cette rivière, au-dessus des chutes du 9ème mille.

J'avais en ma possession un petit plan de l'exploration et chainage de M. l'arpenteur St. Pierre, fait au commencement de l'hiver, et j'ai aisément constaté la course générale de cette branche de la Grande Bergeronne, et le tracé du plan que j'en ai fait en donne une juste idée.

Au commencement du premier mille, c'est-à-dire au pont du Gouvernement, sur le chemin de Tadoussac, cette rivière se divise en deux branches, celle du nord-ouest, ou rivière à "Bas de Soie," d'à peu près 12 milles de long, et la branche nord est, celle que j'ai relevée, porte le nom de "rivière à Beaulieu" et est reconnue comme la principale branche de la Grande Bergeronne. Le terrain arrosé par ces branches de rivière est presque tout propre au défrichement; une bonne partie en est déjà en bon état de culture; les habitants y vivent dans l'aisance, et le missionnaire qui visite ces fidèles en retire un secours étonnant.

Jusqu'au 9ème mille sur la rivière à Beaulieu, le sol est de la meilleure qualité. Le lac à Beaulieu, en de ça, est entouré de prairies naturelles qui sont d'un grand avantage aux calons de cette localité. Le bois a été en grande partie exploité, et encore aujourd'hui les chantiers sont ouverts sur la partie supérieure de la rivière à "Bas de Soie." J'ai exploré une partie de celle-ci, et ai pu constater un magnifique espace de bon terrain bien propre aux établissements et avantageusement situé pour favoriser la mission des Grandes Bergeronnes et en former, avant peu, une des meilleures paroisses de cette partie de la côte du nord.

Un moulin à farine est en opération près du pont plus haut mentionné, et la chapelle se trouve bâtie sur le coteau à l'est de la rivière. La marée se fait sentir jusqu'au moulin et permet aux légères embarcations de remonter la rivière jusqu'au pont.

Ayant ainsi terminé toutes mes opérations, je pliai bagages et me transportai immédiatement à Tadoussac, avec l'espoir de faire monter mes hommes sur la glace du Saguenay, chose qui nous fut impossible. Après quelques jours d'attente, je les fis transporter à la Malbaie, par eau, et de là à Hébertville, par le chemin St. Urbain et Kenogami.

Le tout très humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Commissaire,

Votre très humble et obt. serviteur,

(Signé,)

P. H. DUMAIS,
A. P.

Kamouraska, 23 Août 1873.

APPENDICE No. 29.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

En obéissance aux instructions de votre département, en date du 7 Août 1872, m'ordonnant de faire l'arpentage des rivières Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout, coulant du nord et se déchargeant dans le golfe et le bas du fleuve St. Laurent, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant :

M'étant muni des équipements nécessaires, tels que canots, approvisionnements, etc., j'organisai un parti d'hommes pour m'accompagner et fis des arrangements avec d'autres pour la distribution des provisions, en différents endroits, dans l'intérieur, où je pourrais les retrouver durant l'hiver, à mesure que l'ouvrage progresserait. Je laissai Betsiamits le 10 Septembre suivant, et entrant dans la rivière aux Outardes, je fis un portage à travers la rivière Manicouagan, au-dessus des chutes. Le temps n'étant pas propice, il me fut impossible de prendre une observation en cet endroit ; en conséquence, je me dirigeai vers les fourches, étant le confluent de la rivière Tootnustook, ou rivière au Coude, de l'est avec la Manicouagan.

Ceci étant le point de départ de l'arpentage, je désirais beaucoup y prendre une observation, afin de pouvoir déterminer la latitude et la variation ; mais je ne le pus, et c'est en vain que je passai là une semaine d'attente dans ce but, en étant empêché par une pluie fine qui tomba presque incessamment. En conséquence, je commençai mes opérations, et après quelques jours, le temps étant devenu propice, je pus prendre une observation, laquelle, ainsi que toutes celles subséquemment faites, est entrée à mon journal.

Le terrain, depuis les chutes jusqu'aux fourches, est accidenté, et même montagneux en quelques endroits ; le sol, là où il est à l'abri des inondations, est formé d'un sable sec recouvrant un lit d'argile ; et les bois sont le sapin, le bouleau et l'épinette blanche, avec quelques pins çà là. Les bords de la rivière, en divers endroits, pour une certaine distance, sont nus et rocheux, s'élevant perpendiculairement, à une hauteur variant de trois cents à cinq cents pieds ; et en d'autres places ces côtes se trouvent à 15 et 20 chaînes de la rivière, laissant ainsi entre cette dernière et leur base, une lisière de terre de riche alluvion.

Etant aux fourches, j'ai pu m'assurer que la Tootnustook, ou branche est, est relativement courte, ayant sa source dans le voisinage du lac Tshimanicouagan. J'ai donc cru qu'il était prudent de suivre la branche ouest, ou branche principale, conduisant à la hauteur des terres dont il est désirable de déterminer la position, laquelle est beaucoup plus éloignée qu'elle n'est généralement représentée.

A mesure que nous avançons la vallée de la rivière devient plus large, et les montagnes en sont plus éloignées et donnent, entre leur base et la rivière, un plus grand espace de terrain plan, variant de vingt chaînes à environ un mille, se composant en grande partie d'alluvion ; mais là où les bords sont assez élevés pour ne pas être atteints par les inondations, le sol est de sable, recouvert d'une couche de terre végétale ; les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau et le tremble, avec quelques pins çà et là.

A 119 milles des basses fourches (ou Tootnustook), se trouvent les hautes fourches, confluent de la rivière Moosh-a-ulaganu (de l'ouest), avec la Manicouagan.

Des deux côtés de la rivière, à environ vingt milles des fourches, il y a deux lacs, dont un sur la branche ouest, nommé Moosh-a-ulagan, et l'autre sur la branche est, nommé Tshimanicouagan, étant tous les deux de même étendue, c'est-à-dire de 45 à 50 milles. Mon intention était d'en faire le relevé en les remontant et traversant de la tête de l'un à celle de l'autre, et de là, en descendant, jusqu'aux fourches; mais la saison étant avancée, je craignis que la glace ne se formât à la décharge et vint à causer quelque grand inconvénient. En conséquence, je fis le relevé de la décharge du lac Tshimanicouagan, sur la branche est, et retournant aux fourches, je chaînai de là, en montant jusqu'à la tête du lac Moosh-a-ulagan, espérant pouvoir traverser de la tête de ce dernier lac à celle du premier; mais à mon arrivée là, je trouvai tous les petits lacs et rivières pris à glace. Je retournai donc au lac Moosh-a-ulagan, et traversant du bas de sa décharge à la Manicouagan, je me rendis à sa source, où je laissai mes canots.

Espérant que, dans quelques jours, nous pourrions remonter la rivière (inlet) sur la glace, nous nous servîmes de temps en temps de raquettes et de traînes; mais nous fûmes désappointés, car une forte inondation étant alors survenue empêcha la glace de tenir ferme, et descendant la rivière, nous ne pûmes en faire la montée en canots, ce qui, d'ailleurs, est rarement effectué à cause des nombreux rapides qui s'y rencontrent.

Chemin faisant, je marquai les arbres de mille en mille, et afin qu'ils soient facilement reconnus, je les plaçai tous du côté de la rivière le plus fréquenté par les personnes qui y passent et repassent en canots, pour éviter les courants et les écueils. Nous fûmes retenus à la tête du lac près de trois semaines, et nos provisions diminuant tellement, nous ne savions pas si nous pourrions atteindre la hauteur des terres avec ce qui nous en restait. Cependant avec ce mince approvisionnement, nous avançâmes encore; mais nous fûmes forcés de revenir sur nos pas; car il n'était certes pas prudent de s'aventurer ainsi plus loin, et nous rejoignîmes, en toute hâte, le dépôt de provisions, qui se trouvait au bas du lac Tshimanicouagan, à l'endroit de la traverse, pour se rendre à la tête du lac Tootnustook.

Depuis les basses fourches, en montant le long de la rivière, il y a environ soixante et dix mille acres de terre propre à la culture, et la gelée ne s'y fait pas sentir trop tôt. Dans les environs des deux grands lacs plus haut mentionnés, c'est un sol sablonneux, et les bois sont le sapin, l'épinette blanche et rouge, le tremble et le cyprès, mais au-delà, l'épinette blanche, de qualité inférieure, prédomine; et à l'endroit où nous sommes retournés, en latitude 52°12', la seule crue est la petite épinette noire et la rouge.

Retrouvant notre dépôt de provisions à l'endroit susmentionné, dans un état parfait, nous nous frayâmes un passage vers le lac Tootnustook, à travers un pays montagneux et dont les bois sont le sapin, le bouleau, l'épinette blanche et le tremble, et nous touchâmes les sources de la rivière à un petit lac, distant de onze milles du lac Tshimanicouagan. Nous suivîmes cette rivière en descendant, la distance d'environ soixante et dix milles, passant un nombre considérable de lacs, variant en étendue, depuis un à neuf milles.

La région à travers laquelle elle coule est montagneuse, et en quelques endroits, rocheuse; le sol, dans les parties basses, près de la rivière, est bon, et les bois dominants sont le sapin, l'épinette blanche, le tremble et le bouleau.

Nous laissâmes alors la rivière pour remonter un petit ruisseau venant de l'est, et à environ neuf milles, nous atteignîmes les sources de la rivière Pentecôte, dans une forêt d'épinettes blanches et d'épinettes rouges; de là cette rivière coule tranquillement pour environ neuf milles, passant à travers plusieurs petits

lacs, d'où elle commence à couler rapidement, descendant, sur une distance de quinze milles, autant de centaines de pieds, et étant çà et là interrompue par des chutes et des rapides.

Le pays avoisinant cette rivière, est montueux, mais l'on y trouve de la bonne terre, et le bois est de meilleure qualité qu'à la Manicouagan ; il y a beaucoup d'épinettes dont quelques-unes sont très belles ; et le long de toute la côte, distance de 80 milles, il y a aussi de l'épinette rouge et un peu de pin.

En arrivant à son embouchure, nous continuâmes pour nous rendre à la rivière Trinité que nous relevâmes de l'embouchure à la source, et atteignîmes ensuite la rivière Godbout que nous relevâmes aussi, depuis le lac Peseton, sa source, jusqu'à son embouchure. La description déjà donnée des autres rivières peut s'appliquer à ces deux dernières, c'est-à-dire pays montagneux, bonne terre auprès des rivières, et les mêmes espèces de bois, excepté sur la rivière Trinité, où il se rencontre un peu plus de pin, et le long de la côte, il y a aussi du cèdre qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Dans le voisinage de ces quatre rivières, il peut y avoir une étendue d'environ cent cinquante mille acres de terre propre à la culture.

Je n'ai pas été peu surpris, en faisant le trajet, le long de la côte, de voir qu'il y avait si peu de colons d'établis, considérant les grands avantages qui leur sont offerts ; mais je suis forcé d'admettre que la cause de ceci, est que cette contrée est encore inconnue.

Quoique le sol en soit sablonneux, médiocre et facile à épuiser, il peut, ce pendant, être aisément enrichi de la mer et des produits de la pêche, qui se trouvent à leur porte et qui seraient pour eux une source intarissable de profits.

Je n'ai aucun doute que, s'il y avait un chemin de colonisation de fait dans cette région, en peu de temps l'on y verrait prospérer plusieurs paroisses. L'intérieur de cette partie du pays est fréquentée par une portion des sauvages de la tribu des Montagnais, qui y font la chasse. Ce peuple est tranquille, docile inoffensif et hospitalier ; son caractère, jadis naturellement farouche, a été considérablement changé par les soins incessants des Révérends pères Arnaud et Babel, qui ont charge de la mission à Betsiamits. Parmi eux, l'hospitalité est pratiquée à l'extrême ; un accord parfait règne, le vol est inconnu, et presque tous les hommes savent lire et écrire ; et sous bien des rapports, nos oppulentes sociétés civilisées se compareraient avec eux d'une manière très-défavorable.

Au milieu des peuples civilisés, lorsqu'un jeune homme, un chien et une pierre sont à proximité les uns des autres, chacun sait ce qui doit en advenir ; mais pour ce sauvage, les cruautés envers les animaux ne sont point pratiquées.

Je ne puis terminer mon rapport sans vous faire connaître les bontés et les secours empressés dont j'ai été l'objet de la part du Révérend père Babel (en l'absence du Révérend père Arnaud), ainsi que la bienveillante hospitalité et l'aide qui me furent données par W. S. Church, Ecuyer, agent de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, à Betsiamites.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre Obt. Serviteur,

(Signé,)

JOHN BIGNELL,

A. P

Québec, 12 Septembre 1873.

APPENDICE No. 30.

A l'Honorable P Fortin, Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

Conformément aux instructions datées du 30 Novembre 1872, qui m'ont été transmises le 14 Janvier 1873, par le Département des Terres de la Couronne, m'enjoignant de faire le relevé et l'exploration de la rivière Betsiamites, de la rivière au Loup Marin et de la rivière aux Outardes ; je vous sou mets respectueusement le rapport suivant de mes procédés et des observations que j'ai faites sur les lieux sus-mentionnés.

Comme l'important travail que le Département m'avait fait l'honneur de me confier demandait un nombre d'hommes relativement considérable et que je devais pourvoir soigneusement aux besoins d'une aussi longue expédition dans une saison des plus rigoureuses, j'ai dû, bien avant mon départ, faire transporter les provisions, ustensiles et effets d'équipement à la rivière Betsiamits.

En conséquence, le 9 Novembre 1872, j'engageai une goëlette pour le transport de ces objets à l'endroit spécifié, où ils furent confiés à la surveillance d'une personne dévouée, à laquelle je dois une grande reconnaissance, et qui m'a en outre fourni de précieux renseignements sur les localités que je devais explorer.

Mes provisions, ustensiles et effets d'équipement arrivèrent heureusement à Betsiamites, où je les trouvai, à mon arrivée, dans un excellent état de conservation.

Tout étant ainsi préparé, je partis de Québec le 14 Janvier 1873 avec un parti de huit hommes. Le trajet depuis Québec jusqu'à Tadoussac, fut fait en voitures ; mais il fut très lent en raison de la grande quantité de neige qui était tombée. Arrivés à Tadoussac, les voitures rebroussèrent chemin et nous fûmes obligés de parcourir sur les raquettes la route de Tadoussac à Betsiamites, où nous arrivâmes le 1er Février exténués de fatigue : les plus vigoureux pouvaient à peine se soutenir sur leurs jambes. Je dus, pour alléger le fardeau de mes hommes, abandonner une partie de mon bagage en route.

Je me ressentis tout particulièrement des fatigues de ce long voyage, et je lus garder le lit pendant huit jours, en proie à une fièvre ardente. Heureusement, je trouvai dans le Révérend Père Arnauld, le zélé missionnaire des sauvages de cette région, une main aussi charitable qu'habile, qui me ramena bientôt à la santé.

Pendant que j'étais ainsi forcé de retarder mon départ, mes hommes ne restèrent pas inactifs. Après s'être reposés une journée et avoir reconquis leurs forces exténuées, ils se mirent à l'œuvre pour transporter à la rivière Laval, les provisions et effets d'équipement nécessaires à l'expédition de l'arpenteur Lavergne, et pour ramener à Betsiamites cette partie de mon bagage que la fatigue de mes hommes m'avait forcé de laisser en arrière. Cette besogne dura huit jours ; alors, me trouvant suffisamment rétabli, je fis mes préparatifs pour me rendre au lieu où je devais commencer mon exploration. Je partis avec douze hommes, dont deux guides sauvages, et deux des employés de M. l'arpenteur Lavergne.

Nous parlâmes de Betsiamites le 11 Février, et nous remontâmes la rivière jusqu'aux chutes, distantes de quarantes et quelques milles des bords du St. Laurent. Ce trajet se fit avec une excessive lenteur, vu l'énorme quantité de provisions qui devait être transportée et l'abondance de la neige. Nous ne pouvions donc donner de très fortes charges à chaque homme et le nombre de ces dernières augmenta en proportion.

Un mois environ fut employé dans les allées et venues exigées pour ces transports ; de sorte que ce fut le 13 mars seulement que je pus commencer mon travail, en adoptant les chutes comme point de départ.

La Betsiamites est une rivière des plus importantes tant par le grand volume que par la profondeur de ses eaux. Un nombre considérable de lacs et de cours d'eau, dont quelques-uns méritent à tous égards la qualification de grandes rivières, viennent s'y jeter ; mais, sur tout le parcours de la rivière le pays est très-accidenté. Les montagnes se suivent presque sans interruption ; elles sont en général assez élevées : plusieurs même mesurent au-delà de mille huit cents pieds d'altitude. Cette longue succession de montagnes a, on le conçoit facilement, influé beaucoup sur le cours de la rivière : aussi cette dernière est-elle coupée par des chutes nombreuses et souvent très élevées. On en rencontre quelques-unes qui ont cent pieds et plus de haut.

Apprécié d'une manière générale, le terrain est d'une qualité inférieure. Le long de la rivière, il est formé presque partout d'une terre jaune rocailleuse, d'une apparence misérable. Dans quelques endroits assez rares cependant, on rencontre un peu de sol glaiseux. Les terres de première qualité sont encore plus rares.

Comme forêt à exploiter pour la coupe du bois de commerce, la région que traverse la rivière Betsiamites et ses nombreux tributaires, est actuellement de peu d'importance. Cette région paraît avoir été à plusieurs reprises ravagée par de terribles incendies qui ont tout détruit sur leur passage. On y retrouve cependant quelques endroits que le feu a respectés et où l'on rencontre des pins, épinettes, merisiers et frênes d'une excellente venue. Il n'y a aucun doute que l'exploitation de ces richesses forestières ne procure des bénéfices élevés.

Sous le rapport du climat, la localité que nous avons explorée est d'une rigueur excessive. L'hiver y est très long, très-froid et très-neigeux. Comme démonstration de cet avancé, je me contenterai de faire connaître que, le dix juin, il y avait encore une neige fort épaisse dans les lieux ombragés, qu'à cette même époque les arbres ne portaient pas encore de feuilles même dans les lieux les plus déserts, et que le froid était si intense, en hiver que quelquefois il nous était impossible de nous éloigner de la tente. Sur un des nombreux lacs qui se rencontrent sur la rivière Betsiamites, appelé le *Pipmuakan* par les sauvages, les glaces ne partirent que le vingi six de mai : ce qui nous retarda quelque peu dans notre travail d'exploration.

Tous ces faits généraux ressortent parfaitement des détails recueillis pendant l'exploration, ainsi que vous allez le voir.

A mon point de départ aux chutes, je plantai un poteau sur lequel je marquai la date de l'exploration, ainsi que la variation de l'aiguille aimantée. Puis je suivis la rivière Betsiamites sur une longueur de quatre-vingt-dix milles, où je plantai un poteau indiquant la ligne extrême de mon exploration dans cette partie de la rivière.

Depuis les chutes jusqu'aux sixième mille, la rivière coule presque continuellement entre des montagnes escarpées. Six ruisseaux et rivières viennent en outre s'y jeter, dont deux à l'est et quatre à l'ouest. Ces ruisseaux et rivières sont également encaissés dans les montagnes. Dans cette localité, le long de la Betsiamites et de tous les cours d'eau, on rencontre quantité de bois de commerce, tel que pins, épinettes, bois blancs, merisiers et frênes. La forêt se continue aussi bien fournie, jusqu'aux huitième mille, c'est-à-dire jusqu'à environ cinquante milles des bords du St. Laurent. Cette petite forêt est entourée de tous côtés par des brûlés qui s'étendent aussi loin que la vue peut atteindre. Le sol y est une terre jaune, rocheuse même dans les endroits où les montagnes s'abaissent.

Depuis le huitième jusqu'aux onzième mille, les montagnes continuent à être très-hautes et très-rapprochées de la rivière sur la rive ouest ; mais, du côté de l'est, elles en sont assez éloignées. On y reconte de très-larges platins, mais le bois de service a complètement disparu. Il ne s'y trouve que d'immenses brûlés dont la végétation nouvelle est presque exclusivement composée de petits bouleaux et trembles, avec quelques jeunes épinettes.

La rivière suit la direction nord-ouest jusque vers le milieu du dix-huitième mille, et est fortement resserrée entre les montagnes hautes qui la bordent des deux côtés. Entre le quatorzième et le dix-huitième mille, il y a un assez long portage, de quatre milles à faire, pour éviter les nombreux rapides et chutes qui courent en cet endroit.

Dans toute cette région, les montagnes sont rapprochées de la rivière, et le pays est un immense brûlé, nouvellement repoussé, sur lequel on rencontre le bouleau, le tremble, avec quelques petites épinettes.

Sur le milieu du dix-huitième mille, un ruisseau peu important vient se jeter dans la Betsiamites. C'est aussi vers ce même point que la rivière abandonne la direction nord-ouest pour se relever un peu plus vers le nord et prendre la direction moyenne de N. 30° O., qu'elle suit jusqu'au-dessus du ving-septième mille, en se rapprochant de plus en plus du franc nord.

Dans cette distance de neuf milles, les montagnes sont moins nombreuses et plus éloignées de la rivière. Les ruisseaux et les rivières tributaires de la Betsiamites sont au nombre de six, dont trois à l'ouest et trois au nord-est. Il s'y trouve aussi quelques chutes qui nous ont obligés à faire trois courts portages.

Le terrain de cette localité est de très-mauvaise qualité et complètement impropre à la culture, lors même que le climat le permettrait. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un immense brûlé repoussé en bouleaux, en trembles et en épinettes noires et grises.

Sur le vingt-neuvième mille se trouve un petit lac dans lequel vient se jeter, du côté de l'est, un gros ruisseau. Au sud de ce petit lac se trouve un second lac d'un mille et demi de long sur un mille dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest. Ce dernier se décharge dans le précédent par un cours d'eau peu étendu. Ce lac est borné à l'ouest par des montagnes hautes et continues. Le terrain qui s'étend entre le lac et la rivière Betsiamites est peu montagneux, mais il est très-rocheux.

Au poteau du vingt-neuvième mille, on laisse la rivière et l'on commence un long portage dit le *portage des dix milles*, dans le but d'éviter les nombreux accidents dont la rivière est parsemée en cet endroit.

Le long du portage, le sol est en général rocheux, mais relativement peu montagneux. On y trouve aussi quelques terres sablonneuses sur les trente-deuxième, trente-troisième et trente-septième milles, ainsi qu'une petite savanne sur le trente-neuvième mille. Sur tout le parcours du portage, la forêt a été ravagée autrefois par d'immenses incendies qui ont détruit tout le bois de service. La nouvelle végétation consiste généralement en trembles et en bouleaux, avec quelques épinettes noires et quelques cyprès sur les trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième et trente-huitième milles.

A partir du commencement du portage, le terrain monte graduellement jusque près du poteau du trente-unième mille. Là se trouve une surface plane, puis le terrain est fortement ondulé et présente des dépressions de trente et même cinquante degrés. Le sol, sur le trente-neuvième mille, est parfaitement plat.

Enfin, le portage longe les bords de sept lacs de toutes grandeurs, dont le plus long ne mesure pas plus d'un mille ; beaucoup d'autres petits lacs, situés de chaque côté de la ligne d'exploration, viennent se jeter dans les lacs du portage.

De ma ligne d'exploration sur le portage, je pris quelques courses vers le nord pour reconnaître le cours de la rivière Betsiamites que j'avais dû abandonner au vingt-neuvième mille, ainsi qu'il a déjà été mentionné.

La rivière, entre la sortie et l'entrée du portage des dix milles, a un cours des plus irréguliers. Toute cette distance est parsemée de gros rapides, qui en rendent la navigation impossible. On y rencontre aussi une chute de vingt cinq pieds de haut. Un mille environ avant d'arriver au portage, la Betsiamites est interceptée par une chute très-étroite, d'où l'eau tombe d'une hauteur de cent pieds.

Sur le quarantième mille, nous reprenons la rivière que nous suivons jusqu'au poteau du quarante-unième mille ; et à cet endroit elle mesure dix chaînes de large. Sur la distance que nous venons de parcourir, les montagnes sont très-rapprochées de la rive et le pays a une apparence des plus stériles.

Ici commence un lac très-étendu, très-profond et mesurant treize milles dans sa plus grande longueur, à part les larges et nombreuses baies que nous avons dû contourner et explorer. Ce lac a reçu le nom de *Natuakimian* par les Sauvages. Nous en avons relevé tous les contours à l'est et à l'ouest, afin d'y pouvoir recueillir les renseignements nécessaire sur sa configuration, la nature du terrain et du bois.

A part de la rivière Betsiamites peu de cours d'eau importants se jettent dans le lac *Natuakimian*, les plus volumineux se trouvent sur la rive ouest.

Deux petits îlots seulement se trouvent dans ce lac, et tous deux sont situés près de la rive ouest : le premier vis-à-vis le milieu du cinquante deuxième mille, et le second à trois milles et demi environ plus au nord : ils sont très rapprochés de la rive.

Les bords du lac *Natuakimian* sont en partie entourés de montagnes, de hauteur moyenne ; le sol y est généralement de mauvaise qualité, sablonneux et rocheux. La perspective des alentours du lac est des plus tristes. C'est un immense brûlé dont la nouvelle végétation est excessivement pauvre. Les essences les plus communes sont le cyprès et l'épinette noire, avec quelques trembles et bouleaux de petites dimensions. On n'y rencontre aucun bois de commerce.

Depuis l'endroit où elle se jette dans le lac *Natuakimian*, distance de plus de dix neuf milles, la Betsiamites est interceptée par quelques rapides dont un surtout est très fort. Ce dernier se trouve en face du poteau du soixante huitième mille, il n'a qu'un arpent de long environ : et, pour l'éviter, il faut faire un court portage par le côté sud de la rivière. Puis on reprend le cours de la rivière que l'on suit jusqu'au milieu du soixante neuvième mille. En cet endroit, les rapides recommencent et se continuent pendant l'espace d'un mille et demi. On portage sur toute cette distance et on ne reprend le cours de l'eau qu'à l'endroit marqué par le poteau du soixante dixième mille. Ce portage se fait par la rive nord de la rivière.

Le lit de la Betsiamites est aussi occupé par plusieurs îlots dont quelques-uns ont une superficie relativement considérable.

Toute cette localité est fort accidentée ; de hautes montagnes entourent de toutes parts la Betsiamites et ses tributaires. Dans quelques endroits, ces montagnes sont très rapprochées de la rivière. Le terrain est rocheux ou graveleux

presque partout où il n'est pas montagneux. Il est complètement dépourvu de tout bois de commerce, le feu ayant ravagé toute cette région. Actuellement on n'y retrouve que de petits bouleaux, trembles et petites épinettes noires avec de rares cyprès sur quelques parties de la Betsiamites et des ruisseaux qui s'y jettent. Cette nouvelle végétation est des plus misérables ; et sous tous les rapports, la localité est d'une pauvreté qui fait mal à contempler.

Avant d'arriver au poteau du soixante quatorzième mille, la rivière s'élargit brusquement et continue à augmenter en largeur jusqu'au poteau du soixante-dix huitième mille. Ici, on découvre devant soi une immense nappe d'eau sur laquelle la vue étonnée s'étend sans obstacle aussi loin qu'elle peut atteindre, et pénètre dans d'énormes échancrures dont la profondeur semble incommensurable. On dirait d'une mer intérieure, jetée dans ces régions lointaines et désolées pour fournir un repos bien mérité à la pensée fatiguée par l'aspect du pays qu'elle vient de parcourir. C'est le lac *Pipmuakan*, ainsi nommé par les sauvages qui habitent ces contrées.

Le lac *Pipmuakan* a une configuration très-irrégulière. La rive nord surtout présente des enfoncements dont la longueur atteint de bien près celle du lac lui-même. Cependant sa forme générale est celle d'un arc de cercle très-développé. La rive sud, au contraire, ne possède que quelques petites échancrures qui n'altèrent en rien sa forme parfaitement circulaire.

Dans sa plus grande longueur, depuis le milieu du soixante-quatorzième mille jusqu'au fond de la baie la plus éloignée de sa décharge, le lac mesure plus de trente milles ; mais sa largeur est relativement peu considérable, car il ne mesure que trois milles et demi environ dans sa plus grande étendue, d'une rive à l'autre, sans toutefois tenir compte des baies non plus que des langues de terre qui s'avancent à une grande distance dans le lac.

Ce ne fut que le 27 de mai que nous pûmes commencer le relevé du lac *Pipmuakan* ; car avant cette date, il était couvert d'une si grande quantité de glaces flottantes que toute navigation y était impossible ; aussi fûmes nous obligés d'attendre quinze jours avant que cette immense champ de glace eût disparu.

Pendant ce repos forcé, un sauvage, aidé de quelques hommes, confectionna un canot jugé nécessaire pour accélérer la descente. Le reste du parti fut employé à l'exploration de la partie est du lac *Pipmuakan* et d'une petite partie de la rivière *Betsiamits* depuis l'endroit où elle se jette dans le lac jusqu'au poteau du quatre-vingt-dixième mille, en suivant la direction nord-est. Ce poteau indique la limite extrême de mon relevé dans cette région ; et j'y gravai les mots suivants : " 90. *M. E. Casgrain, A. P. 27 Mai 1873.*" Nous fûmes forcés de terminer ici cette exploration en raison de la grosseur des eaux. La rivière a monté de vingt quatre pieds verticalement et a complètement couvert le campement que nous avions dû abandonner.

Suivant le rapport des sauvages, le poteau du quatre vingt dixième mille ne marque pas plus de la moitié de la longueur totale de la *Betsiamites* ; au-delà, elle est aussi longue que la distance que nous venons de parcourir depuis le bords du *St. Laurent* : ce qui porterait à deux cent soixante milles environ la longueur totale de la rivière. Suivant le même rapport, cette dernière prendrait sa source dans une multitude de lacs dont quelques-uns sont très étendus.

De cette station, nous nous rendimes, le même jour, jusqu'à la grande charge du lac, sur le quatre vingt neuvième mille, qui avait été donné comme rendez vous à tous les hommes de l'expédition. De là, nous traversâmes l'entrée de la grande charge pour continuer le relevé du lac *Pipmuakan* en cotoyant sa rive nord.

A six mille et trois quarts de notre point de départ, sur la rive nord du lac,

près de la grande charge, nous rencontrons une grande baie qui court vers le nord et dont nous côtoyons toutes les rives. La longueur totale de cette baie est de près de quinze milles ; sa largeur, à son embouchure, est d'un peu plus de deux milles ; à la tête de la baie, cette largeur est d'un peu moins de trois quarts de mille. La longueur totale du relevé, sur toutes les rives de cette baie, y compris la profondeur de quelques petites échancrures du terrain, est de plus de trente milles.

Dans cette baie, nous rencontrons quatre petites isles dispersées, dont la plus grande mesure vingt chaînes sur vingt. Cette dernière isle est située près de la rive ouest de la baie, de laquelle elle n'est éloignée que de douze chaînes. Une seule isle se trouve sur la rive est ; elle ne mesure pas plus de dix chaînes de long sur autant de large. Sur cette même rive, trois milles avant d'arriver à la tête de la baie, on rencontre l'entrée d'un portage qui se dirige vers le nord-est. Sur la rive ouest, à peu près vers le milieu de la longueur de la baie, se trouve une énorme masse rocheuse qui s'avance dans la baie en forme de cap. Ce cap de pierre n'a pas moins de huit cents pieds de haut ; il mesure un peu moins d'un demi-mille de long.

Revenus à l'embouchure de la baie, sur la rive ouest, nous nous dirigeons vers le nord-ouest pour continuer le relevé du lac. La navigation se fait ici à travers un grand nombre d'isles et de baies de formes toutes plus bizarres les unes que les autres, souvent nous parcourons plusieurs milles sur de grandes nappes d'eau qui mériteraient plutôt le nom de lacs que celui de baies. Puis, après avoir côtoyé leurs rives, nous sommes ramenés presque au point d'où nous étions partis. Mais enfin, après une navigation de plusieurs jours à travers ce dédale presque inextricable d'isles et de baies, après avoir suivi toutes les directions imaginables, nous nous sommes trouvés en face d'une baie plus régulière que les précédentes, mais beaucoup plus étendue.

Cette baie n'est, à vrai dire, que la continuation du lac Pipmuakan à son extrémité sud-ouest. Elle se dirige vers le sud-est. Sa largeur, à son embouchure, est de plus de deux milles ; mais, à trois milles plus loin, elle se rétrécit brusquement et sa largeur n'est plus que d'un demi-mille. La longueur totale de la baie, en ligne droite, peut-être évaluée à sept milles. Sur la rive est de cette baie, à un mille et demi de sa tête, on rencontre un cap de pierre de quatre cents pieds de haut sur cinquante chaînes de long.

Nous avons côtoyé toutes les rives de cette baie, puis nous sommes remontés vers le nord, et nous avons fait le relevé de la rive sud du lac jusqu'à sa décharge dans la rivière Betsiamites sur le soixante-quatorzième mille.

Le lac Pipmuakan est parsemé d'un nombre considérable d'isles, surtout dans sa partie ouest. Ces isles sont en général assez peu étendues.

Au-delà de soixante cours d'eau de toutes dimensions viennent se jeter dans le lac Pipmuakan ou dans ses baies.

Tous les relevés du lac Pipmuakan, des baies et de ses isles ont été faits au moyen du micromètre Rochon avec un succès des plus complets. La distance totale parcourue autour du lac Pipmuakan, sans compter la ligne des poteaux de milles, sur la rive est, est de cent soixante milles ; ce qui, ajouté à la longueur d'exploration de la rive ouest du lac Natuakimian, qui est de trente quatre milles, et à celle de plusieurs autres petits lacs, forme un montant de deux cent quarante quatre milles.

Sur tout le parcours de mon exploration, et aux endroits les plus remarquables, j'eus soin de prendre plusieurs observations astronomiques et de déterminer la variation de l'aiguille aimantée ainsi que la latitude de la station.

Le lac Pipmuakan est très-profond et navigable dans toutes ses parties. Ses rives sont généralement bordées de montagnes de hauteur moyenne. Le sol est de qualité inférieure, rocheux, ou sablonneux. Le bois de commerce y est complètement nul ; ce n'est de tous côtés qu'un immense brûlé repoussé en bouleaux, trembles, épinettes noires et grises, ainsi que des cyprès de chétive apparence. Tous les lacs et les rivières que nous venons de parcourir sont d'une richesse exceptionnelle en poissons de toutes sortes. Les espèces les plus communes sont le brochet, le touladis, le poisson blanc, la truite et une espèce de queue d'anguille dont le goût se rapproche un peu de celui de la morue. Le saumon ne remonte la rivière Betsiamites que jusqu'à la chute située à quarante milles des bords du St. Laurent, et qui a été le point de départ de l'exploration.

Par contre, la chasse y est à peu près nulle. A part quelques loutres et de rares castors, les animaux à fourrures ont entièrement abandonné cette région pour s'enfoncer dans les contrées plus froides du nord. Le caribou par exemple n'y est plus qu'un souvenir. Le sauvage qui parcourt ces régions n'espère rencontrer les grands animaux de nos forêts qu'à deux cent soixante à trois cents milles au nord des bords du St. Laurent.

En sommes, si nous exceptons la première partie de l'exploration qui, comme on l'a vu, est assez riche en bois de service, toute cette immense contrée est d'une pauvreté excessive sous presque tous les rapports : rude climat, terrain stérile et montagneux et bois de commerce inconnu.

Nous aurions désiré pousser plus avant dans le nord le cours de notre exploration ; mais l'état avancé de la saison et la diminution rapide de nos provisions nous obligèrent à nous arrêter. En conséquence nous revînmes sur nos pas pour remplir cette partie de mes instructions qui m'enjoignait de relever la rivière au Loup-Marin et celle aux Outardes : ce que nous fîmes avec toute la diligence possible, après nous être approvisionnés convenablement.

Le point de départ de cette seconde exploration se trouve sur la décharge du *Lac-à-l'eau morte*, à l'endroit où elle se jette dans le *Lac des Isles*. Le *Lac-à-l'eau morte* tire son nom de la tranquillité constante de ses eaux. Ce lac se décharge en tout temps dans la rivière aux Outardes : mais, le printemps et l'automne, lorsque les eaux sont très-grosses, la décharge de l'est ne suffit plus ; alors une partie des eaux coule vers l'ouest et va se jeter dans le *Lac Papinachoïs*. La décharge du *Lac à l'eau morte* à l'est, est très-étroite ; c'est un petit ruisseau ne mesurant pas plus de cinq pieds de largeur et dont le fond est excessivement rocailleux dans toute sa longueur.

Le *Lac des Isles* se jette dans le *Lac-en-brûlé*. Sa décharge coule d'abord dans une direction généralement nord-ouest, puis elle fait une longue courbe en se dirigeant vers le nord-est, et enfin vers le sud-est pour déboucher dans le *Lac en-brûlé*.

Le terrain traversé par cette décharge présente peu de faits dignes d'être notés. C'est une longue suite de collines et de montagnes dépourvues de tout bois de quelque valeur.

Le *Lac en-brûlé*, appelé *Kanittagamac* par les sauvages, est de moyenne grandeur ; il mesure environ un mille et trois quarts dans sa plus grande longueur, sur un mille dans sa plus grande largeur. Il se dirige généralement vers le sud est.

La décharge du *Lac-en-brûlé* n'est à proprement parler, qu'une longue suite de rapides séparés par des lacs de petites dimensions, et dont le courant est à peu près insensible.

Toute la contrée par ce cours d'eau est une suite presque continue de montagnes et de collines. Cette localité est très-pauvre sous tous les rapports. Le

bois de commerce y est nul ; toute la forêt a été dévastée par des incendies et ne présente qu'un aspect des plus désolés. La nouvelle végétation est composée de petits bouleaux de trois à huit pouces de diamètre et de petites épinettes noires d'une chétive apparence.

En laissant la rivière du Lac-en-brûlé, à l'endroit où elle se décharge dans la rivière au Loup-Marin, nous continuons le relevé en suivant cette dernière jusqu'à la rencontre de la Rivière aux-Outardes.

La rivière au Loup-Marin est un cours d'eau plus important que celui du Lac-en-brûlé, tant par sa largeur que par la profondeur de ses eaux. Elle mesure en moyenne quarante pieds de largeur.

Avant de se rencontrer avec la rivière qui vient d'être relevée, la rivière au Loup-Marin sort du lac du même nom, auquel elle sert de décharge et coule dans la direction du nord-ouest. Puis, après avoir reçu les eaux de son tributaire, elle se dirige vers le nord-est sur une longueur de dix-huit chaînes ; puis elle incline vers le sud et coule vers le sud-est jusqu'à sa rencontre avec la rivière aux Outardes.

Peu d'accidents troublent la régularité et la tranquillité de son cours. On n'y rencontre qu'un petit rapide près de l'embouchure de la rivière du Lac-en-brûlé, et une chute de trente pieds de haut à environ deux milles et un quart plus bas.

Le terrain arrosé par la rivière au Loup-Marin est la continuation naturelle de celui que nous venons de quitter. C'est toujours la même apparence misérable, le même brûlé, la même absence de tout bois de service et la même végétation de bouleaux et d'épinettes noires. Cependant, en arrivant à son embouchure, on trouve quelques plateaux occupés par des trembles bien venus, mais petits.

Sur la pointe nord de l'angle formé par la jonction de la rivière au Loup-Marin avec celle aux Outardes, nous avons planté un poteau sur lequel ont été gravés les mots suivants : "1 Juillet 1873, E. Casgrain, A. P." Ce poteau marque la longueur du relevé depuis la tête du lac des Isles jusqu'à l'embouchure de la rivière au Loup-Marin, laquelle longueur est de vingt huit milles.

Depuis le poteau ci-haut mentionné, nous descendons la rivière aux Outardes sur une distance de vingt cinq milles, en prenant, comme d'habitude, sur tout le parcours les observations que nous croyons nécessaires pour bien faire connaître la localité.

La rivière aux Outardes coule dans une direction généralement sud-ouest ; cependant cette direction est loin d'être régulière.

Neuf ruisseaux et deux rivières viennent joindre leurs eaux à celles de la rivière aux Outardes dans la partie parcourue. Quelques-uns arrivent à l'ouest, mais le plus grand nombre viennent de l'est. En outre, on y rencontre sept îles de différentes dimensions. La plus grande a environ un mille de long sur six chaînes de largeur ; elle est située sur le septième mille. La suivante est sur le seizième mille et n'a que dix chaînes sur cinq. Sur le vingtième mille se trouve une troisième île très petite ; sur le vingt-unième, une quatrième île de deux chaînes sur quatre ; sur le vingt deuxième, une cinquième île plus grande que la précédente ; sur le bas du vingt troisième, une sixième de dix chaînes sur huit, et une septième de vingt chaînes sur huit.

Deux chutes se rencontrent sur cette partie de la rivière aux Outardes : la première au commencement du vingt troisième mille, sa hauteur est de dix pieds, et la seconde au point où s'arrête notre relevé.

Le sol de cette partie de la rivière aux Outardes est de très médiocre qualité, partout où il n'est pas montagneux, c'est un terrain rocheux ou sablonneux ; cependant, on rencontre un peu de terre glaise vers le milieu du vingt troisième mille.

Le bois de commerce est aussi rare que sur les rivières précédentes ; c'est aussi la même végétation de bouleaux, d'épinettes noires et de trembles de petites dimensions.

Voilà, Honorable Monsieur, les quelques renseignements que j'ai cru utile de vous faire connaître pour me conformer aux instructions que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Le tout néanmoins humblement soumis.

(Signé), E. CASGRAIN, A. P.

L'Islet, 8 Septembre 1873.

APPENDICE No. 31

RAPPORT sur l'arpentage et le relevé d'une partie de la rivière Manouan, depuis la ligne d'exploration de M. M. Temple et Arcand, à aller jusqu'à la décharge du Lac Wabaskoutyunk :

De plus, rapport sur le relevé du lac Nemicachinque, à la tête de la rivière du Lièvre.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, Québec,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le présent rapport, &c.

Conformément aux instructions que vous m'avez adressées, en date du 19 Novembre dernier, je me suis mis en route, de ma résidence de D'Eschambeault, pour Trois-Rivières, en compagnie de mon parti d'hommes. De là, après avoir, avec assez de difficultés, engagé des charretiers, et fait tous les préparatifs nécessaires, à une exploration et arpentage de cette importance, je me suis transporté avec mon parti d'hommes, à la Manouan, passant par la rivière Matawin, à l'endroit appelé " Lac des Pins, " lequel se trouve à l'extrémité des chemins de colonisation. De ce dernier endroit, j'ai suivi la route, récemment ouverte par MM. Stoddart & Cie., commerçants de bois, telle que tracée suivant le plan No. 2, ci-joint, pour me rendre à la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, laquelle ligne devait suivant mes instructions, me servir de base d'opérations. J'ai cru, dans l'intérêt du Gouvernement, et quoique ce fut contrairement à la course qui m'était indiquée dans mes instructions, choisir cette route pour me rendre à la dite ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, parce que, d'après les informations prises sur place, je considérai, qu'elle était plus avantageuse, et beaucoup plus courte que celle de la rivière St. Maurice, pour me rendre à Weymontachinque, où j'ai passé l'hiver dernier. En effet, par ce moyen, j'ai épargné dans mon exploration totale, tant pour mon propre transport que pour celui de mes hommes et de mes approvisionnements, près d'un mois de travail ; car, en passant par ce chemin nouveau, je me suis trouvé à déposer mes approvisionnements près de l'endroit où

mes intructions m'indiquaient de relier mon relevé avec la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, tandis que si j'eusse passé par Weymontachinque, je me serais trouvé à la distance de 51 milles du lieu de mes opérations, et il m'aurait fallu trainer mes effets et provisions en tobagans à cette distance.

Je me suis donc rendu à la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, au poteau No. 65. De là j'ai chaîné, en suivant cette ligne et en gagnant le nord-est, distance de 67 chs. 30 m, jusqu'à l'endroit où cette ligne coupe la rivière appelée en langue sauvage Baskoutysiébi, où j'ai commencé le relevé de la Manouan. Après avoir constaté, par mesurages et angles du vrai méridien, la position exacte de ma première course de relevé, avec la dite ligne de relevé de MM. Temple et Arcand, j'ai planté un poteau de pin à ma première station, sur lequel est gravé ce qui suit : " Commencement du relevé du lac Wabaskoutyunk : T. C. D. L. 1873. " Le commencement de ma ligne d'opération se trouve, en cet endroit, dans un grand brûlé, et je n'ai pu, en conséquence, plaquer aucun arbre vert auprès de ce poteau, point de mon départ. J'ai donc commencé, à cet endroit le relevé de la Manouan, dans son cours général, jusqu'à l'endroit où je l'ai laissée l'année dernière, au poteau de 51 mille, à la décharge du lac Wabaskoutyunk. Je me suis conformé autant que possible à mes instructions. J'ai entré, dans mes notes d'arpentage, les courses d'une station à l'autre, d'après le méridien magnétique, ayant eu soin, dans tous les cas, à chaque station, après mon départ, d'observer l'angle, à la minute d'un degré, que forme la dite ligne de relevé d'une station à l'autre. Au bout de chaque mille chaîné, dans ma ligne de relevé, j'ai planté sur la rive sud, un poteau marqué du nombre de milles qui se trouvent depuis la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, jusqu'à l'endroit où j'ai arrêté mes opérations l'an dernier, au poteau marqué 51 milles du relevé de la Manouan. Ensuite, j'ai de là, continué les numéros de l'année dernière, à partir de 51 milles jusqu'à la hauteur des terres.

J'ai aussi, suivant que les circonstances me le permettaient, marqué trois arbres dans les environs de chaque poteau. Lorsque j'ai rencontré des isles, j'ai suivi autant que possible le chenal du côté sud de ces isles. Néanmoins j'ai quelquefois passé de l'autre côté d'icelles, lorsque j'en ai été empêché par des rapides et des chutes. Dans ces derniers cas, j'ai seulement pris note des deux bouts ou extrémités de telles isles. Lorsqu'il y en avait plusieurs, j'en ai fait la reconnaissance, et ai déterminé, par un mesurage, la largeur des plus considérables, et en ai conservé une esquisse figurative dans mon journal, ainsi que de la largeur de la rivière ou du lac en ces endroits. Quand les baies du lac Wabaskoutyunk m'ont paru d'une étendue assez considérable, comme dans les cas de la baie du Tonnerre, de celle nommée Moréalice, de celle appelée Obaoukanane et de celle de Pinatacou, j'ai fait alors un relevé rapide de leurs contours.

J'ai aussi fait mention, dans mon journal d'exploration, des rivières et ruisseaux qui se déchargent dans la Manouan, tant d'un côté que de l'autre d'icelle, et de leurs noms ainsi que de la description du sol et des bois, faisant en même temps, mention de chaque espèce de bois et de son abondance relative, de l'aspect général du terrain, soit qu'il fut uni ou montagneux, indiquant en même temps, les côtes soit élevées, escarpées, ou planes qui se sont rencontrées sur mon passage. J'ai enfin fait mention des brûlés, pinières, montagnes que j'ai trouvés dans le cours de mon exploration, ainsi que de leur étendue et direction générale.

J'ai de plus pris note des chutes et pouvoir d'eau qui se sont présentés sur ma route, indiquant leur hauteur approximative et les endroits où il y a des portages. J'ai suivi leur direction, comme faisant partie du relevé en chaînant par équerre, les distances de ma ligne de relevé à aller au bord de la rivière, et j'ai pris soin de remarquer s'il se trouvait des isles intervenant avec le bord opposé de la rivière. J'ai fait du tout un plan figuratif, pour me servir dans la confection de mon plan

général. J'ai suivi cette ligne de conduite dans tout le cours de mes opérations, et finalement je suis arrivé à la fin du relevé de la rivière Manouan, à la hauteur des terres, entre les eaux de la rivière Manouan et celles de la rivière du Lièvre. Rendu au milieu du portage, entre ces deux eaux opposées l'une à l'autre, et qui ne sont distantes l'une de l'autre que d'environ quatre arpents, dont l'une, (la rivière du Lièvre) se décharge dans l'Ottawa, et l'autre (La Manouan) dans le St. Maurice, j'ai planté un bon poteau de cèdre équarri et sur lequel est gravé ce qui suit : Au sud-est, " 77 milles, 38 chs. du St. Maurice." Au nord-ouest, " Portage à la rivière du Lièvre." Vers le Nord, " Hauteur des terres, Var. 13°16' ouest, " Vers le Sud " 1873. T. C. de La chevrotière, Arpt. Prov.," le tout inscrit d'une manière ineffaçable.

J'ai exécuté de la même manière l'arpentage et le relevé du lac Némicachinque, à la tête de la rivière du Lièvre. J'ai terminé mes opérations au poteau " No. 22 milles, " à la décharge de ce lac qui forme, à cet endroit, la rivière appelée la rivière du Lièvre. Les poteaux plantés à chaque mille du relevé de ce lac, sont numérotés respectivement à commencer par un, à la hauteur des terres, et se continuant sur le contour nord-est du lac, jusqu'au poteau No. 23, comme je viens de le mentionner.

La contrée qui se trouve située entre la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, jusqu'au poteau de 51 milles du relevé de l'année dernière, à la décharge du grand lac Wabaskoutyunk est, en général, accidentée, mais les chaînes de montagnes ne sont pas très élevées. Le sol est, pour la plus grande partie, sablonneux. On y rencontre cependant, des endroits d'une riche terre brune, surtout aux établissements de MM. Stoddard et Cie., et au poste principal des sauvages Têtes de Boule, indiqué sur mon plan No. 1, sous le nom de " Dubé ". Dans ces derniers endroits, le sol est très propre à la colonisation, car les grains, légumes, etc., y viennent parfaitement à maturité. Ce qui indiquerait que le climat y est plus doux qu'à Weymontachinque, où les pommes de terre viennent rarement à maturité. Ces renseignements m'ont été donnés par un nommé Dubé, canadien, allié à ces sauvages, qui y demeure depuis de longues années, et j'ai pu me convaincre de la vérité de ces informations par la récolte qui s'est faite à l'endroit appelé " Dubé, " dans le cours de l'automne dernier.

Les sauvages dont je viens de parler, nommés Têtes de Boule, sont naturellement paisibles, assez civilisés, parlant très peu le français et sont visités de temps à autre par des missionnaires, ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point leur état de civilisation. A l'endroit appelé " Dubé ", se trouve marquée une place de chapelle, et un cimetière où les sauvages qui décèdent sont inhumés.

Je crois devoir faire mention des travaux que MM. Stoddard et Cie. ont faits dans le cours de l'hiver dernier. Tout en travaillant dans leur propre intérêt, ils ont ouvert un chemin de communication de 45½ milles de longueur qui plus tard pourrait être très utile à la colonisation, car ils se proposent de finir ce chemin, dès cet été, pour pouvoir s'en servir en toutes saisons. En effet, ce chemin relie la rivière Matawin à la Manouan, à l'endroit appelé Métabas kégaziébi, tel qu'indiqué sur mon plan, et sur ce parcours, le terrain est généralement uni et sablonneux, et les bois, tels que merisiers, épinettes blanches et rouges, bouleaux, etc., y sont d'une belle pousse. Il pourrait s'y former des cantons offrant plus d'avantages que les établissements qui ont été formés à Ste. Emélie, de l'Energie, St. Zenon, etc., que j'ai parcourus en montant à la Manouan, qui cependant paraissent en voie de progrès, malgré les accidents du terrain. MM. Stoddard & Cie., paraissent vouloir sérieusement faire de grands travaux sur la Manouan, car dès le mois de Janvier dernier, ils avaient déjà une quarantaine d'hommes employés à construire des bâtisses sur la rivière Métabas kégaziébi pour servir de logements pour les travailleurs et contenir des approvisionnements, qui, déjà étaient assez

considérables, car il y avait déjà 200 barils de fleur et 150 barils de lard de rendus sur les lieux. Ils sont maintenant en voie d'y construire un vapeur pour faire le service des bois sur le grand lac Wabaskoutyunk.

Le pin se trouve en assez grande quantité dans l'espace compris entre l'entrée du lac Wabaskoutyunk et la hauteur des terres, tel que je l'ai indiqué sur mon plan par le mot "Pin," ainsi que dans l'espace situé entre la baie Atébenne et le lac Wabaskoutyunk même. Je n'en ai pas vu en aussi grande quantité ailleurs, mais il y en a partout un peu. D'après les renseignements fournis par des personnes compétentes, le pin y est partout d'une excellente qualité.

TÊTE DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE, LAC NÉMICACHINQUE.

Le sol et l'aspect du terrain se trouvent à peu près les mêmes à Némicachinque qu'à la Manouan. Le pin ne s'y trouve pas en aussi grande quantité qu'ailleurs; cependant il s'en trouve un peu depuis la hauteur des terres jusque vers le poteau "No. 7 milles" du relevé du lac. Les autres qualités de bois sont à peu près les mêmes qu'à la Manouan, c'est à savoir, le cyprès, le pin rouge, l'épinette, le bouleau, le sapin et en quelques endroits le cèdre.

Je n'ai eu occasion de remarquer des érables qu'à deux endroits; sur l'Île aux Erables, appelée "Erinatécou Ministécou," et aux environs de l'établissement "Dubé" où les sauvages les ont déjà exploitées en y faisant du sucre.

Il se rencontre, dans différents endroits environnant la Manouan, d'immenses brûlés qui ont fait un tort considérable aux bois, tel qu'indiqué sur mon plan général. Ces brûlés ont été causés par la négligence des sauvages; mais aujourd'hui ils paraissent plus soigneux, car ils s'aperçoivent qu'ils se sont fait tort à eux-mêmes, en diminuant leurs moyens d'existence qui proviennent exclusivement de la chasse.

En somme, je considère que l'étendue de terrain que j'ai explorée, cette année, est beaucoup plus avantageuse, soit sous le rapport de la colonisation que sous celui de la valeur et richesse des bois, que celle que j'ai explorée l'an dernier depuis Weymontachinque jusqu'au poteau 51 milles, à l'entrée du lac Wabaskoutyunk.

Le tout néanmoins,
humblement soumis,

(Signé,) T. C. DE LA CHEVROTIÈRE.

Arpt. Pro.

D'Eschambault, 30 Mai 1873.

APPENDICE No. 32.

A l'Honorable Commissaires des Terres de la Couronne.

HONORABLE MONSIEUR,

Avant de commencer mon rapport sur l'arpentage et le nivellement de la ligne du chemin de fer proposé de Québec au lac St. Jean, en prolongement du chemin à lisses en bois de Québec et Gosford, il ne serait peut-être pas hors de propos de vous donner un aperçu général de la contrée située entre le terminus actuel de ce dernier et la branche nord (bras du nord) de la rivière Ste. Anne, dans le 5e. rang du Canton de Rocmont, où, en obéissance aux instructions du

département des Terres de la Couronne, datées à Québec, le 12 septembre 1871, je commençai mes opérations.

La longueur de la ligne principale du chemin de Québec et Gosford est de 135,111 pieds, égale à 25 milles, 17 chaînes et 8 pieds.

Pour juger du reste de la ligne, il est bon de remarquer que, dans son parcours, il y a deux rampes, dont une sur le 9ème. mille, et l'autre sur le 23ème. mille, donnant 5 pieds par cent, ou 264 pieds par mille. Et la courbe de la charpente à chevaux, de l'autre côté du pont, sur la rivière Jacques-Cartier, est de 8° 40'.

Du présent terminus, à l'endroit où la branche est de la rivière Ste. Anne, devrait être traversée, il se trouve deux ou trois routes qui seraient praticables ; mais celle que je considère la plus avantageuse devrait passer un peu à l'ouest d'un moulin à scie, construit par M. Oakes, sur le lot no. 24, du premier rang du canton de Gosford, en faisant une ligne courbe vers l'ouest, le long de la décharge du grand lac Clair, longeant en montant, la vallée entre les 1er. et 2d. rangs de Gosford et passant à travers les terres octroyées à la compagnie, au nord des lacs Aux Chiens et Sept Iles, se repliant encore vers le nord-ouest, pour traverser la dite branche est de la rivière Ste Anne, environ trois milles plus haut que l'église de St. Raymond : endroit de la dite rivière où un pont pourrait être construit le plus facilement possible. La longueur de cette section est d'environ dix milles, dont près de deux tiers passent à travers le bois.

Comme l'on peut se procurer le bois sur les terres de la compagnie pour à peu près le coût de le manufacturer, j'estime qu'un chemin à lisses en bois à travers cette section, pourrait être construit pour \$9,000.00.

Un pont d'environ 150 pieds de portée pourrait être jeté sur la rivière et coûter la somme de \$4,000.00. Depuis le pont, la ligne prend une direction nord-ouest, longeant la vallée qui conduit à l'endroit appelé "Le bon terrain des sauvages" et remontant une rampe d'environ deux milles et demi. De là, faisant une ligne courbe vers le nord, elle suit la vallée de la branche nord de la rivière Ste. Anne, dans une direction presque vrai nord, passant au pied des montagnes du Petit-Saguenay, lesquelles s'élevant presque perpendiculairement à une hauteur d'au moins mille pieds. La longueur de cette section est d'à peu près 12 milles, dont deux tiers passent à travers un terrain en culture, et le coût du chemin sera à peu près le même que celui de la première section, où si l'on veut, \$200,000 pour les deux sections, y compris les ponts.

La largeur de la rivière, à l'endroit de ses fourches, est de 80 pieds, mais étant peu profonde et peu rapide, elle pourrait être traversée par un pont dont le coût serait d'environ \$2000.

C'est ici que, en septembre 1871, je commençais l'arpentage et le nivellement de la ligne.

Ayant fourni au Département mes rapports, accompagnés d'un profil, pour les 16 milles de lignes, alors arpentés et nivelés, il n'est nécessaire ici que de vous donner une description générale de la ligne.

Aux fourches plus haut mentionnées, le bras nord de la rivière St. Anne se divise en deux branches, que je nommerai tributaire ouest et tributaire est ; la ligne suit le premier jusqu'à sa source, dans le lac Ste Anne, pour une distance de 18 milles.

Les trois premiers milles courent dans une direction nord-ouest, et sont comparativement plans, le bois se composant de merisier, épinette, sapin et érable et quelques frênes, ormes et cèdres dans les endroits bas, le long de la rivière ; le sol est d'excellente marne, mais très rocheux en plusieurs endroits.

Au quatrième mille, la ligne change et prend une direction presque vrai nord, et se maintient ainsi jusqu'au onzième mille, d'où elle dévie pour gagner vers l'est; le piquet du 16e mille étant presque au vrai nord des fourches, la différence en latitude est d'environ $12\frac{1}{2}$ milles, et la différence en longitude de 1800 pieds.

Du piquet du 3e mille à celui du 7ème, la ligne est très raboteuse, passant en bien des endroits à travers des rochers, sur le bord de la rivière, dont les deux côtés sont obstrués par des montagnes s'élevant, dénudées et raboteuses, à des centaines de pieds de hauteur. Je considère que ce passage est un des plus difficiles sur toute la ligne, présentant plusieurs courbes, ainsi qu'une rampe d'un pied en trente, pour une distance d'environ 7000 pieds. Il sera cependant peut-être possible de l'améliorer considérablement, lorsqu'il s'agira de localiser la ligne, en construisant de hautes charpentes à chevalets dans les ravins. Or, je n'ai aucun doute que, de cette manière, cette rampe pourra être réduite à 150 pieds par mille.

Le poteau du 16ème mille est à 1200 pieds au-dessus du premier repère (bench mark), ce qui, en admettant que la hauteur du pont serait de 30 pieds, donnerait une rampe moyenne de $73\frac{1}{2}$ pieds par mille.

Entre le poteau des 8e. et 10e. milles, il y a un lac d'environ $\frac{3}{4}$ de mille de longueur sur $\frac{1}{4}$ de mille de largeur, appelé "Lac-de-la-rivière;" là nous avons tiré deux lignes, dont une dans l'automne de 1871, passant à l'est de ce lac, et l'autre dans le printemps de 1872, passant à l'ouest et traversant la charge et la décharge du lac, ainsi qu'une baie, lesquelles devront nécessiter deux ponts d'environ 200 pieds de charpente à chevalets.

Nonobstant la différence dans la construction de ces deux lignes, je considère cependant que la dernière est la meilleure, en ce qu'elle est beaucoup plus droite, ayant une rampe bien plus facile et beaucoup moins de déblais en terre ou de tranchées dans le roc.

Le 12ème mille passe à 250 pieds d'un lac, appelé "le deuxième Lac-de-la-rivière," lequel a environ un mille de longueur sur un demi de largeur.

Sur le 13ème. mille, ainsi que sur le 15ème, la ligne traverse la rivière, dont la largeur peut avoir environ 30 pieds. A peu près au milieu du 15ème. mille, le site de la ligne pourrait être avantageusement changé en passant à l'est de la rivière, évitant par là beaucoup de charpente à chevalets, qui serait, au contraire, indispensable en la passant du côté ouest, pour vaincre les obstacles que présentent les chutes du 3e. Lac-de-la-rivière.

Afin d'éviter les chutes près de la fin du 16ème. mille, 1000 pieds de charpente à chevalets seront requis, dont la hauteur moyenne sera de 25 pieds. C'est à cet endroit que M. LeFrançois et moi, vers la fin de novembre, nous terminions nos travaux.

Pour me conformer aux instructions du Département des Terres de la Couronne, datées du 22 mars 1872, me nommant de nouveau pour compléter l'arpentage et le nivellement de la ligne de chemin à lisses en bois en question, afin de relier cette ligne avec la partie d'icelle faite par M. M. Roy & Neilson, près du lac St. Jean, je fis sans délai, transporter mes provisions chez M. Shannahaus, au Petit-Saguenay, et le 29 du même mois, un parti de six hommes, sous la direction de mon frère, qui me fut, le 29 Avril, adjoint en qualité d'assistant, commença à transporter les provisions, à un dépôt, près du "premier Lac-de-la-rivière."

Vu le temps pluvieux et le mauvais état de la neige pour marcher en raquettes, nous progressions bien difficilement dans le transport de ces provisions, et ce n'est qu'au milieu d'Avril que nous avons pu commencer nos travaux.

Depuis le poteau du 16^{ème}. mille, la ligne court dans une direction nord-est, longeant la vallée de la rivière, ainsi que mentionné plus haut, et passant à l'est du lac Ste. Anne, une nappe d'eau longue d'environ deux milles, et divisée en deux par une montagne, et dont la superficie peut être d'environ 2000 arpents.

Le sol ici est pauvre, sablonneux et très rocheux ; les bois sont l'épinette, le sapin et le bouleau, ce dernier abonde, mais il est de petite venue. A partir du lac, la ligne court nord, traversant la hauteur des terres au-dessus du lac Batiscan, sur le 20^{ème}. mille, et où l'élévation est de 1389 pieds plus haut que le premier repère. De ce point, elle descend le long du versant de la montagne, passant environ à deux milles de distance du lac Batiscan, nappe d'eau de 6 ou 8 milles de longueur, ayant de un demi à un mille et quart de largeur. Ici la ligne doit avoir au moins 1000 pieds au-dessus du niveau du lac.

Je dois faire remarquer que, sur une élévation d'environ 600 pieds autour de ce lac, le bois est gros et d'excellente qualité, se composant de merisier, érable, hêtre, épinette et sapin, avec quelques pins sur les montagnes environnantes. Il est aussi à propos de faire observer que, au commencement de mai, nous avons au moins trois pieds de neige, le long de la ligne, tandis qu'autour du lac elle était toute disparue. De la hauteur des terres au-dessus du lac Batiscan, à la traverse du tributaire de la branche nord, sur le 22^e. mille, la pente est de 396 pieds en 2 4/5 milles, mais de là elle commence à monter, et la ligne, en passant près de divers petits lacs sur le 28^e mille, atteint sa plus grande hauteur entre Québec et le lac St Jean, savoir : 1633 pieds.

Il est peut-être encore bon de faire remarquer, que la ligne suit la vallée la plus basse à travers la hauteur des terres, et le sol et le bois sont à peu près les mêmes qu'autour du lac Ste Anne.

Un phénomène assez remarquable c'est que le tributaire est de la branche nord et tous les lacs qui s'y jettent, abondent en poissons, tandis que le tributaire ouest et les lacs qui y portent leurs eaux, en sont presque tout à fait dépourvus. Le lac Croche, nappe d'eau longue de 3 1/2 à 4 milles, ayant une superficie de 2,000 arpents, est traversé sur le 29^{ème} mille, à un point étroit, et là où sa largeur n'est que de 450 pieds, son élévation est de 1372 pieds, et la profondeur de l'eau en cet endroit, n'est que de trois pieds. Une charpente à chavalets d'à peu près 2,000 pieds, depuis 10 à 50 pieds de haut, sera requise pour traverser la vallée du lac.

Depuis le lac la montée est graduelle jusqu'au 33^{ème} mille, où l'élévation est de 1512 pieds, étant le point le plus élevé de l'autre côté du lac Croche.

Sur le 36^{ème} mille les eaux qui tombent dans le St Laurent, par la rivière Batiscan, se séparent de celles qui vont se jeter dans le lac St. Jean, par la rivière Métabetchouan. Il y a là d'assez belles épinettes rouges, et le sol est plat et marécageux.

A huit cents pieds du poteau du 37^{ème} mille, la ligne traverse la décharge du lac au Mâle, qui se jette dans le lac aux Rognons, sources de la rivière Métabetchouan. La largeur de cette rivière est de 65 pieds, et ses bords s'élevant à une hauteur de 25 pieds, forment un espace continu de terre de 700 pieds de largeur, d'où le terrain devient plan et savaneux.

A neuf cents pieds plus loin que le poteau du 36^{ème} mille, la ligne traverse la décharge du lac des Iles, cours d'eau aussi considérable que celui mentionné en dernier lieu. Dans ce mille elle passe, pour une longueur de 1000 pieds, sur un terrain marécageux et humide, et traverse la partie la plus étroite du lac aux Rognons, qui est large de 550 pieds, et de un à quatre pieds de profondeur.

Du poteau du 37ème mille, elle suit la branche ouest du lac, sur un terrain très-inégal et rocheux, et vers le milieu du 39ème mille elle traverse la décharge. En passant du côté est du lac, quoique la voie serait plus longue, je crois cependant que le coût en serait moins élevé, en ce que la fondrière qui se trouve à l'ouest serait évitée.

La Métabetchouan étant, depuis la décharge du lac aux Rognons, une succession de cascades et de rapides, de plus de 200 pieds de hauteur, sur une distance de près de deux milles, et complètement renfermée par de hautes montagnes sur ses deux bords, la pente est en conséquence très forte, et rendra le passage de la voie très difficile. Depuis la décharge du lac aux Rognons et le 44ème mille, la ligne traverse la rivière quatre fois, ainsi que quelques baies; mais lorsque les courbes seront établies, ces traverses ainsi que les baies seront évitées.

Du 40ème au 46ème milles, elle est inégale et il y aura de fortes tranchées à pratiquer surtout sur ces deux milles; mais les rampes en sont faciles, à l'exception toutefois du 44ème mille, où la descente excède 100 pieds. Du 46ème au 49ème milles, le terrain est plan et humide; il y pousse de belles épinettes rouges, d'un autre côté, c'est un des endroits les plus délicieusement beaux qui puissent se rencontrer. La rivière, presque sans aucun courant, regorge de truites, et serpente à travers de magnifiques prairies naturelles, où l'herbe sauvage, appelée "Blue joint," pousse d'une manière luxuriante, procurant de splendides pâturages à l'orignal et au caribou qui abondent dans ces localités. Les montagnes en sont peu élevées, et, vues à distance, paraissent couvertes d'un magnifique bois franc, qui, en les approchant de près, n'est cependant autre que du bouleau et du tremble.

A deux cents pieds au-delà du poteau du 46ème mille, la ligne traverse une rivière appelée Windigo; laquelle a 200 pieds de largeur, mesurée le long de la ligne, mais elle n'a pas plus d'un pied de profondeur, sa largeur moyenne est d'environ 60 pieds. Au milieu du 47ème mille, il y a une forte côte, représentée sur le profil, qui en détournant la ligne d'environ un quart de mille vers l'est, pourrait être entièrement évitée.

Le lac à la Place, situé à peu près vis-à-vis du poteau du 47ème mille, sur le côté ouest de la Métabetchouan, est un des plus beaux lacs que je n'aie vus. Nous y avons rencontré un Sauvage Montagnais, nommé Thomas Chiche, et sa famille se composant de quatre personnes, sa femme et trois enfants, qui étaient à moitié nus. Ces pauvres gens étaient parfaitement honnêtes, et ne se seraient rien appropriés sans permission. Ils nous furent d'une grande utilité, s'occupant à réparer nos canots et à porter nos approvisionnements; et comme ils paraissaient avoir un goût tout particulier pour notre fleur et notre lard, ils nous suivirent jusqu'au lac St. Jean.

Sur le 50ème mille, la ligne traverse la Metascouiac (que l'on devrait plutôt considérer comme un lac) ayant une largeur de 600 pieds, mais sa plus grande profondeur n'excède pas 5 pieds. Elle rencontre la Métabetchouan à environ 700 pieds de la ligne; et à 400 pieds à l'est, elle s'élargit et prend la forme d'un lac, long de deux milles sur 2000 pieds de largeur.

Le 51ème mille est raboteux et accidenté, passant en partie sur le bord d'une côte, où il y a une pente de 60 pieds du niveau du 50ème mille. Il y aura sur ce mille des travaux considérables de tranchées. Du 51ème au 56ème milles, il se rencontre une rampe de 240 pieds, s'élevant de 145 pieds en 1700 pieds sur le dernier mille.

Je crois devoir remarquer, en passant, que j'ai pensé que je devrais tirer une autre ligne du 48ème mille au 58ème, passant deux milles plus à l'est; car je n'ai aucun doute que l'on pourrait y trouver un passage bien meilleur et, tout en di-

minuant considérablement la distance, éviterait la forte élévation qui se trouve sur le 56ème mille ; mais la saison étant alors très avancée, et nos provisions se faisant rares, j'ai abandonné ce projet pour continuer : ces changements pouvant d'ailleurs facilement s'opérer si jamais la ligne vient à être localisée.

Environ un mille en bas du confluent de la Métabetchouan et de la Métascouiac, il y a une chute de 40 pieds, au bas de laquelle la rivière prend un détour vers la gauche, pour environ un demi-mille, où elle devient étroite ; et de là, serpentant vers la droite, elle va s'élargissant pour prendre la forme d'un lac dont la largeur est d'un mille sur trois de longueur, et, se rétrécissant tout à coup, elle n'a plus que 150 pieds ; il y a en cet endroit une chute, ou plutôt deux, hautes de trente pieds, immédiatement au pied desquelles la rivière étendant encore ses eaux en un magnifique lac d'au moins 3000 pieds de large, dont l'eau ressemble en tout à celle du Saguenay, avec des bords s'élevant, en différents endroits, presque aussi perpendiculairement. La ligne passe sur le 56ème mille environ un mille à l'est de ce lac.

Du 58ème mille au 69ème, la différence dans le niveau est peu considérable, mais le pays est très accidenté, étant une suite non interrompue de ravins et de côtes qui, cependant, ne sont en grande partie formées que de sable et peuvent aisément être traversées par des constructions à chevalets. La ligne traverse différentes baies dont la plupart peuvent être évitées. La rivière s'étend, en plusieurs endroits, à une largeur de plus de 1000 pieds ; les bois entre les 60ème et 63ème milles sont le pin, l'épinette et le merisier, et sur les montagnes, quelques rares pins et les 63ème et 64ème milles ont été ravagés par l'incendie.

Du 67ème au 74ème mille, l'incendie a aussi fait ses ravages, et maintenant l'on n'y voit plus que bleuets et framboisiers : le terrain est plan et sablonneux.

Du 74ème au 90ème mille, le terrain est accidenté et rocheux, et le sol comme le bois sont de la plus pauvre qualité ; la ligne jusqu'au 88ème mille, passe tout près de deux lacs, dont un a un mille de long sur un demi-mille de large.

Du 90ème au 108ème mille, où nous rencontrâmes MM. Roy et Neilson (à 10 milles du lac St. Jean), le pays est beaucoup plus plan, avec quelques vallons dont le sol se compose d'excellente marne, et le bois y est d'une belle venue. Il s'y rencontre cependant de fortes pentes, surtout sur les 97ème, 100ème, 104ème et 105ème milles ; sur le 98ème mille, la ligne traverse l'embouchure du lac à la Carpe, à l'endroit où il a 770 pieds de largeur ; mais au milieu se trouve une île d'environ 230 pieds de largeur, et ce lac a environ $4\frac{1}{2}$ milles de long, la ligne passant à l'est de cette île. Sur le 14ème mille elle tourne vers l'est, ayant à traverser la Métabetchouan qui, en cet endroit, fait un angle de 45 degrés, tel que plus haut mentionné, à l'est du lac à la Carpe, coupant la ligne d'exploration de M. Blaiklock, de Stoneham, au lac St. Jean, à environ 224 pieds du poteau de ce mille, et la ligne du Canton Caron à 540 pieds au-delà du milieu du 105ème mille.

En 1871, MM. Roy et Neilson, commencèrent à tirer la ligne au lac St. Jean, à l'embouchure de la Métabetchouan, la distance de dix milles, ce qui, ajouté à 108 milles, lui donne une longueur de 118 milles, et en y ajoutant encore 22 milles depuis les fourches au terminus de Gosford, laisse 140 milles de ligne de chemin à construire pour compléter le chemin de Gosford et de Québec, au lac St. Jean ; la distance totale entre ces deux derniers points étant de $165\frac{1}{2}$ milles.

Sur ce parcours se rencontre des pentes, sur une distance de 25 milles, de 60 à 150 pieds par mille ; environ 1500 pieds de ponts et 15 milles de charpente à chevalets ; 37 ponts à construire, dont deux de 150 pieds de portée, deux de 100 pieds, trois de 80 pieds, trois de 40 à 60 pieds, 15 de 15 à 35 pieds et environ 12 de 8 à 15 pieds, et en outre environ 100 pieds de ponceaux.

Du 16ème au 36ème mille, le rumb de vent général de la ligne est Est de Nord, ce qui lui donne, dans cette distance, une déviation vers l'est, pour un peu plus de six milles et demi ; du 36ème au 78ème mille, le rumb de vent est ouest, dans cette distance, la déviation vers l'ouest est de 15 milles et 5108 pieds, et une différence en longitude, depuis le poteau du 16ème mille, de 9 milles et 1401 pieds ; du 78ème au 98ème mille, le rumb de vent général tourne encore à l'est, faisant une différence en longitude, vers l'est, de 6787 pieds ; du 98ème au 108ème mille, il est encore ouest, la différence en longitude entre le 16ème et le 108ème mille, est par conséquent de 6500 pieds.

D'après le plan de M. LeFrançois, la différence en latitude, sur les premiers 16 milles, est de $12\frac{1}{4}$ milles, et de là, sur 92 milles à aller au 10ème poteau de mille planté par M. Roy, elle est de 73 milles et 4460 pieds ; duquel poteau à aller à son point de départ, au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à l'embouchure de la Métabetchouan, la différence est de 6 milles et 351 pieds, ce qui porte la différence en latitude, depuis les fourches de la branche nord de la rivière St. Anne, au lac St. Jean, à 92 milles et 851 pieds ; la différence totale en longitude étant de 3 milles et 2290 pieds ouest.

TABLEAU des rampes au-dessus de 60 pieds par mille depuis les fourches au X^e poteau de M. de M. Roy.

Rampes en pieds par mille.	Rampes.	Pentes.	De station	A station.	REMARQUES.
148	4,100	123	164	
85	1,800	164	182	
182	7,100	182	253	
119	5,800	253	311	Ceci peut être réduit à environ 150 pieds par mille.
147	5,200	311	363	
109	5,450	386	441	
122 $3\frac{1}{5}$	3,100	561	592	
162 $2\frac{1}{5}$	1,300	630	653	
100	2,700	753	780	
124	2,300	822	845	
92	4,100	169	210	Comptant depuis le poteau du 16ème mille.
170	5,900	210	269	Ceci peut être amélioré.
200	7,700	396	473	
95	5,800	532	590	
200	4,500	610	655	Depuis la hauteur des terres au-dessus de la
75	4,800	800	848	Croche, le plus haut point de la ligne, la chute
136	3,000	940	970	au lac St. Jean est de 1,950.
175	5,400	1,203	1,257	Depuis le lac St. Jean à Chicoutimi, marée
170	2,400	1,434	1,458	moyenne 300 pieds, mettant le plus haut point
80	2,800	1,458	1,486	de la ligne 2,250 pieds au-dessus de Chicou-
90	4,400	1,540	1,584	timi, marée moyenne.
135	2,000	1,836	1,856	
85	8,000	1,900	1,980	Au commencement du 12ème mille une élévation
95	3,000	2,900	2,030	de 15 pieds peut être en partie évitée en faisant
175	2,700	3,288	3,315	une courbe vers l'est le long de la rivière.
100	5,000	4,180	4,230	
100	4,000	4,230	4,270	
100	3,000	4,404	4,434	
150	2,500	4,440	4,465	
150	3,000	4,600	4,630	
115	5,000	4,690	4,740	
3,987 $31\frac{1}{2}$	76,100	51,700	Rampe moyenne au-dessus de 24 milles égal à
128 $19\frac{1}{31}$	$14\frac{1}{2}$ m.	10 milles environ.	128 $19\frac{1}{31}$ pieds par mille.

Le 30 Novembre, nous terminâmes notre arpentage et nous rendîmes au lac St. Jean. Le 2 du même mois, mon frère commença à prendre les niveaux entre le lac St. Jean et le lac Kenogamichiche, tandis que moi, je me rendais à Chicoutimi, avec quelques-uns de mes hommes. que j'embarquai à bord du steamer allant à Québec. Je retournai ensuite à St. Jérôme, en compagnie du Révérend M. Vallée, curé de cette paroisse, qui eut l'obligeance de me faire partager sa voiture.

Je fis ce voyage dans le but de visiter la contrée à l'ouest du Lac St. Jean, jusqu'à la rivière Chamouchouan.

Par d'excellents chemins et un temps magnifiquement beau, je pus examiner à mon aise cette belle partie du pays qui, je dois l'avouer, ne le cède en rien aux plus belles contrées du Canada. J'y ai vu les plus belles terres que l'on puisse voir. A l'ouest et au nord-ouest du lac, aussi loin que la vue peut s'étendre, l'aspect du pays est plan et sans aucune montagne, quoiqu'au nord il parait y avoir une rangée de hautes montagnes.

A l'appui de ce que je viens de dire à propos du pays situé à l'ouest du lac, c'est que, le printemps, les eaux se retirent en arrière à plus de six milles dans la rivière Chamouchouan. Il y a eu cependant, depuis le dernier grand incendie, beaucoup de misère et de pauvreté ; mais il est beau de remarquer les étonnantes améliorations et les progrès qui s'y sont opérés durant les deux dernières années. St. Jérôme possède une magnifique église neuve, bâtie depuis le feu, et Métabetchouan a aussi une nouvelle église. A Notre-Dame du Lac St. Jean, on est en ce moment à bâtir une église, dont les dimensions paraissent aussi considérables que celles de Charlesbourg, et que l'on espère terminer au commencement de la présente année. Il y en a encore deux autres en voie de construction, l'une à St. Prime et l'autre à Chamouchouan.

L'année dernière, la récolte a été très bonne ; et je n'ai jamais vu de plus beau blé et de plus belle orge que ce que j'en ai vu au Lac St. Jean, et la feuille de la patate était encore verte dans la seconde semaine d'Octobre, d'où je conclus que le climat y est certainement favorable à la culture des céréales et des plantes potagères.

J'ai entendu dire qu'il y avait des colons qui récoltaient de quatre à cinq cents minots de blé par année ; et s'il se bâtit un chemin de fer, afin de donner un débouché aux produits, cette contrée deviendra essentiellement très prospère.

Le 11 Novembre, nous finissions de prendre les niveaux jusqu'à Chicoutimi ; et la hauteur des lacs, le long de la ligne nivelée, est comme suit : le lac Kénogami, 486 pieds, au dessus de la moyenne de la marée à Chicoutimi ; lac Kénogamichiche, 451 pieds et le lac St. Jean, 300 pieds.

Le point le plus élevé sur le tracé de la ligne se trouve sur le 28ème mille, étant aussi le 90ème mille du lac St. Jean, et où la hauteur est de 1950 pieds plus grande qu'au lac St. Jean, et 2250 pieds au-dessus de la ligne de la marée moyenne.

ESTIMATION du coût d'un chemin à lisses en fer (de trois pieds de voie,) de
Québec au Lac St. Jean.

118 milles—	Ligne arpentée des fourches de la B. N. de la rivière Ste. Anne	
99 pieds de	au Lac St. Jean. 118 milles; défrichement de la ligne, 99	
large, mais le	pieds de large, égal à 1,400 acres à \$32 par acre	\$41,800.00
de frichement,	15 milles de charpente à chevalets à \$5 par pied, mesure	
les rivières,	linéaire	396,000.00
etc., dont plus	1,500 pieds de ponts à \$30 par pied.....	45,000.00
que je n'ai	100 ponceaux à \$10 chaque.....	1,000.00
alloué.	2,000,000 verges d'excavations et de remblais à 30 cts. par verge	
	cubique	600,000.00
	50,000 verges cubiques de tranchées dans le roc, à \$1 par ver-	
	ge.....	50,000.00
		1,136,800.00
Pour un mille	118 milles de superstructure à \$8,000 par mille.....	944,000.00
Traver-	Ajouter, pour voie double aux stations, bâtisses, frais d'équipement	
ses \$400	pour mettre le chemin en opération.....	100,000.00
Lisses,	C'est-à-dire pour 22 milles, du terminus de Gosford aux Fourches.....	300,000.00
Fiches,	Pour changer le chemin à lisses en bois de Q. et G. en un chemin à	
etc..... 7,200	lisses en fer.....	200,000.00
Poser		
les lis-		2,680,800.00
ses 400		
\$8,000	Ajouter 10 p. cent pour dépenses imprévues	268,080.00
		\$2,948,880.00

Faisant un total de.....

Ou bien disons : trois millions de piastres.

L'on doit, comprendre que, en faisant cette estimation, j'ai tenu compte des améliorations qui pourront avoir lieu lorsqu'il s'agira de localiser la ligne.

De Chicoutimi au Lac St. Jean, il peut se trouver un endroit très propice pour y construire un chemin de fer; car le terrain de St. Jérôme a Chicoutimi est assez uni. La plus grande difficulté serait d'asseoir les ponts au dessus des ravins profonds qui s'y rencontrent, mais ces obstacles pourraient être en grande partie surmontés, en longeant la hauteur des terres entre le lac Konogami et la rivière Saguenay.

Il n'y aurait donc aucun empêchement quelconque à continuer un chemin de fer à l'ouest du lac St. Jean, et cela aussi loin que le terrain plan peu s'étendre.

Enfin, en terminant, je prends la liberté de faire remarquer, que tout ce qui a été fait durant cette expédition, l'a été avec le plus grand soin et la plus grande exactitude possibles, et le pays exploré aussi bien et en autant que le temps et les circonstances l'ont permis; et que, nonobstant tout ceci, je n'ai pas le moindre doute que, lorsque le pays aura été parfaitement exploré, la ligne pourra être considérablement améliorée.

Le tout humblement soumis par

Votre très humble et Obéissant Serviteur,

(Signé,)

JOHN SULLIVAN,

A. P.

St. Ambroise de la Jeune Lorette, le 27 mars 1873.

